



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Le mercredi 12 novembre 1986 Vol. 29 - No 60

Président: M. Pierre Lorrain

QUÉBEC

Table des matières (suite)

Présence du consul général des États-Unis, M. Robert Maxim	3949
Affaires courantes	
Présentation de projets de loi	
Projet de loi 149 - Loi modifiant la Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture	3949
Mme Lise Bacon	3949
Projet de loi 129 - Loi modifiant la Loi sur l'administration financière	3949
M. Daniel Johnson	3949
Projet de loi 130 - Loi concernant les dépenses effectuées et non comptabilisées au 31 mars 1986	3949
M. Daniel Johnson	3950
Projet de loi 128 - Loi modifiant la Loi sur le Bureau de la statistique	3950
M. Daniel Johnson	3950
Projet de loi 146 - Loi modifiant la Loi sur les grains et la Loi sur la mise en marché des produits agricoles	3950
M. Michel Pagé	3950
Projet de loi 139 - Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse concernant l'adoption internationale	3950
Mme Thérèse Lavoie-Roux	3950
Projet de loi 142 - Loi modifiant de nouveau la Loi sur les services de santé et les services sociaux	3951
Mme Thérèse Lavoie-Roux	3951
Projet de loi 151 - Loi modifiant de nouveau la Loi sur la probation et les établissements de détention concernant la surveillance intensive	3951
M. Gérard Latulippe	3951
Projet de loi 138 - Loi sur le ministère du Solliciteur général et modifiant diverses dispositions législatives	3951
M. Gérard Latulippe	3951
Projet de loi 141 - Loi modifiant le Code civil et la Loi sur les connaissements, les reçus et les cessions de biens en stock, en matière d'enregistrement	3952
M. Herbert Marx	3952
Projet de loi 148 - Loi modifiant la Loi sur le temps réglementaire	3952
M. Herbert Marx	3952
Projet de loi 119 - Loi modifiant la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction	3952
M. Pierre Paradis	3952
Projet de loi 135 - Loi modifiant la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur les impôts	3953
M. Michel Gratton	3953
Projet de loi 147 - Loi modifiant la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales	3953
M. Michel Gratton	3953
Dépôt de documents	
Réponses à une question inscrite au feuillet	3954
Dépôt de rapports de commissions	
Étude détaillée du projet de loi 209 - Loi sur Hôtel de Lido Inc.	3954
Étude détaillée du projet de loi 243 - Loi concernant Ressources Chesbar Inc.	3954
Étude détaillée du projet de loi 244 - Loi concernant Les Explorations Muscocho Limitée (Libre de responsabilité personnelle)	3954
Questions et réponses orales	
La négociation avec les infirmières et les infirmiers	3954
Compressions dans le secteur de la santé	3956
L'enseignement de l'anglais dès la première année du primaire	3958
L'augmentation du nombre de braconniers en Estrie	3961
Avocats embauchés pour des causes de meurtre	3961
Le prix de vente des actions de Cambior	3962

Table des matières (suite)

Mise aux voix de la motion proposant que l'Assemblée soit saisie du projet de loi 124 - Loi modifiant de nouveau la Loi sur l'assurance-maladie	3964
Mise aux voix de la motion proposant que l'Assemblée soit saisie du projet de loi 119 - Loi modifiant la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction	3965
Motions sans préavis	
Félicitations à M. Jean Doré, nouveau maire de Montréal et remerciements à M. Jean Drapeau	3965
Mme Violette Trépanier	3965
M. Pierre Marc Johnson	3966
M. Guy Rivard	3967
Mme Louise Harel	3967
M. Michel Laporte	3967
M. Jacques Rochefort	3968
M. André Boulerice	3969
Avis touchant les travaux des commissions	3969
Affaires du jour	
Affaires inscrites par les députés de l'Opposition	
Reprise du débat sur la motion proposant que l'Assemblée exige de mettre fin à la division au Conseil des ministres, une définition claire du rôle de l'État québécois et refuse la disparition des indispensables instruments collectifs dont le Québec s'est doté	3969
M. Yves Blais	3970
M. Claude Trudel	3971
Motion d'amendement	3972
Mme Louise Harel	3973
M. Henri Paradis	3974
M. Roger Paré	3976
M. Roger Lefebvre	3978
M. François Gendron (réplique)	3979
Ajournement	3982

Abonnement: 40 \$ par année pour les débats de la Chambre
Chaque exemplaire: 0,75 \$ - Index: 5 \$

Chèque rédigé au nom du ministre des Finances et adressé au

Service de la distribution des documents parlementaires
Assemblée nationale du Québec
1060, rue Conroy (rez-de-chaussée)
Québec G1R 5E6
Tél. (418) 643-2754

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0709-3632

Le mercredi 12 novembre 1986

(Dix heures cinq minutes)

La Vice-Présidente: À l'ordre, s'il vous plaît! Nous allons nous recueillir quelques instants. Vous pouvez vous asseoir.

Aux affaires du jour. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lefebvre: Je vous demanderais, Mme la Présidente, d'appeler l'article 13 du feuilleton, s'il vous plaît.

Projet de loi 115

Adoption du principe

La Vice-Présidente: À l'article 13 du feuilleton de ce matin, nous avons l'adoption du principe du projet de loi 115, Loi abrogeant la Loi sur le Conseil d'artisanat, présenté par la ministre des Affaires culturelles.

Mme la ministre des Affaires culturelles.

Mme Lise Bacon

Mme Bacon: Mme la Présidente, le projet de loi que je soumetts à l'attention de cette Assemblée a pour objet d'abolir le Conseil d'artisanat. Ce conseil a été institué en vertu de la Loi sur le Conseil d'artisanat qui a été adoptée le 31 juillet 1964. Est-il besoin de mentionner que le Conseil d'artisanat du Québec est inopérant depuis au moins dix ans? Le dernier décret qui concernait la nomination de membres d'un conseil date du 5 décembre 1973.

Compte tenu du rôle peu efficace de cet organisme, dès 1976, un comité interministériel a été mis sur pied pour établir les orientations qu'il fallait donner afin d'assurer un meilleur développement des métiers d'art au Québec. Alors, un organisme national regroupant les corporations régionales d'artisanat, les comités régionaux des métiers d'art et la société de mise en marché des métiers d'art, qu'on appelle SOMART, a donc aujourd'hui et depuis ce temps la responsabilité de veiller au développement des métiers d'art. Il s'agit donc du Conseil des métiers d'art du Québec que tout le monde connaît.

Compte tenu de toutes ces circonstances, je recommande donc aux membres de cette Assemblée d'entériner cette proposition qui vise à abolir le Conseil d'artisanat qui est, à toutes fins utiles, un conseil inopérant.

La Vice-Présidente: Merci, Mme la ministre des Affaires culturelles. M. le député de Saint-Jacques.

M. André Boulerice

M. Boulerice: Mme la Présidente, je pense qu'au départ je vais être obligé de corriger Mme la ministre des Affaires culturelles. Le conseil est inopérant depuis beaucoup plus que dix ans. Ce qui me désole d'abord et avant tout, c'est que ce projet de loi est aussi insignifiant que les projets 15, 16, 17 et 18 qu'on a adoptés l'an dernier. Cela aurait pu faire l'objet - là aussi, je continue de le répéter - d'un seul projet de loi.

C'est un projet de loi insipide qui abolit un conseil inopérant. C'est un projet de loi comme d'autres projets de loi préparés par ce gouvernement qui est uniquement destiné à épater la galerie en donnant l'impression que le gouvernement légifère. C'est un projet de loi de deux articles qui fait perdre du temps aux membres de la Chambre et qui donne l'illusion, encore une fois, à la population que le gouvernement légifère dans le domaine de la culture, et c'est très loin des propos que tenait son collègue, le député de Richmond, quant à la revalorisation du rôle de député.

Au lieu d'avoir un projet de loi comme celui-là, j'aurais préféré que la ministre nous fasse plutôt connaître, ici, à l'Assemblée nationale, où se passent les véritables débats au Québec, ou devraient plutôt, puisque cela ne se fait plus depuis le 2 décembre, le sort qu'elle réserve à d'autres organismes dont le rapport Gobeil recommande l'abolition, soit l'Institut québécois de recherche sur la culture, dont le journal La Presse parlait en édition de fin de semaine avec beaucoup de respect et d'attention, la Commission des biens culturels, la Société de développement des industries de la culture et des communications - on n'en parle pas - la Commission des bibliothèques publiques, le Conseil consultatif de la lecture et du livre, la Régie du cinéma et l'Institut québécois du cinéma.

Pourquoi abolir aujourd'hui un conseil qui est inopérant depuis plusieurs années? Est-ce qu'il y a quelque chose qui pressait? Y avait-il le feu quelque part? Est-ce sa véritable contribution à "faire croire au monde qu'on légifère", quand, en définitive, dans ce domaine comme dans tous les autres domaines, les vraies décisions se prennent en cachette, à l'extérieur non pas de l'Assemblée nationale, non pas du Conseil des

ministres mais bien plutôt dans les fameux huis clos que l'on voit? S'il y a du vieux stock, comme on dit en bon québécois, à amener, est-ce que la ministre pourrait nous faire la faveur de nous amener cela d'un coup sec, encore une fois comme on dit, et qu'on passe à autre chose et que la situation qu'on vit actuellement qui est: gel, moratoires, suspensions, rapports, études Goyer par-dessus Goyer, tablettes par-dessus tablettes et mur à mur. Il y a un vieux dicton qui dit: Quelquefois il est bon de ne rien faire. Mais je pense qu'il ne faudrait peut-être pas en abuser. Merci.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Saint-Jacques. M. le député de Sherbrooke.

M. André J. Hamel

M. Hamel: Mme la Présidente, il me fait plaisir d'intervenir sur le projet de loi 115, Loi abrogeant la Loi sur le Conseil d'artisanat. Vous comprendrez qu'un sujet aussi peu litigieux ne prête guère à de longues délibérations. Cependant, il est bon de rappeler ici qu'un des objectifs que notre gouvernement s'est fixés, à son arrivée à la direction de la province, est de procéder à un examen minutieux des nombreux organismes consultatifs existants afin d'en évaluer la pertinence.

Or, Mme la Présidente, nous sommes présentement face à un cas typique d'application d'un principe de saine gestion administrative. Puisque notre gouvernement s'est engagé à mieux administrer ses ministères, sociétés d'État et organismes divers, nous exécutons ce mandat que les citoyens et citoyennes du Québec nous ont donné le 2 décembre dernier et nous proposons donc l'abrogation de la Loi sur le Conseil d'artisanat.

Cet organisme dont nous proposons la suppression est un organisme inactif, inopérant depuis plus de dix ans. Vous comprendrez que notre gouvernement, toujours soucieux de représenter ses citoyens et citoyennes avec efficacité et sérieux, ne pouvait, en toute équité, conserver la structure juridique d'un organisme consultatif dont la vie même a cessé depuis plus de dix ans. Comme je l'ai mentionné précédemment, Mme la Présidente, il s'agit là d'un geste concret de bonne administration, comme nous l'avons promis l'automne dernier.

Il faut aussi rappeler que le secteur de l'artisanat n'est pas pour autant privé de porte-parole autorisé. Au contraire, à la suite d'une étude spéciale, un projet de planification gouvernementale des métiers d'art, un comité d'orientation étudiant ce secteur culturel ainsi que divers comités ont finalement donné naissance au Conseil des métiers d'art du Québec.

En conséquence, Mme la Présidente, puisque nous avons, d'une part, une structure que le milieu même ne reconnaît plus comme étant représentative des métiers d'art et que, d'autre part, ce secteur est maintenant représenté par le Conseil des métiers d'art du Québec, je voterai pour l'abrogation de la Loi sur le Conseil d'artisanat. Merci.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Sherbrooke. Mme la ministre des Affaires culturelles, en réplique.

Mme Lise Bacon (réplique)

Mme Bacon: Une courte réplique, Mme la Présidente. Je n'ai pas l'intention de relever tout ce qu'a dit le député de Saint-Jacques, sauf que vous allez comprendre ma surprise de voir tous les dossiers qu'il mentionne ce matin quand il ne daigne poser aucune question en Chambre, à la période de questions, sur les dossiers culturels. On entend peu souvent le député de Saint-Jacques s'adresser à la ministre des Affaires culturelles pour lui demander ce qui se passe dans ses dossiers.

C'est peut-être le peu de cas que fait ce parti de la culture qui fait qu'on ne pose pas ces questions en temps et lieu, aux endroits appropriés. On fait les gorges chaudes ce matin parce que nous devons abolir deux conseils qui auraient dû être abolis par l'ancien gouvernement, qui n'a jamais daigné faire le nettoyage - nous parlons de ménage puisque le député de Saint-Jacques connaît le ménage - de ses dossiers. C'est nous qui devons faire les choses insipides, comme les appelle le député de Saint-Jacques, mais insipides parce qu'elles n'ont pas été faites par l'ancien gouvernement.

Je pense, Mme la Présidente, que nous avons devant nous ce matin deux projets de loi qui règlent deux problèmes, et il faut le faire par des projets de loi. Nous le faisons ce matin. L'ancien gouvernement n'a pas eu ce courage-là.

Quant aux autres dossiers, en temps et lieu, nous nous adresserons à la population pour en discuter. Nous n'avons pas l'intention ce matin de faire la revue de l'ensemble - nous ne sommes pas à l'étude des crédits - des dossiers du ministère des Affaires culturelles. Si le député de Saint-Jacques veut savoir ce qui se passe dans un dossier, qu'il pose des questions lors de la période de questions.

Une voix: C'est celui

Mme Bacon: Encore une fois, je recommande l'adoption de ce projet de loi.

Une voix: C'est celui

La Vice-Présidente: Merci, Mme la ministre des Affaires culturelles. Le débat étant clos, est-ce que le principe du projet de loi 115, Loi abrogeant la Loi sur le Conseil d'artisanat, est adopté?

M. Gendron: Adopté.

La Vice-Présidente: Adopté.

M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lefebvre: Mme la Présidente, à ce stade-ci, je fais motion pour déferer le projet de loi 115 en commission plénière pour étude détaillée.

La Vice-Présidente: Est-ce que cette motion est adoptée?

M. Gendron: Adopté.

La Vice-Présidente: Adopté.

M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lefebvre: Je fais maintenant motion pour que l'Assemblée nationale se transforme en commission plénière.

La Vice-Présidente: Est-ce que cette motion est adoptée? Adopté.

L'Assemblée nationale se transforme donc en commission plénière.

Commission plénière

Étude détaillée

Mme Bégin (présidente de la commission plénière): À l'ordre, s'il vous plaît! Nous allons donc commencer la commission plénière qui étudiera article par article le projet de loi 115, Loi abrogeant la Loi sur le Conseil d'artisanat.

Avant de commencer, je vais demander à Mme la ministre si elle a quelques commentaires généraux.

Mme Bacon: J'ai fait tous les commentaires que j'avais à faire, Mme la Présidente. Je n'en ai plus.

La Présidente (Mme Bégin): Est-ce que M. le député de Terrebonne a certains commentaires généraux concernant le projet de loi 115?

M. Boulerice: Il faudrait demander au député de Terrebonne, madame. Vous .vous adressez au député de Saint-Jacques.

La Présidente (Mme Bégin): Je m'excuse, M. le député de Saint-Jacques.

M. Boulerice: Aucun commentaire à faire, malheureusement.

La Présidente (Mme Bégin): Aucun commentaire. Nous allons donc appeler l'article 1 qui se lit comme suit: La Loi sur le Conseil d'artisanat est abrogée. Est-ce qu'il y a des commentaires?

Mme la ministre, pas de commentaires?

Mme Bacon: Non, Mme la Présidente. J'en recommande l'adoption.

La Présidente (Mme Bégin): Pas de commentaires. Est-ce que l'article 1 est adopté?

M. Boulerice: Adopté.

Une voix: Adopté.

La Présidente (Mme Bégin): Adopté.

Mme Bacon: Adopté.

La Présidente (Mme Bégin): L'article 2 se lit comme suit: La présente loi entre en vigueur... Ce sera lors de la sanction. Est-ce que cet article 2 est adopté...

Mme Bacon: Adopté.

La Présidente (Mme Bégin): ...ou avez-vous des commentaires à faire?

Mme Bacon: Adopté.

M. Boulerice: J'ai une question à poser. Est-ce que la Commission des biens culturels du Québec, tant et aussi longtemps qu'elle ne sera pas abolie, tel que le recommande le rapport Gobeil, va répondre directement du ministre, d'un sous-ministre ou d'une autre commission qui peut exister à l'intérieur du ministère des Affaires culturelles?

Mme Bacon: Le député de Saint-Jacques, Mme la Présidente, fait de la "désinformation" en ce moment. Il n'a jamais été question d'abolir la Commission des biens culturels. Que je sache, je suis toujours responsable de la Commission des biens culturels dont j'ai rencontré les membres encore une fois, vendredi, et avec qui j'ai d'excellentes relations. Je ne vois pas pourquoi le député de Saint-Jacques fait une "désinformation" ce matin.

M. Boulerice: Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Bégin): M. le député de Saint-Jacques.

M. Boulerice: Je regrette que Mme la ministre des Affaires culturelles aille également dans la "désinformation" et contredise les propos de son collègue, le député de Verdun, qui, dans son rapport, a bien parlé de l'abolition de la Commission des biens

culturels. Ce n'est pas moi qui le dis. C'est lui.

Mme Bacon: Je répondrai à cela...

M. Boulerice: Il l'a même écrit.

La Présidente (Mme Bégin): Mme la ministre des Affaires culturelles.

Mme Bacon: Je répondrai, Mme la Présidente, que le rapport dont fait mention le député de Saint-Jacques, ce sont des hypothèses de travail qu'on peut accepter ou rejeter. Cela suscite des réflexions et, à la lumière des réflexions que nous avons, nous prenons des décisions. Que je sache, la Commission des biens culturels existe toujours et relève toujours de la ministre des Affaires culturelles.

M. Boulerice: Est-ce qu'on pourra connaître très bientôt des réponses, parce que le monde de la culture ne peut pas vivre d'hypothèses, mais de réalités?

La Présidente (Mme Bégin): Mme la ministre.

M. Boulerice: Ce que vous êtes en train de nous dire, Mme la ministre, aujourd'hui, c'est que ce n'est effectivement pas votre intention de suivre les recommandations du rapport Gobeil et que vous allez maintenir la Commission des biens culturels comme nous vous le demandons depuis plusieurs mois.

Mme Bacon: Encore une fois, Mme la Présidente...

La Présidente (Mme Bégin): Mme la ministre.

Mme Bacon: ..."désinformation" de la part du député de Saint-Jacques qui déforme mes paroles. Si vous voulez...

M. Lefebvre: Question de règlement.

La Présidente (Mme Bégin): Question de règlement, M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lefebvre: Mme la Présidente, on est en commission plénière et on a à étudier article par article le projet de loi 115. Je me demande si les propos du député de Saint-Jacques sont pertinents à ce stade-ci.

M. Gendron: Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Bégin): M. le leader adjoint de l'Opposition.

M. Gendron: Je veux faire valoir, sur la question de règlement, que les propos du

député de Saint-Jacques sont très pertinents puisqu'on parle effectivement de laisser sous sa juridiction la Commission des biens culturels du Québec. C'est le moment rêvé pour un membre de l'Opposition de questionner la vice-première ministre et ministre des Affaires culturelles sur une recommandation spécifique d'un apport gouvernemental commandé par le gouvernement et soumis au gouvernement. Mme la vice-première ministre est sûrement membre du gouvernement, que je sache, et pour ce qui est de la pertinence, s'il y a un endroit pertinent pour s'interroger sur ces choses-là, c'est bien à la commission plénière. En ce sens, je pense que les propos de mon collègue, le député de Saint-Jacques, sont sûrement pertinents.
(10 h 20)

La Présidente (Mme Bégin): S'il vous plaît, à l'ordre! Les personnes qui ont droit de parole, je les ai reconnues. Les autres, je vous demanderais de vous abstenir.

Pour ce qui est de la pertinence de la question, je vais la reconnaître pertinente mais, à un moment donné, quand la réponse sera donnée je pense que... Je reconnais la question pertinente. Quand la réponse sera donnée, on passera à l'adoption si...

Mme Bacon: Mme la Présidente, cela fait deux fois que je donne la réponse au député de Saint-Jacques. S'il n'a pas encore compris, il pourrait peut-être poser des questions à la période de questions, demander à ses collègues de lui faire du temps pour poser des questions sur la culture, ce qu'il ne fait pas souvent. On pourrait peut-être lui préparer quelques questions s'il n'en a pas suffisamment.

M. Boulerice: Bon. Cela pourrait être un retour des choses. On a eu le plaisir en commission de la culture de vous en prêter quelques-unes. Alors, ce sera un échange de bon aloi. Mais compte tenu du degré de qualité des réponses qu'on obtient à la période de questions, Mme la Présidente, dans cette Assemblée nationale, je répondrai à Mme la ministre que je préfère aller poser les vraies questions aux vrais intervenants du milieu culturel où, d'ailleurs, je suis très bien reçu. Jusqu'à maintenant, personne ne m'a chahuté.

La Présidente (Mme Bégin): Étant donné qu'on s'éloigne un peu du sujet...

Mme Bacon: Mme la Présidente, le député de Saint-Jacques induit la Chambre en erreur.

La Présidente (Mme Bégin): Là-dessus, si vous me permettez, je vais passer à l'adoption de l'article 2. Est-ce que l'article 2 est adopté?

M. Boulerice: Adopté.

La Présidente (Mme Bégin): Adopté. Est-ce que titre du projet de loi 115, Loi abrogeant la Loi sur le Conseil d'artisanat, est adopté?

Mme Bacon: Adopté.

M. Boulerice: Adopté.

La Présidente (Mme Bégin): Adopté. Donc, le projet de loi 115 est adopté.

M. Boulerice: C'est le Conseil des arts, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Bégin): Est-ce que le projet de loi est adopté?

Mme Bacon: Le Conseil d'artisanat.

La Présidente (Mme Bégin): Le Conseil d'artisanat, excusez-moi.

Des voix: Adopté.

La Présidente (Mme Bégin): Adopté.

Mme Bacon: Le député de Saint-Jacques vous induit en erreur encore, Mme la Présidente. Faites attention! Soyez prudente!

La Présidente (Mme Bégin): Donc, nous allons mettre fin à la commission plénière et je vais faire rapport au président. Je demanderais aux personnes qui ne sont pas membres de l'Assemblée de bien vouloir se retirer.

Le Vice-Président: Mme la Présidente, pour votre rapport.

Mme Bégin (présidente de la commission plénière): M. le Président, j'ai l'honneur de vous faire rapport que la commission plénière a étudié le projet de loi 115, Loi abrogeant la Loi sur le Conseil d'artisanat, et l'a adopté sans amendement.

Le Vice-Président: Merci, Mme la Présidente. Est-ce que ce rapport de la commission plénière est adopté?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président: Adopté. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lefebvre: Si j'avais le consentement du leader adjoint de l'Opposition, et on m'indique que cela pourrait être le cas, on pourrait immédiatement procéder à l'adoption de la loi. M. le leader de l'Opposition m'a indiqué tout à l'heure qu'il pourrait être consentant à cet effet.

Le Vice-Président: Est-ce qu'il y a consentement à ce que nous passions à l'étape suivante, à l'adoption du projet de loi 115?

M. Gendron: Oui, M. le Président.

Le Vice-Président: M. le leader adjoint.

M. Gendron: C'est exact concernant le projet de loi dont on vient de faire la phase de la commission plénière. L'Opposition est d'accord pour l'adoption.

Adoption

Le Vice-Président: Très bien. À ce moment-ci, nous allons passer à l'étape suivante soit l'adoption du projet de loi. Est-ce que le projet de loi 115, Loi abrogeant la Loi sur le Conseil d'artisanat est adopté?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président: Adopté. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lefebvre: Article 14 du feuilleton.

Projet de loi 116

Adoption du principe

Le Vice-Président: L'article 14 du feuilleton, la ministre des Affaires culturelles présente maintenant l'adoption du principe du projet de loi 116, Loi abolissant le Conseil des arts du Québec. Mme la ministre des Affaires culturelles.

Mme Lise Bacon

Mme Bacon: Le projet de loi que je soumetts à l'attention de cette Assemblée a pour objet d'abolir le Conseil des arts du Québec créé par la Loi sur le ministère des Affaires culturelles adoptée en 1961. Ce conseil est inopérant depuis le 24 octobre 1968. Le mandat de ce conseil n'a vraiment jamais été clairement défini. En pratique, il a surtout agi à titre consultatif dans l'étude des demandes de subventions. Aujourd'hui, le mécanisme administratif, l'administration financière, la programmation budgétaire annuelle, la politique des jurys et des comités d'évaluation ainsi que l'existence d'associations professionnelles, je veux parler du Conseil québécois du théâtre, l'Association des périodiques culturels, l'Association des éditeurs, l'Association des libraires et des Conseils de la culture, suppléent largement à l'existence d'un tel conseil, et je recommande donc aux membres de cette Assemblée d'entériner la proposition d'abolir ce conseil qui est inopérant, somme toute.

Le Vice-Président: Je reconnais maintenant M. le député de Saint-Jacques.

M. André Boulerice

M. Boulerice; M. le Président, l'histoire se répète dans l'intervalle de deux minutes: abolition qui vient toujours en conséquence avec gel, moratoire, suspension, etc. Le projet de loi 116 qu'on nous présente a la même insignifiance que le projet de loi 115 et les projets de loi 15, 16, 17 et 18 adoptés le printemps dernier. Quand je cite des chiffres comme ceux-là, ce ne sont pas des autoroutes, ce sont des projets de loi.

Dans le discours inaugural, Mme la vice-première ministre disait qu'à la Culture, les énoncés de politique du Parti libéral trouveraient leur voie dans la législation. Je pense qu'il faisait noir dans le couloir où les engagements libéraux se sont promenés parce que jusqu'à ce jour, on n'en a pas vu de nombreux sur le plancher de l'Assemblée nationale. Encore là, tout cela aurait pu faire l'objet d'un bill omnibus, un peu à l'exemple de son collègue, le ministre de la Justice, et on aurait réglé cela en deux temps, trois mouvements. Mais actuellement on est en train de se faire les spécialistes des boules à mites dans les ministères et de sortir des projets de loi insipides, inodores, incolores qui sont très loin de la véritable réalité des besoins au Québec dans le domaine de la culture. Mon collègue, le député de Sherbrooke, a bien choisi le mot tantôt quand il a parlé d'exécution. Je pense qu'on exécute dans le domaine de la culture.

Cela abroge les dispositions législatives d'un conseil des arts institué en 1964 par feu l'honorable George-Émile Lapalme et qui n'a pas siégé depuis 1968. Je suis bien d'accord avec cela. Mais où est la pertinence du projet de loi? Pourquoi aujourd'hui, pourquoi absolument aujourd'hui abroger des dispositions législatives qui sont inopérantes et inutilisées depuis 1968 comme on nous le dit? N'y a-t-il pas des choses plus urgentes, plus pressantes? C'est un gaspillage de temps éhonté pour l'Assemblée nationale. Déjà on coupe les heures de session de l'Assemblée nationale et en plus de cela les maigres heures qu'il nous reste maintenant, c'est pour adopter les résolutions boules à mites qu'on nous présente actuellement.

J'aimerais que la ministre s'attaque avec un peu plus de sérieux aux dossiers de son ministère. Est-ce qu'il y a d'autres priorités que celles-là actuellement au ministère des Affaires culturelles? C'est encore là un véritable exemple d'illusion d'optique qu'essaie de donner le gouvernement libéral actuellement parce qu'il légifère sur une multitude de projets de loi qui sont insipides, inodores, incolores, qui n'ont qu'un ou deux articles et qui ne modifient en rien un sujet d'importance pour les artistes, qui

est leur condition actuellement.

Il y a bien du monde, M. le Président, qui commence à s'ennuyer drôlement du temps où on légiférait de façon constructive aux Affaires culturelles sous le gouvernement du Parti québécois avec une Loi sur le cinéma qui a été utile, paraît-il, il n'y a pas longtemps, une Loi sur les archives, au Québec, une Loi sur les musées nationaux au Québec, une Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, la loi qui créait la Société de développement des industries de la culture et des communications. J'aimerais qu'il y ait un peu plus d'imagination et d'initiatives constructives au lieu d'avoir simplement des lois insipides, des coupures budgétaires de 17 500 000 \$ comme celles qu'on a eues cette année et entre 10 000 000 \$ et 15 000 000 \$ comme celles qui s'en viennent pour l'an prochain. Mais non, c'est une intendance à la petite semaine, une approche comptable, arithmétique à courte vue dans une chose qui est importante, notre spécificité culturelle qui est la mesure de notre différence en Amérique du Nord.

M. le Président, je pense qu'il y a une revue qui titrait très bien la situation qu'on vit actuellement en écrivant: Ministre libéral d'abord, ministre des Affaires culturelles ensuite. C'est malheureusement à cela qu'on assiste.
(10 h 30)

À la lumière d'un projet de loi comme celui qui nous est déposé et le précédent, je crois qu'il est facile de comprendre, comme la ministre l'avouait récemment dans Châtelaine, qu'elle n'a pas rêvé des Affaires culturelles. À ce moment, je pense qu'un changement d'environnement lui ferait sans doute beaucoup de bien. Et cela ferait peut-être du bien aux Affaires culturelles au Québec qu'on s'occupe véritablement des problèmes actuels. Merci.

Le Vice-Président: Je cède maintenant la parole à Mme la députée de Vachon.

Mme Christiane Pelchat

Mme Pelchat: Merci, M. le Président. Il est bien évident que ce projet de loi ne soulèvera pas un grand débat, mais j'aimerais spécifier au collègue de Saint-Jacques qu'il y en a eu un changement à la culture. Il y en a eu un le 2 décembre.

Une voix:...

Mme Pelchat: Oui, au mieux pour les intervenants des affaires culturelles. Le député de Saint-Jacques pourrait peut-être cesser son opposition systématique à la commission de la culture. Mais oui, cessez votre opposition systématique concernant l'enseignement des arts! Là on aura peut-être

des débats intéressants sur la culture. Le Conseil des arts qu'on abolit aujourd'hui n'a pas siégé depuis 1968. C'est à se demander pourquoi, depuis dix ans, le gouvernement péquiste, si efficace selon le député de Saint-Jacques, ne l'a pas aboli? Je pense qu'on doit faire ces abolitions, que ces lois "insipides", comme le dit le député de Saint-Jacques doivent être adoptées. Ce projet de loi peut nous donner l'occasion de parler des modes de consultation qui existent en ce moment et des organismes de consultation qui existent en ce moment tels: les directions régionales, les associations professionnelles et le Conseil de la culture. Je crois que le Conseil des arts était inopérant et de ce fait il n'existe plus, mais cela prenait un projet de loi pour l'abolir officiellement. Je ne pense pas que ce soit aussi insipide que veuille bien le laisser croire le député de Saint-Jacques. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président: Mme la ministre des Affaires culturelles, votre droit de réplique.

Mme Lise Bacon (réplique)

Mme Bacon: M. le Président, c'est inconcevable d'entendre parler le député de Saint-Jacques ce matin, qui fait la revue de l'ensemble des dossiers. Je dois rappeler, comme je l'ai déjà fait et je pense que le message ne s'est pas rendu jusqu'à lui, qu'il n'a pas l'air d'avoir compris, que le Parti libéral du Québec, le gouvernement libéral ne jouera pas à l'État spectacle, à l'État spectacle que nous avons connu pendant trop longtemps ici au Québec sous une administration péquiste. Je n'ai pas l'intention de convoquer conférence de presse après conférence de presse, changeant un paragraphe ici et un paragraphe là pour toujours dire la même chose et pour essayer de se donner en spectacle à la population.

Nous avons agi et nous avons agi dans des dossiers très importants qui connaissent un aboutissement éclatant. Je n'ai qu'à mentionner le dossier du cinéma. Je vais reprendre...

Le député de Saint-Jacques a parlé du dossier du cinéma et il n'a pas posé de questions sur le dossier du cinéma. Ah non! Il pourrait m'écouter pendant que je parle, M. le Président, et peut-être qu'il dirait moins de choses insipides, incolores et inodores. Le dossier du cinéma, ah non! il n'était pas pour poser une question en Chambre à la période de questions. Jamais d'ailleurs on ne lui laisserait faire cela! Ce n'est que la culture pour eux. Il n'a pas souvent sa question à la période de questions. Nous avons réglé un dossier qui traînait depuis 1983. Trois ans où on faisait des pourparlers avec menaces par-dessus menaces, trois ans où on n'avait pas réussi à

régler le dossier du cinéma. Nous l'avons réglé dès notre arrivée au pouvoir.

Nous avons constitué des dossiers qui nous ont permis de tenir une commission parlementaire pour discuter du statut de l'artiste. Eux, M. le Président, en étaient restés à de vagues promesses aux artistes. De vagues promesses qu'ils n'ont jamais réalisées. Nous avons dit dans notre programme électoral que nous aurions une commission parlementaire sur le statut de l'artiste. Nous avons tenu cette commission parlementaire. J'ai dit aussi aux artistes à ce moment-là qu'en décembre je ferais des recommandations au Conseil des ministres et les recommandations se feront en décembre. Nous agissons sur une base législative durant la session de mars-juin 1987. C'est ce que j'ai dit et c'est ce que nous ferons, M. le Président.

Jamais le gouvernement qui nous a précédés n'a réglé le problème du statut de l'artiste, problème fondamental qu'il faut régler avant de régler quoi que ce soit dans le domaine de la culture. Si nous n'avons pas réglé le statut des artistes et des créateurs au Québec, jamais nous ne pourrons régler les autres problèmes. Et nous l'avons fait, M. le Président, nous avons entendu les artistes qui sont venus.

J'ai également fait ajouter - pour la bonne connaissance du député de Saint-Jacques parce qu'il oublie peut-être rapidement - à l'ordre du jour de la dernière conférence fédérale-provinciale sur la culture le dossier du statut de l'artiste et du créateur. Jamais nos collègues d'en face ne l'ont fait dans des conférences fédérales-provinciales, eux qui boudaient le fédéral à cause de leur option politique.

Je pense avoir fait le maximum pour le dossier du statut de l'artiste en exigeant du ministère fédéral qu'il dépose une loi sur les droits d'auteur. Je pense avoir fait les pressions nécessaires sur la ministre fédérale pour qu'elle le fasse et sur son prédécesseur pour qu'il le fasse avant. Cela, le parti d'en face ne l'a pas fait non plus.

Je n'ai pas de leçon à recevoir du député de Saint-Jacques. Je n'ai pas de leçon non plus à recevoir de son parti sur les dossiers culturels. Je n'ai pas de leçon à recevoir du député de Saint-Jacques sur les grands dossiers auxquels il a fallu s'attaquer dès notre arrivée au ministère, dossiers qui avaient été laissés en plan par ce parti qui jouait au protecteur de l'artiste et qui a tenu les artistes dans un état de dépendance face au ministre des Affaires culturelles à cause des subventions qui étaient données par ce ministre.

Jamais nous n'accepterons que les artistes et les créateurs soient dépendants du ministre des Affaires culturelles. Eux non plus, d'ailleurs, ne veulent plus être dépendants des subventions qui leurs sont

accordées. Ils ne veulent plus être dépendants des choix qui ont été faits dans leur propre milieu quand on a ostracisé des gens parce qu'ils n'étaient pas péquistes et qu'on ne leur a pas donné de subvention.

J'en ai tous les jours dans mon bureau, des gens qui n'ont pas reçu de subvention pendant neuf ans. Je pense qu'on doit quand même revenir ce matin au dossier qui est devant nous. Le député peut faire les gorges chaudes. Il parle de nettoyage, lui qui a tant de mépris pour les gens qui font du nettoyage. On a besoin de faire du nettoyage. Si le parti d'en face ne nous avait pas laissé une maison aussi sale et aussi terrible à nettoyer, nous n'aurions pas à faire ces nettoyages.

Le député de Saint-Jacques peut continuer à m'appeler la "femme de ménage" du parti; cela ne me dérange pas. Nous allons faire le ménage et nous allons nettoyer cette maison qu'on nous a laissée. Je pense que nous avons fait le maximum depuis notre arrivée. Je n'annoncerai pas à tout bout de champ les dossiers sur lesquels je travaille. Mais j'ai visité presque toutes les régions du Québec, chose que mes prédécesseurs ne faisaient pas non plus. Il n'y a pas que Montréal au Québec, M. le Président, et je pense que ce parti ne voyait que Montréal. Il y a d'autres villes.

Quand je regarde la situation - vous pouvez bien parler du moratoire de trois ans - au Québec, en ce moment, vous avez un moratoire pour les gens de la culture et cela, dans toutes les régions. Ce moratoire, vous n'avez jamais osé leur dire que vous le faisiez. Vous les avez menacés à tout bout de champ presque d'extinction, parce qu'il y a des endroits où les gens ont de la difficulté à survivre. C'est grâce à ce que nous faisons que nous pouvons constater la situation exacte et pas seulement sur papier. Région après région, je les visite. Je rencontre les gens du milieu. Je discute avec eux et je peux voir l'ampleur des besoins qu'on n'a pas satisfaits de l'autre côté de la Chambre.

Je vais continuer à le faire. Je ne fais pas des conférences de presse pour annoncer ces tournées. Je ne fais pas de spectacle, comme voudrait que je le fasse le député de Saint-Jacques. Je ne ferai jamais de spectacle, mais je travaillerai pour l'avancement de la culture et je travaillerai surtout pour que nos artistes et nos créateurs aient une vie décente au Québec et au Canada, parce qu'ils font également partie des possibilités de législation du ministère fédéral qui doit se pencher sur le dossier du statut de l'artiste. Je continuerai à le faire et je n'ai pas besoin des remarques insipides, incolores et inodores du député de Saint-Jacques.

Des voix: Bravo!

Le Vice-Président: Est-ce que le principe du projet de loi 116, Loi modifiant le Conseil des arts du Québec, est adopté?

Des voix: Adopté.

M. Lefebvre: M. le Président.

Le Vice-Président: M. le leader adjoint du gouvernement.
(10 h 40)

M. Lefebvre: M. le Président, je fais motion pour déférer le projet de loi 116 en commission plénière pour étude détaillée.

Le Vice-Président: Est-ce que cette motion est adoptée?

Une voix: Adopté.

Le Vice-Président: Adopté. M. le leader adjoint du gouvernement.

Commission plénière

M. Lefebvre: Je fais motion, M. le Président, pour que l'Assemblée nationale se transforme en commission plénière.

Le Vice-Président: Est-ce que cette motion est adoptée?

Une voix: Adopté.

Le Vice-Président: L'Assemblée nationale se transforme donc en commission plénière pour l'étude détaillée du projet de loi 116.

Étude détaillée

M. Saintonge (président de la commission plénière): À l'ordre, s'il vous plaît!

Nous allons procéder à l'étude détaillée du projet de loi 116, Loi abolissant le Conseil des arts du Québec. Mme la ministre, est-ce que vous avez des commentaires ou d'autres remarques préliminaires à faire?

Mme Bacon: Non, M. le Président.

Le Président (M. Saintonge): Très bien.
M. le député de Saint-Jacques.

M. Boulerice: Au départ, je ne voulais pas en faire, mais, compte tenu des propos qu'a tenus avec tellement de suffisance et d'arrogance la ministre des Affaires culturelles, je suis obligé d'en faire quelques-uns. Quand elle parle d'État-spectacle, je pense qu'elle vient d'en faire un. Un petit, par contre, à l'échelle modeste, mais qui s'inscrit toujours dans la lignée de l'État-spectacle, de comédie nationale que nous

donne le gouvernement actuel et, de préférence, son chef, avec son nouveau dictionnaire des citations. En se refusant à l'État-spectacle, est-ce que Mme la ministre est en train de me dire aussi qu'elle a renoncé à sa franco-fête pour le sommet des peuples francophones? J'ai l'impression que c'est cela puisque son collègue des Relations internationales a plutôt parlé d'événements, il y a quelques jours. Entre une super franco-fête et des événements, je pense qu'il y a une marge. Il y a véritablement un rejet total de l'État-spectacle, même si elle faisait la promotion d'un tel spectacle.

J'aimerais lui rappeler, lorsqu'elle parle du support à l'artiste, que le support à l'artiste, c'est de lui donner la chance de travailler. Actuellement, elle prive les chanteurs, les musiciens, les machinistes, les danseurs de l'Opéra de Montréal de travailler à cinq productions annuelles au lieu de quatre en donnant un montant très chiche de 100 000 \$ au moment où ils en auraient besoin de 400 000 \$. Mais, elle n'a pas hésité à donner 35 000 \$ à M. Goyer pour un rapport que je qualifie de bidon. Au-delà des placotages que je viens d'entendre de l'autre côté, dans le domaine de la culture, j'aimerais lui dire que si on a égorgé la culture durant dix ans - on pourrait en parler longuement - ce n'est pas tant l'administration péquiste qui a été aussi violemment attaquée récemment par Mme Boky que l'actuel gouvernement "aculture" du Parti libéral.

Le Président (M. Saintonge): Nous allons procéder à l'étude détaillée du projet de loi. J'appelle l'article 1 du projet de loi. Est-ce que l'article 1 est adopté?

Mme Bacon: Après le spectacle du député de Saint-Jacques, M. le Président, on peut l'adopter.

Des voix: Ha! Ha! Ha!

Le Président (M. Saintonge): Adopté. J'appelle l'article 2. Est-ce que l'article 2 est adopté?

M. Boulerice: M. le Président.

Le Président (M. Saintonge): M. le député de Saint-Jacques.

M. Boulerice: J'aurais une question à poser à Mme la ministre libérale en espérant recevoir une réponse de la ministre des Affaires culturelles. Elle a dit qu'il n'y avait plus besoin du Conseil des arts du Québec parce qu'il y avait le Conseil consultatif de la lecture et du livre. Mais, le rapport Gobeil recommande l'abolition de ce conseil. Est-ce que la ministre est d'accord avec le rapport Gobeil là-dessus, oui ou non? J'aimerais le

savoir. Comme pour la Commission des biens culturels, tout à l'heure, on ne voulait pas de spectacle, mais le patinage était quand même appréciable sur une glace mince, c'est bien entendu. J'aimerais qu'elle donne une réponse. Est-ce qu'elle est d'accord avec le rapport Gobeil qui recommande l'abolition du Conseil consultatif de la lecture et du livre dont elle se servait comme béquille pour essayer de passer sa loi 116? Est-ce qu'elle est d'accord avec l'abolition de la Commission des biens culturels?

Le Président (M. Saintonge): Mme la ministre.

Mme Bacon: M. le Président, je dois dire que, dans la précédente intervention que j'ai faite, j'ai rétabli des faits. Quand on écoute ce que dit ce matin le député de Saint-Jacques, on doit rétablir les faits qui sont drôlement torturés par lui. J'énonce des positions. Il me semble, M. le Président, que le député de Saint-Jacques ne connaît aucunement les mécanismes législatifs que nous avons devant nous et qu'il aurait besoin d'un apprentissage sérieux du fonctionnement de cette Assemblée nationale et des mécanismes législatifs. Nous sommes ici ce matin pour parler du projet de loi 116 - le projet de loi 115 a précédé - et non pour faire des interventions style commission parlementaire, crédits ou période de questions où le député de Saint-Jacques est presque totalement absent. Si le député de Saint-Jacques a des questions à poser sur des dossiers précis, qu'il demande, s'il vous plaît, grand dieu! à ses collègues de lui donner du temps pour poser des questions sur la culture. Lui qui semble si important, on peut lui en préparer des questions, M. le Président. Il y en a des questions, M. le Président. Tous les jours je suis prête à lui répondre et le député de Saint-Jacques ne questionne pas sur la culture. Je lui demanderais de demander à ses collègues qui sont assis près de lui de lui expliquer quels sont les mécanismes législatifs que nous avons devant nous afin qu'il les connaisse davantage quand on étudie un projet de loi. Le Code de procédure civile est là à notre disposition, il pourrait toujours le consulter.

Je suis inquiète du style de discussion que nous aurons quand j'arriverai avec un projet de loi qui comprendra plusieurs articles.

Le Président (M. Saintonge): M. le député de Saint-Jacques.

M. Boulerice: Mme la ministre m'accuse de ne pas lui donner la visibilité qu'elle souhaiterait. Écoutez! Quand même! Je trouve que c'est inopportun et mal à propos. Elle est chanceuse, Mme Petrowski a fait un article sur elle. Moi je n'y ai pas eu droit.

J'aurais aimé avoir un article mais malheureusement ce n'est pas moi qui l'ai eu, c'est elle. Que voulez-vous? Je le disais tantôt, c'est beau de ne rien faire mais il ne faut pas abuser et, fort heureusement, cela a été dénoncé. Effectivement, la période de questions reflète bien ce qui se passe. On ne fait rien et on en abuse. C'est toujours la même patinoire, le même spectacle, les Ice Follies de l'autre côté, au niveau de la culture.

Mme Bacon: ...

M. Boulerice: C'est un événement international puisqu'ils sont Américains. Je connais bien les stipulations de la loi, je pourrais vous en parler longtemps. Ce projet de loi, je ne vote jamais contre, je vote pour - entre parenthèses - mettez ça dans vos pipes! Elle n'a toujours pas répondu. Est-elle, oui ou non, c'est ça qu'on veut savoir... Ils connaissent ça, le non. Si c'est non, qu'elle dise non, qu'elle ait le courage de son non une deuxième fois. C'était bien son droit. Est-ce que, oui ou non, elle est d'accord avec le rapport Gobeil qui demande l'abolition de l'Institut québécois de recherche sur la culture, de la Société de développement des industries de la culture et des communications, de la Commission des bibliothèques publiques, du Conseil consultatif de la lecture et du livre dont elle se servait tantôt pour venir à la rescousse de son projet de loi 116. C'est là-dessus que cela repose. Qu'elle réponde à la question! Est-elle d'accord, oui ou non, avec le rapport Gobeil?

On pourrait peut-être lui demander si elle est d'accord, oui ou non, avec le rapport Goyer aussi, mais c'est un autre sujet. Je lui donnerai bien cette visibilité qu'elle souhaite, je suis charitable dans la vie. On va la lui donner sur le rapport Goyer mais sur le rapport Gobeil, oui ou non, s'il vous plaît! Une question, une réponse simple. Un petit effort et faites-le!

Le Président (M. Saintonge): M. le député de Saint-Jacques je vais donner la parole à Mme la ministre. Je veux aviser aussi que nous étudions le projet de loi qui abolit le Conseil des arts du Québec. Il ne faudrait pas étendre le débat à l'ensemble du dossier de la culture à ce moment-ci mais tenter de le maintenir, dans la mesure du possible, sur le projet de loi.

Mme la ministre, pour la réponse à la question qui vous est posée par le député de Saint-Jacques.

Mme Bacon: Je crois que M. le député de Saint-Jacques a la nostalgie de son passé quand il parle de vedette. Je trouve sa question tellement peu pertinente, M. le Président, que j'aurais envie d'être aussi peu

pertinente que lui et de lui dire que quand il dira ici devant la population s'il est d'accord avec ce qu'il prônait quand il était président régional de Montréal-Centre, l'indépendance, ou avec l'affirmation nationale du Québec qui est maintenant prônée par son parti, je lui répondrai sur l'autre question, M. le Président.

Le Président (M. Saintonge): Très bien. L'échange étant terminé, est-ce que...

M. Boulerice: La règle de la pertinence.

Le Président (M. Saintonge): Exactement, M. le député de Saint-Jacques. C'est évident que quand on s'élargit d'un côté ou de l'autre...

M. Boulerice: Elle n'a pas répondu.

Mme Bacon: Vous non plus, vous ne répondez pas.

M. Boulerice: Le monde de la culture en est témoin. Elle n'a pas répondu quant au rapport Gobeil... (10 h 50)

Mme Bacon: J'attends votre réponse. J'attends votre réponse.

Le Président (M. Saintonge): À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Boulerice: Elle aura effectivement la visibilité qu'elle souhaitait.

Le Président (M. Saintonge): Est-ce que l'article 2 est adopté?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Saintonge): Adopté. Est-ce que l'article 3 est adopté?

Mme Bacon: Adopté.

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Saintonge): Adopté. Est-ce que le titre du projet de loi lié est adopté?

M. Gendron: Adopté.

Le Président (M. Saintonge): Adopté. Est-ce que l'ensemble du projet de loi lié est adopté?

M. Gendron: Adopté.

M. Saintonge (président de la commission plénière): Adopté. Ceci met fin au mandat de la commission plénière.

Je demanderais aux gens qui ne font pas partie de l'Assemblée de bien vouloir se

retirer, s'il vous plaît!

Mme la Présidente, j'ai l'honneur de faire rapport que la commission plénière a procédé à l'étude détaillée du projet de loi 116, Loi abolissant le Conseil des arts du Québec, et a adopté ledit projet de loi sans amendement.

La Vice-Présidente: Merci. Est-ce que le rapport du projet de loi 116, Loi abolissant le Conseil des arts du Québec, est adopté?

M. Gendron: Adopté.

La Vice-Présidente: Adopté.
M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Mme la Présidente, si je ne m'abuse, nous pourrions, avec le consentement unanime, procéder immédiatement à l'adoption du projet de loi 116.

La Vice-Présidente: Est-ce qu'il y a consentement pour procéder immédiatement à l'adoption du projet de loi 116?

M. Gendron: Non, Mme la Présidente, parce que pour des projets d'envergure comme celui-là, je pense qu'il serait préférable de suivre les phases normales que la Chambre permet, chacune des étapes. En conséquence, il n'y a pas consentement pour procéder à l'adoption d'un projet de loi aussi substantiel.

La Vice-Présidente: Il n'y a pas consentement, M. le leader du gouvernement. Je vous demanderais d'appeler...

M. Gratton: Mme la Présidente, je m'excuse auprès de mon collègue, le leader adjoint. J'avais cru comprendre que ce consentement faisait l'objet d'une entente, mais je comprends que ce n'est pas le cas. Donc, on va passer à autre chose.

M. Gendron: Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: M. le leader adjoint de l'Opposition.

M. Gendron: Je pense que le leader du gouvernement sait très bien que, ce matin, deux projets de loi ont été appelés au nom de la ministre des Affaires culturelles et que, tantôt, on a sollicité un consentement unanime pour l'adoption de l'autre projet de loi, consentement que j'ai donné. Donc, je ne veux pas qu'on laisse voir que je manque à ma parole. Ce qui a été donné, c'est le consentement sur l'autre projet de loi.

On me demande de donner mon consentement sur celui-ci. Celui-ci étant tellement important, selon la députée de Vachon, qui tantôt sentait le besoin de dire

que, non, ce n'était pas un projet de loi inodore, incolore, sans saveur, s'il est majeur comme ça, on va suivre les phases prévues à notre règlement, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Merci, M. le leader adjoint de l'Opposition.

Compte tenu qu'il n'y a pas consentement, M. le leader du gouvernement, est-ce que vous pourriez appeler un autre projet de loi au feuilleton?

M. Gratton: Oui, mais avant de le faire, Mme la Présidente, je voudrais simplement dire au leader adjoint de l'Opposition que je ne prête aucune intention. Comme il le sait, j'étais absent jusqu'à maintenant. J'avais cru comprendre des propos que m'avait tenus le leader adjoint du gouvernement qu'il y aurait consentement. Je comprends maintenant qu'il me parlait... J'ai mal compris. Je suis le seul qui ai fait une erreur ce matin et je m'en excuse. Je ne le ferai plus jamais.

Cela dit, Mme la Présidente, je vous prierais d'appeler l'article 35 du feuilleton, s'il vous plaît:

Projet de loi 29

Adoption

La Vice-Présidente: À l'article 35 du feuilleton, il s'agit de l'adoption du projet de loi 29, Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, qui avait été présenté par le ministre de l'Enseignement supérieur le 30 avril dernier et dont le rapport de la commission a été adopté le 5 novembre dernier.

M. le ministre de l'Éducation.

M. Claude Ryan

M. Ryan: Mme la Présidente, nous avons eu l'occasion de discuter amplement de la signification et des implications de ce projet de loi 29 au cours des stades antérieurs du débat, d'abord au stade de la deuxième lecture, au stade de l'étude en commission et au stade de la prise en considération du rapport. Je pense que nous avons dit à peu près tout ce qui pouvait être dit sur l'opportunité et la signification du projet de loi. Je vais le résumer très brièvement dans l'espoir que nous pourrions nous entendre pour adopter ce projet de loi qui corrigera une situation indésirable que nous avons laissé se perpétuer pendant des années.

Il s'agit essentiellement du statut des personnes qui occupent les postes de président du comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation et de président du comité protestant du Conseil supérieur de l'éducation. Comme vous le savez, en vertu

de notre législation scolaire, nous avons un ministre de l'Éducation qui est responsable de la direction générale du système d'enseignement public primaire et secondaire dans tout le Québec. Ce ministre est assisté d'un Conseil supérieur de l'éducation, lequel est investi d'attributions considérables. Dans la ligne du conseil, il peut se saisir de tout problème concernant le bien de l'éducation et adresser des avis au ministre de l'Éducation à ce sujet. Le ministre de l'Éducation peut de même recourir au conseil supérieur pour en obtenir des avis ou des conseils.

Pour la dimension religieuse de l'éducation, c'est-à-dire la présence des valeurs religieuses et morales dans toutes les facettes du fonctionnement de notre système, le législateur a adjoint au conseil supérieur deux comités, un comité catholique et un comité protestant, dont les attributions sont de veiller à la bonne marche de notre système d'enseignement dans sa dimension catholique et dans sa dimension protestante.

Les deux comités confessionnels ont des pouvoirs propres. Par exemple, ils ont le pouvoir de vérifier tous les manuels, tout le matériel didactique qui est mis en circulation dans nos écoles, sous l'aspect moral et religieux. On ne leur demande pas de se prononcer sur les différentes thèses d'interprétation historique qui peuvent être en présence dans un manuel ou dans l'autre. On leur demande de veiller à l'intégrité des manuels aux plans moral et religieux.

Ces comités s'acquittent de leur travail d'une façon exemplaire. J'ai eu encore l'occasion ces derniers mois, M. le Président, de rencontrer le comité catholique au complet. Je l'ai rencontré pas plus tard que la semaine dernière. J'ai transigé à plusieurs reprises avec le comité protestant également. Je voudrais vous assurer que ces deux comités s'acquittent de leurs responsabilités d'une façon tout à fait exemplaire. Mais il arrive que le président du comité catholique est une personne qui, depuis déjà plus de 20 ans, travaille à temps complet et le président du comité protestant est une personne qui, selon l'expérience des 20 dernières années - nous n'improvisons pas; nous parlons d'une expérience solidement vérifiée - travaille au moins la moitié du temps.

Or, d'après la loi, ces deux personnes n'ont pas de statut en matière de rémunération. La seule forme de rémunération qu'elles peuvent toucher, c'est l'allocation de présence qui est donnée aux membres ordinaires. Cela veut dire que, si le président travaille 250 jours dans l'année, il devrait normalement, s'il veut toucher une rémunération convenable, réclamer l'allocation de présence pendant tous ces jours. Quand on regardera les comptes publics à un moment donné on dira: Aie! Cette personne aimait

les réunions, elle en faisait une véritable maladie. Elle est allée à des réunions 250 fois par année. Là, on fera des blagues, on se paiera la tête de ces gens qui auront bien servi le bien public, on les tournera en ridicule à l'occasion de débats qu'on pourra avoir sur des comptes publics et tout cela.

Nous voulons une situation claire. Si ces personnes travaillent, l'une à temps plein et l'autre à mi-temps, qu'on les rémunère en conséquence, qu'on leur donne un statut digne du travail qu'elles accomplissent et du service qu'elles rendent à la communauté.

C'est pourquoi le projet de loi 29 vise à mettre le président du comité catholique sur le même pied que le président du Conseil supérieur de l'éducation au point de vue statut. Il n'aura pas nécessairement la même rémunération. Celle-ci sera fixée par le gouvernement. Mais il aura droit à un salaire étant donné qu'il est à temps complet, en retour de quoi il devra donner tout son temps à sa fonction.

Dans le cas du président du comité protestant, nous l'assimilons, à toutes fins utiles, au vice-président du Conseil supérieur de l'éducation, lequel est très généralement une personne de langue anglaise et de foi protestante. Je n'assimile pas les deux parce qu'il y a de très bons catholiques qui sont de langue anglaise et il y a de très bons protestants qui sont de langue française. Mais, en général, il est arrivé que le vice-président du conseil était plutôt une personne de religion protestante et de langue anglaise. On lui donne un statut de permanent à demi-temps. C'est le statut qu'il a depuis environ 20 ans et cela fonctionne très bien. En général, je peux vous assurer que le titulaire de la fonction donne beaucoup plus que la moitié de son temps et on considère qu'il peut s'en tirer ainsi, il est satisfait de ce statut qui lui donne une plus grande liberté dans l'aménagement de son horaire de travail et cela rend de très grands services à la communauté. En vertu du projet de loi 29, nous assimilons le président du comité protestant au vice-président du conseil supérieur, à toutes fins utiles.

C'est l'essentiel que nous visons avec le projet de loi 29. Je voudrais remercier l'Opposition de la compréhension qu'elle a manifestée dans l'examen du problème auquel nous voulons apporter une solution avec le projet de loi 29. J'ai toutes les raisons de souhaiter qu'après les discussions que nous avons eues sur ces questions, nous en venions rapidement à un accord sur l'opportunité de donner la sanction finale de l'Assemblée nationale à ce projet de loi. Je vous remercie, M. le Président.

Le Vice-Président: Je cède la parole à M. le député de Laviolette.
(11 heures)

M. Jean-Pierre Jolivet

M. Jolivet: Merci, M. le Président. Je dois dire que tout a été dit. Le ministre vient de faire un résumé rapide. Il a peut-être un peu bifurqué quand il a voulu rendre un peu une pointe d'humour, je l'espère, sur le fait que les moyens détournés qu'on avait pour donner un salaire convenable aux présidents des comités catholiques et des comités protestants...

Cela étant dit, je dois dire d'abord au nom de l'Opposition nos excuses aux membres du Conseil supérieur de l'éducation qui ont été présents ici hier pour être entendus. En vertu du règlement, nous devions les rencontrer pour jaser justement de l'ensemble de leur programme et de la façon dont ils voient les conseils consultatifs, peut-être aussi leur poser des questions. Ils s'y attendent, j'en suis certain, à la suite du fameux rapport Gobeil dont on fait longuement mention depuis un bout de temps.

On s'excuse auprès d'eux parce que hier le gouvernement en a décidé autrement. On s'est payé, si on peut dire, plusieurs heures ici pour adopter un projet de loi qui, comme on le dit actuellement un peu partout, est sans pareil au Québec. Cependant, je dois vous dire que, même si hier on avait eu à rencontrer le Conseil supérieur de l'éducation, ma programmation quand je suis arrivé hier matin indiquait qu'on devait être en même temps en Chambre pour étudier les projets de loi qu'on discute ce matin, et, encore une fois, pour moi, c'est de la mauvaise planification. Il y a quelque chose qui ne va pas quelque part. Cela faisait longtemps que le Conseil supérieur avait été invité à venir nous rencontrer, et, en même temps, comme menu législatif, on nous obligeait à être ici en Chambre pour discuter des projets de loi, dont celui du Conseil supérieur de l'éducation.

Je vous dis qu'il y a quelque chose qui ne va pas quelque part. Il va falloir qu'on se parle dans ce gouvernement. On est en train de faire des travaux dans une commission, d'une part, et, à côté de cela, on nous oblige à être en Chambre. On ne peut pas être aux deux places à la fois, surtout quand on discute du même sujet. Dans un cas, le projet de loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, et, en bas, le conseil lui-même pour discuter de son mandat, de ses orientations et de la façon dont ses membres voient leur rôle dans la société québécoise. Il est évident qu'on remplit du temps. On n'a pas de planification. On n'a pas de projet de loi majeur. On vient nous donner un petit projet de loi qui, en fait, comme le disait le ministre, était sur la table à dessin du ministre précédent. Il s'agissait tout simplement de l'adopter.

On aurait pu mettre tout cela dans un projet omnibus. Cela aurait été réglé. On a

décidé de le faire plutôt dans un projet de loi et prendre plus de temps pour l'analyser. Il est évident que, comme membre de l'Opposition, on a pris notre responsabilité pour le regarder comme il le faut, pour s'assurer qu'on venait corriger des situations qui devaient être corrigées, mais, en même temps, on a oublié de parler de tout l'autre projet, qui est celui du président du Conseil du trésor visant à abolir les allocations journalières accordées à ceux qui assistent à des rencontres comme celles-là et, finalement, on arrive à quoi? Quand on regarde... Ma collègue aura l'occasion de revenir sur ces sujets, mais je pense que le Conseil des universités... Il y a même des gens qui ont dit: Écoutez, cela prend des gens qui sont des universitaires. Cela prend des hommes d'affaires qui connaissent le milieu universitaire. Est-ce que cela veut dire que des personnes qui sont dans le milieu comme étudiants ou dans le milieu comme mères de famille ou des gens qui sont dans le secteur extérieur à l'université n'ont pas des idées, ne sont pas capables de donner leur apport à ces conseils?

D'ailleurs, le rapport Gobeil, dans le cas du Conseil des universités, du Conseil des collèges, les abolit, demande de les abolir. Dans le cas du Conseil supérieur de l'éducation, cela aurait été des questions qu'on aurait posées hier, qu'on va poser bientôt au conseil supérieur. Comment ils voient leurs nouvelles fonctions dans la mesure où le rapport Gobeil pourrait être appliqué. Ce qu'on ne sait pas, c'est qu'ils ne nous disent pas ici en face qu'ils veulent l'appliquer. Le ministre nous dit: Non, non, il n'en est pas question. On ne touchera pas à cela, sauf que, pendant tout ce temps, pendant qu'on débat d'autres sujets comme celui-là ici aujourd'hui, il y a des gestes qui se posent, et, finalement, on se retrouve devant le fait accompli: ils ont changé l'orientation de ces organismes sans le dire à personne.

Ce sont des dangers qui nous guettent. Dans ce sens, je voudrais avertir le ministre que nous allons le surveiller de très près. Nous allons poser des questions au Conseil supérieur de l'éducation. Entre-temps, pour régler un problème qui doit être réglé, nous allons voter pour cette troisième lecture.

Le Vice-Président: M. le leader du gouvernement.

M. Michel Gratton

M. Gratton: M. le Président, je vous avise que ma brève intervention sera complètement impertinente, dans le sens que cela n'a rien à voir avec le projet de loi en discussion.

M. Gendron: M. le Président...

M. Gratton: Simplement pour reprendre les propos du député de Laviolette qui parlait de mauvaise planification en faisant état du fait que la commission devait hier... M. le Président, je fais simplement rectifier les propos erronés qu'a tenus le député de Laviolette. Il disait que hier nous n'avons pas...

Le Vice-Président: À l'ordre, s'il vous plaît:

M. Gendron: Simplement...

Le Vice-Président: M. le leader adjoint de l'Opposition.

M. Gendron: J'aimerais savoir si le leader du gouvernement soulève une question de règlement où s'il utilise le droit de réplique du ministre de l'Éducation. Tout simplement, je ne veux pas l'empêcher de parler, mais je pense qu'on doit savoir ce qu'il fait dans le décor. Il parle sur quoi exactement?

Le Vice-Président: Très bien, M. le leader adjoint de l'Opposition. Je pense que dans nos débats le leader adjoint du gouvernement peut intervenir comme tout député durant dix minutes sans utiliser le droit de réplique. S'il veut donner des commentaires, allonger le débat ou discuter sur le fond du sujet, c'est bien. Dans ce cas-ci, je pense qu'il répond à une interrogation soulevée par le député de Laviolette lors de son intervention. La pertinence du sujet est conséquente à l'intervention précédente. À ce moment-ci, s'il rectifie ou s'il veut donner son opinion sur des propos que le député de Laviolette a tenus, je pense qu'il est pertinent. C'est son droit. Il a dix minutes au maximum pour intervenir sans utiliser le droit de réplique du ministre de l'Éducation.

M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: M. le Président, évidemment, je ne veux pas exercer le droit de réplique du ministre de l'Éducation, le règlement me le défend. Je veux simplement rétablir ceci. Lorsque le député de Laviolette prétend que l'audition du Conseil supérieur de l'éducation, qui devait avoir lieu en commission parlementaire de l'éducation hier, a été contremandée à cause d'une mauvaise planification, je ferai simplement remarquer que c'est à la demande du leader de l'Opposition que la commission n'a pas siégé hier puisque, à cause de la loi spéciale que l'Assemblée nationale étudiait, le leader de l'Opposition a demandé à un moment donné que les commissions dont les avis venaient d'être donnés par le président puissent ne pas siéger pour permettre aux députés de l'Opposition d'être présents à l'Assemblée nationale. C'est ce qui a fait que la

commission n'a pas siégé comme prévu.

Je voudrais demander au député de Laviolette de ne pas nous blâmer pour une mauvaise planification après des demandes qui proviennent de l'Opposition.

M. Jolivet: M. le Président, en vertu de l'article 212.

Le Vice-Président: Très bien, M. le député de Laviolette, en vertu de l'article 212 qui vous permet de donner une explication sur un discours que vous avez prononcé. J'imagine que c'est sur votre intervention précédente?

M. Jolivet: Effectivement, M. le Président, c'est dans ce sens. Je vais être bref. Ce que j'ai reproché, ce n'est pas le fait que la commission ne se soit pas tenue. J'ai dit: Je m'excuse que les gens n'aient pu être entendus à cause d'une décision autre. La mauvaise planification dont j'ai parlé, c'est qu'hier matin quand je suis arrivé - c'est ce que j'ai dit dans mon discours - on m'a donné le menu de la journée. Le menu de la journée, n'eût été la loi spéciale, c'était d'étudier les projets de loi ici, en cette Assemblée, et en même temps d'entendre le Conseil supérieur de l'éducation qui était convoqué depuis deux semaines. C'est ce que j'ai dit. C'est simplement cela que j'ai voulu donner comme exemple de mauvaise planification. Le ministre de l'Éducation me fait signe que oui.

M. Gratton: M. le Président...

Le Vice-Président: M. le leader du gouvernement, sur quoi? Sur une question de règlement?

M. Gratton: ...sur une question de règlement en vertu de l'article 212 aussi, M. le Président.

Le Vice-Président: Bon, allez-y! En vertu de l'article 212 de nos règlements.

M. Gratton: M. le Président, je souhaiterais que le député de Laviolette... Je sais qu'il n'est pas de mauvaise foi, mais il nous impute des motifs en prétendant qu'en voyant le menu législatif d'hier... Le menu législatif d'hier était vraisemblablement, comme on dit en anglais, "out-dated" parce qu'on savait depuis la veille qu'une loi spéciale serait étudiée ici.

VI. le Président, ce que le député de Laviolette est en train de faire, c'est m'inviter à ne plus jamais donner d'indications au leader de l'Opposition parce que, effectivement, nous aurions pu pendant une partie de la séance faire siéger la commission et faire les ajustements qui s'imposent.

La semaine dernière, le député de Laviolette m'a fait des reproches semblables et il a vu que des ententes qui avaient été prises à mon insu ont quand même été respectées. Tout ce que je lui demande, c'est de faire la part des choses et de ne pas accuser les gens d'être de mauvaise foi alors que, finalement, très souvent c'est lui qui est mal informé et qui nous informe mal des ententes qu'il prend.

Le Vice-Président: Très bien, ceci clôt le débat là-dessus. M. le ministre est-ce que vous voulez exercer un droit de réplique? Il n'y a pas de droit de réplique. Le débat est clos. Maintenant, est-ce que le projet de loi 29, Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, est adopté?

M. Gendron: Adopté.

Le Vice-Président: Adopté. M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: M. le Président, je vous prierais d'appeler l'article 32 du feuilleton.

Projet de loi 25

Adoption

Le Vice-Président: Article 32 du feuilleton. Nous allons maintenant procéder à l'étape de l'adoption du projet de loi 25, Loi modifiant la Loi sur les investissements universitaires, présenté par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science. M. le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, vous avez la parole.
(11 h 10)

M. Claude Ryan

M. Ryan: Le projet de loi 25, M. le Président, vise à favoriser le fonctionnement de notre système universitaire en ce qui touche les investissements qui doivent être faits pour des fins d'immobilisations. En vertu de la loi actuelle, le ministre est autorisé à préparer un plan de développement pour chaque établissement universitaire devant embrasser les cinq prochaines années. Lorsque ce plan a été approuvé, il doit être déposé à l'Assemblée nationale. Suivant des interprétations juridiques qui demeurent contestables, mais qui, néanmoins, se sont appliquées dans certains cas et risquent de s'appliquer tant que cela n'aura pas été clarifié, on prétendrait qu'un plan ne peut pas être mis à exécution tant qu'il n'a pas été dûment déposé à l'Assemblée nationale, en vertu de la loi actuelle. Cela a entraîné des retards dans un certain nombre de cas par le passé pendant des périodes où l'Assemblée nationale n'était pas en session.

Le but de l'amendement, c'est de

proposer que le plan entre en vigueur dès qu'il a été approuvé par le gouvernement et qu'il soit ensuite déposé à l'Assemblée nationale à la première occasion, dès que celle-ci est en session. Si elle est en session, il doit être déposé dans les quinze jours de son approbation par le gouvernement. C'est l'objet principal du projet de loi: de faire disparaître cet obstacle juridique, qui a découlé dans certaines situations du libellé actuel de la loi, et de favoriser la réalisation de certains projets d'immobilisations de nos universités.

Il y a un autre objet du projet de loi qui veut permettre au gouvernement d'embrasser dans les subventions versées aux universités pour fins d'immobilisations les frais afférents à une émission d'obligations, par exemple, les frais d'impression, les frais de courtiers, etc. Actuellement, ce n'est pas clair. Dans la loi actuelle, nous ne savons pas avec précision si le gouvernement peut le faire. Je crois qu'il le fait quand même dans la majorité des cas depuis quelques années. Mais des conseillers juridiques ont soulevé des interrogations à ce sujet. Nous voudrions qu'il fût parfaitement clair qu'aux fins d'investissement universitaire le gouvernement puisse accorder des subventions embrassant non seulement le montant de la construction ou des achats d'équipements qui seront envisagés, mais également les frais afférents à ces transactions.

Une autre petite modification que nous faisons, qui nous a entraîné des commentaires un peu sarcastiques l'autre jour du député de Laviolette, vise à remplacer dans une phrase, l'article "des", par l'article "d'". On nous a fait une querelle avec cela qui rappelait presque le schisme de Photius, lequel a conduit à cette séparation, comme vous le savez, des chrétiens d'Orient et des chrétiens d'Occident dont nous subissons encore les conséquences mille ans plus tard. Je ne crois pas qu'il y ait autant d'implications dans la modification que nous proposons qu'il n'y en avait dans la querelle du "Filioque".

Les implications de cette modification sont bien simples. Comme la loi est formulée actuellement, elle pourrait induire à comprendre que le gouvernement doit nécessairement financer les investissements universitaires au complet. Tandis qu'en mettant le "d'", c'est d'investissements et non pas des investissements au sens complet du terme. Prenons l'Université McGill, qui a déjà eu des grosses constructions qui ont été financées entièrement par des philanthropes. Il serait ridicule que le gouvernement se sente obligé de financer ces investissements s'ils sont déjà financés par des subventions venant du secteur privé. Il s'agit de donner au gouvernement la marge de souplesse qui va de soi pour quiconque est le moins familier avec ces questions. La petite

modification que nous proposons a, par conséquent, son importance. Elle n'est pas inutile.

Ce n'est pas le projet du siècle et ce n'est pas une chose qui va révolutionner le monde universitaire. Nous avons des décisions beaucoup plus importantes que celle-ci à prendre au cours des prochaines semaines et nous en sommes parfaitement conscients. Quand il faudra arrêter le plan quinquennal d'investissements de 1987-1992, nous aurons de nombreuses considérations dont nous devons tenir compte, mais pour l'instant il s'agit de faciliter le fonctionnement harmonieux du travail en matière d'investissements universitaires. Je crois que les deux amendements que nous proposons font suite à des représentations qui avaient, d'ailleurs, été faites à l'ancien gouvernement et sur lesquelles - si j'ai bien compris - le ministre précédent se proposait d'agir si la population lui en avait donné le temps. Alors, je recommande l'adoption de ce projet de loi qui améliorera la situation en matière d'investissements universitaires.

Le Vice-Président: Je cède maintenant la parole à Mme la députée de Chicoutimi.

Mme Jeanne L. Blackburn

Mme Blackburn: Merci, M. le Président. Effectivement, comme le dit le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, ce n'est pas le projet du siècle, sauf que je suis en train de me demander de quoi on parlerait au cours de la présente session s'il n'avait pas retrouvé un certain nombre de projets dans ses cartables. Les quatre projets de loi qui sont l'objet d'examen et d'adoption aujourd'hui touchant à l'éducation et à l'enseignement supérieur, pour l'essentiel, étaient déjà dans ses cahiers.

Cependant, il dit que ce n'est pas l'activité la plus importante et qu'on aura éventuellement, au cours des prochaines semaines, à prendre des décisions beaucoup plus importantes, celles qui touchent les investissements universitaires. Par rapport au projet qui a été présenté au Conseil des universités, il y a de quoi être inquiet. Je le rappelle, on peut se demander jusqu'à quel point la modification qui va être apportée par le biais de cet amendement à la Loi sur les investissements universitaires trouvera une certaine utilité et une certaine application, tant les projets d'investissements sont réduits à leur plus simple expression dans le projet qui a été présenté au Conseil des universités.

Je rappelle le commentaire du Conseil des universités sur les investissements universitaires. Il estime que ce plan quinquennal d'investissements présente des compressions d'une sévérité sans précédent. Il dit vouloir améliorer le fonctionnement des

universités par le biais de ce projet de loi. J'en doute fort et le ministre est très conscient que ce n'est pas demain matin que ce projet de loi va trouver son application.

Qu'il nous dise, à présent, que le plan quinquennal ne pouvait pas être mis en application sans qu'il soit déposé à l'Assemblée nationale, ce n'est pas tout à fait l'exacte vérité sur cette question. C'est simplement que le fait que ce ne soit pas déposé en Chambre ne permet pas d'aller sur le marché des obligations à long terme. Cela n'empêche pas le plan d'investissements de commencer à être réalisé dans ses premières phases. Je pense qu'il y a une différence, une nuance importante.

Sur le "d" plutôt qu'un "des", je ne pense pas que cela provoque un schisme important, sauf que quand on est réduit à adopter des projets de loi pour des modifications aussi simples et qu'on utilise le temps de la Chambre, je trouve qu'il y a de quoi se questionner.

Sur le fond, cependant, cela veut dire que dorénavant le gouvernement s'arroge un pouvoir d'intervenir et de réaliser des plans d'immobilisations et d'investissements avant que cela soit présenté en Chambre. Je pense que c'est particulier. Cela veut dire que ce gouvernement peut dorénavant procéder sans que les parlementaires soient saisis des projets d'investissements. Ils le seront après l'ouverture des travaux de la Chambre. C'est une modification qui n'est pas mineure et qui est contraire aux propos que tenait le ministre de l'Éducation, critique de l'éducation dans le gouvernement précédent. Il déplorait un empiètement trop large de l'exécutif sur le législatif. Je pense qu'il s'est empressé d'adopter une modification qui a précisément pour effet de réduire le pouvoir des parlementaires.

Comme j'ai l'impression que cet article de la loi n'aura pas pour effet d'accroître les investissements dans les universités, on ne pourra pas voir jusqu'à quel point cela a amené des économies d'échelle dans le fonctionnement de l'enseignement supérieur. Je ne pense pas qu'on puisse s'y opposer, M. le Président. Donc, on est d'accord avec ce projet de loi.

Heureusement - je le rappelle - qu'ils ont quelques projets de loi qui étaient déjà dans le cartable, sinon, on n'aurait rien à faire en cette Chambre.

Le Vice-Président: M. le ministre, votre droit de réplique.

M. Claude Ryan (réplique)

M. Ryan: M. le Président, très brièvement, je voudrais simplement faire deux mises au point à la suite de l'intervention de la députée de Chicoutimi, que je remercie de son appui au projet de loi malgré tout.

D'abord, elle a parlé de projets de loi qui seraient du remplissage, que nous aurions trouvés, mais à la dernière minute, dans nos tiroirs pour remplir le temps de la Chambre.

Je voudrais simplement lui rappeler que ces projets de loi avaient été déposés dès le printemps dernier. Ils sont parmi les tout premiers dont j'aie saisi le leader du gouvernement dès le mois de février ou de mars dernier. S'ils ne furent point adoptés en juin, c'est parce que le menu de la Chambre était trop chargé à ce moment.

C'était déjà arrivé dans des sessions antérieures que des projets jugés d'importance moins primordiale soient reportés comme cela de session en session et que, finalement, ils ne soient point adoptés. C'est pour cela que, cette fois, nous avons choisi de les présenter dès le début de la présente partie de la session pour être sûrs qu'on ne se fasse pas jouer le même tour que la dernière fois.

(11 h 20)

Par conséquent, ce n'est ni de l'improvisation ni du remplissage, mais une saine planification qui nous permet, avec la collaboration de l'Opposition que nous apprécions vivement, de disposer de ces projets de loi à un stade encore assez précoce de notre période de travaux sessionnels. Par conséquent, je n'en veux pas à l'Opposition d'avoir collaboré. Au contraire, je la remercie de tout coeur.

La députée de Chicoutimi a mentionné également que, maintenant que nous adoptons cet amendement, un plan d'investissements pourra être mis en vigueur tout de suite après son approbation par le gouvernement, avant même que la Chambre en soit saisie. C'est vrai qu'il y a un petit décalage qui va se produire de ce côté, mais je voudrais rappeler à la députée de Chicoutimi une chose qu'elle ignore peut-être, c'est que les plans quinquennaux sous le gouvernement antérieur étaient approuvés à peu près trois ans après que l'année était terminée. À part cela, on les communiquait à la Chambre au bon plaisir du prince, c'est-à-dire à une période où il était infiniment trop tard pour qu'on puisse avoir quelque effet que ce soit là-dessus. Après les avoir adoptés, on faisait toutes sortes de modifications, mais ce n'était pas une opération sérieuse.

Nous essayons, au moins, de rattraper le temps perdu. Pour le plan 1986-1991, on est déjà beaucoup plus avancé. Il y a seulement le dernier stade de l'approbation par le cabinet qui est pratiquement une formalité, parce que le Conseil du trésor l'a approuvé. Nous allons revenir très tôt avec le projet 1987-1992 sur lequel nous aurons amplement l'occasion de discuter et nous gagnerons trois ans par rapport à la performance du gouvernement antérieur en retour des deux ou trois semaines qui pourraient s'écouler avant que vous soyez au courant de cela.

Je voudrais rappeler également que, dans le domaine des immobilisations aux plans primaire et secondaire, on était informé de ces choses bien après que toutes les décisions étaient prises et mises à exécution. Que de fois j'ai demandé, à l'étude des crédits: Donnez-nous le plan d'immobilisations. On voyait que les députés ministériels l'avaient, mais les députés de l'Opposition ne l'avaient point. Je pense que le député de Laviolette pourra confirmer que, dès que j'ai pris les décisions à ce sujet, en juin dernier, je lui ai communiqué une liste détaillée de toutes les décisions qui avaient été insérées dans le plan d'immobilisations 1986-1987. J'ai communiqué à chaque député les décisions qui le concernaient, autant du côté de l'Opposition que du côté ministériel. J'espère bien que nous pourrons continuer à agir ainsi pour le plus grand bien de nos concitoyens et concitoyennes du Québec. Merci.

Le Vice-Président: Le débat étant clos, est-ce que le projet de loi 25, Loi modifiant la Loi sur les investissements universitaires, est adopté?

M. Gendron: Adopté.

Le Vice-Président: Adopté.
M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Article 33 du feuillet, M. le Président.

Projet de loi 26

Adoption

Le Vice-Président: À l'article 33, nous en sommes également à l'étape de l'adoption du projet de loi 26, Loi modifiant la Loi sur le Conseil des universités, présenté par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science. M. le ministre, vous avez la parole.

M. Claude Ryan

M. Ryan: M. le Président, je voudrais tout d'abord profiter de cette occasion pour rendre une nouvelle fois un hommage mérité au Conseil des universités qui accomplit, à l'intérieur de notre système universitaire d'enseignement et de recherche, des fonctions très appréciées par le gouvernement et par nos concitoyens, de même que par les responsables du monde universitaire.

En vertu de la loi qui le constitue, le Conseil des universités jouit d'attributions considérables. Il est appelé à se prononcer sur les besoins de l'enseignement supérieur, sur les objectifs qui doivent être poursuivis dans les différents secteurs de notre système universitaire d'enseignement. Il est appelé à donner au ministre des avis sur le développe-

ment des institutions universitaires, la création de nouvelles universités. Chaque année, il étudie les budgets de fonctionnement et d'investissement des établissements d'enseignement supérieur et donne à ce sujet des avis qui ont été remarquablement francs, directs et parfois durs pour le gouvernement au cours des dernières années. Encore récemment, le Conseil des universités a émis un avis sur le plan d'investissements quinquennal 1986-1991 qui est sévère pour le gouvernement, mais nous le prenons. C'est une critique indépendante, une critique impartiale. C'est pour cela que le conseil existe, et je voudrais que le président et les membres du conseil sachent que, sous le gouvernement actuel, il n'y a aucun danger qu'on les fasse sauter parce qu'ils émettraient des opinions qui ne seraient pas conformes aux préférences du gouvernement. Je veux leur dire que, plus l'opinion sera franche et libre, dans la mesure où elle sera fondée sur des analyses sérieuses, plus elle sera appréciée du gouvernement. Si le gouvernement n'a pas la force de l'apprécier, le public jugera. C'est un élément de notre système qu'il faut souligner avec vigueur. Personnellement, j'en éprouve une grande fierté. Je veux assurer publiquement non seulement les membres de cette Chambre, mais nos concitoyens que sous le gouvernement actuel le Conseil des universités continuera à jouer un rôle très important dans le fonctionnement de notre système universitaire.

Dans la loi actuelle du Conseil des universités, il existe quelques imperfections. Nous ne pouvons pas toutes les corriger du même coup, mais il y en a deux auxquelles nous voulons apporter remède par le projet de loi 26. Dans une première partie du projet de loi, nous voulons corriger une situation qui s'est présentée. Lorsqu'un membre a terminé son mandat - les membres sont nommés pour un mandat de quatre ans - il arrive qu'il se produise un vide, pour toutes sortes de raisons, en vertu duquel le gouvernement n'est pas capable de procéder tout de suite au remplacement ou n'est pas capable de procéder au remplacement avant l'expiration du mandat. Il peut s'écouler une période pouvant aller de un à six mois au cours de laquelle il y a un vide au sein du conseil. Un membre a vu son mandat expirer, est parti, n'a pas été remplacé. Des fois, quand il y en a deux, trois, quatre ou cinq qui sont ainsi affectés, cela peut affaiblir le fonctionnement de tout le conseil. Par cette modification que nous apportons, nous voulons que le mandat d'un membre du conseil se prolonge jusqu'à son remplacement effectif par un nouveau membre ou jusqu'à la reconduction du mandat par le gouvernement. C'est aussi simple que cela.

Une autre modification concerne le statut du président. Le président du conseil

est nommé pour cinq ans. Nous aurons l'occasion prochainement de procéder à la nomination d'un président du conseil pour les cinq prochaines années parce que le mandat du titulaire actuel achève. S'il était tombé malade pendant son mandat, s'il avait été incapable d'agir pour raison de maladie ou autre, que se serait-il produit? Nous avons un blanc dans la loi actuellement et le gouvernement n'aurait pas été capable d'agir. Il s'est produit une situation semblable dans le passé où le président est devenu incapable d'agir. Le gouvernement avait désigné une personne pour le remplacer temporairement, mais la personne ainsi désignée, une fois entrée en fonction, s'est rendu compte qu'elle n'avait aucun pouvoir légal pour agir. Elle ne pouvait pas signer les effets commerciaux, financiers et les autres documents engageant le conseil. C'est dans le but de corriger cette carence que nous proposons le projet de loi 26 actuel en vertu duquel, lorsque le président devient incapable d'agir, le gouvernement peut désigner une personne qui le remplacera temporairement, et qui pourra exercer ses fonctions et ses pouvoirs tant que dure son incapacité.

Voilà l'essentiel du projet de loi 26, M. le Président. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de s'attarder davantage. Pour le bon fonctionnement du Conseil des universités, je pense que nous avons intérêt à adopter ce projet de loi. Merci.

Le Vice-Président: Je cède maintenant la parole à Mme la députée de Chicoutimi.

Mme Jeanne L. Blackburn

Mme Blackburn: Merci, M. le Président. Comme le dit le ministre, effectivement, c'est un projet de loi qui n'est pas très important, sauf que, pour le Conseil des universités, c'est une modification intéressante qui posait un certain nombre de problèmes. Je voudrais quand même reprendre un peu sa réplique de tout à l'heure quand il disait: Ce n'est pas de l'improvisation, notre projet de loi 25 a été déposé en début de session le printemps dernier. C'était relativement facile de le déposer puisqu'il était déjà rédigé. Je dirais au ministre qu'on pourra apprécier les capacités de planification de ce gouvernement dans quelques semaines, au mois de décembre, où on verra probablement encore l'improvisation qu'on a pu voir à la fin de la session du printemps dernier.

J'admire chez le ministre cette constance avec laquelle il fait l'éloge des conseils consultatifs et plus particulièrement, évidemment, du Conseil des universités. Je dirais deux choses là-dessus. Je partage le respect qu'il a à l'endroit de cet organisme consultatif, mais, en même temps, cela m'étonne qu'il n'ait pas pris soin de

consulter les conseils consultatifs sur deux projets de loi qui les concernaient et qu'on examine aujourd'hui. Il l'a fait un peu pour le Conseil des collèges. Il a donné un coup de fil au président lui demandant son avis sur une modification à la Loi des collèges mais je n'appellerais pas cela vraiment une consultation.

(11 h 30)

Par ailleurs, il dit: J'admire les travaux du Conseil des universités, ils sont d'une sévérité, d'une franchise que j'apprécie. Il le répète si souvent que je suis en train de me demander à qui le message s'adresse. Quand il parle de la franchise des avis du Conseil des universités, il fait référence au dernier avis sur le plan quinquennal d'investissement dans lequel le Conseil des universités dit à ce gouvernement: Il s'agit là d'une compression sans précédent, et vous enlevez, par ce plan quinquennal, tout espoir pour les universités de redresser la situation particulièrement en ce qui concerne les équipements scientifiques.

Quand le ministre insiste avec autant, j'allais dire, quasiment de lourdeur sur la qualité de ce qui se fait au Conseil des universités et sur la valeur des avis du Conseil des universités, je suis obligée de penser que son message s'adresse au président du Conseil du trésor beaucoup plus qu'au Conseil des universités, aux membres de cette Chambre. Il est en train de dire au président du Conseil du trésor: Ce que je vous ai dit, que j'ai dit en cette Chambre, il y a... Je le rappelle, au moment où on examinait ce projet de loi en première lecture, il nous disait: Notre parc d'établissements universitaires a vieilli beaucoup ces dernières années. Pourtant, il nous présente un plan d'investissement qui est d'une sévérité et qui comprend des compressions sans précédent. Je pense que les éloges à l'endroit du Conseil des universités s'adresseraient davantage au président du Conseil du trésor et il remercie le Conseil des universités de l'aider à défendre le budget des universités particulièrement en matière d'investissement.

Pour ce qui est des amendements proposés dans ce projet de loi, je le rappelle, ce sont des amendements relativement mineurs, mais intéressants. On pouvait et on est toujours en droit de se demander si cette modification qui est introduite permet d'assurer un meilleur fonctionnement au Conseil des universités. On peut se demander pourquoi il n'a pas procédé, par la même occasion, à un examen plus en profondeur du projet de loi sur le Conseil des universités pour savoir s'il n'y avait pas d'autres modifications qui auraient pu également améliorer son fonctionnement.

On n'aurait peut-être pas souhaité poursuivre jusque-là, compte tenu que le

président du Conseil du trésor - non pas semble vouloir - voudrait bien qu'on réserve un autre sort au Conseil des universités, comme à quelques centaines d'autres conseils consultatifs, c'est-à-dire qu'on l'abolisse. Il n'était peut-être pas nécessaire d'aller plus loin que ce que prévoyait le projet de loi déjà rédigé par le gouvernement précédent.

M. le Président, l'Opposition est d'accord avec ce projet de loi qui permettra au Conseil des universités d'avoir un fonctionnement plus normal et plus efficace, mais, en même temps, on ne sait pas à quel moment ni en quelle année on pourra savoir qui l'a emporté dans cette partie de bras de fer entre le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science et le président du Conseil du trésor en ce qui concerne les investissements, en ce qui concerne l'avenir des établissements d'enseignement supérieur et également en ce qui concerne l'avenir des conseils consultatifs. Merci.

Le Vice-Président: Est-ce que vous avez une réplique, M. le ministre?

M. Ryan: Un petit mot.

Le Vice-Président: M. le ministre.

M. Claude Ryan (réplique)

M. Ryan: Un petit mot, M. le Président, pour dire qu'il est évident que nous aurions pu examiner toute la Loi sur le Conseil des universités et présenter de nombreux amendements qui auraient visé à l'améliorer, mais je crois avoir déjà dit il n'y a pas tellement longtemps, et je l'ai répété, qu'en matière d'institutions j'ai plutôt un réflexe conservateur. Je n'aime pas jouer avec les institutions pour le plaisir de jouer avec les institutions. Lorsqu'elles ont donné un bon rendement, j'aime même mieux qu'elles fonctionnent avec certaines imperfections qu'il n'est pas absolument impérieux de corriger que de vouloir refaire tout le mécanisme de l'horloge au risque de le briser. C'est l'essentiel de l'approche que j'adopte en matière institutionnelle. Je tiens à vous le dire clairement, et je pense vous l'avoir déjà communiqué dans nos travaux parlementaires, lorsque des changements sont nécessaires, il faut avoir le courage de les faire. Lorsqu'ils ne sont pas nécessaires, il faut éviter de succomber au caprice du changement pour le changement.

Pour le reste, je pense que le Conseil des universités rend des services solides pour l'instant. Si nous trouvons, au cours des prochains mois, des éléments qui seraient susceptibles d'améliorations jugées nécessaires, vous pourriez être sûrs que nous aurons une ouverture d'esprit pour les considérer. Pour l'instant, je pense qu'avec

ceci le Conseil des universités peut très bien continuer à servir. Je voudrais rappeler ce que j'ai déjà dit en commission parlementaire à l'issue des travaux de la commission parlementaire sur les universités, à savoir que, dans mon jugement, le Conseil des universités est un organisme dont nous avons besoin, un organisme que nous devons maintenir à l'état distinct. Je ne pense pas qu'il y aura de problème de ce côté-là. Je pense que nous allons tout faire pour accorder au conseil, comme nous l'avons fait par le passé, les moyens dont il a besoin pour s'acquitter convenablement de son rôle. Il ne coûte pas cher au gouvernement pour l'excellent travail qu'il accomplit. Je compte beaucoup sur le conseil, notamment pour approfondir davantage le travail qui s'accomplit présentement en matière de révision des programmes.

Jusqu'à maintenant, le rôle du Conseil des universités s'est borné à l'examen des projets de nouveaux programmes qui étaient soumis à l'attention du gouvernement. Nous voulons aller plus loin et j'encourage en particulier le Conseil des universités à poursuivre dans la voie de ses études sectorielles qu'il a commencé à explorer depuis deux ou trois ans avec ses études sur le génie et, plus récemment, sur les sciences de l'éducation qui ouvrent vraiment des aperçus nouveaux et qui nous permettent d'entrevoir que nous progresserons substantiellement dans la recherche de cette rationalisation plus grande sur laquelle nous étions d'accord, autant du côté gouvernemental que du côté de l'Opposition, à l'occasion des travaux de la commission parlementaire.

Je pense qu'il y a des voies très intéressantes qui sont ouvertes dans cette direction et c'est une des raisons qui me convainquent de l'opportunité de la nécessité de conserver le Conseil des universités à l'état d'organisme distinct, avec les fonctions très larges que lui attribue déjà sa loi constitutive. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président: Le débat étant terminé, est-ce que le projet de loi 26, Loi modifiant la Loi sur le Conseil des universités, est adopté?

M. Gendron: Adopté.

Le Vice-Président: Adopté. M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Article 34, M. le Président.

Le Vice-Président: Article 34. Nous en sommes à l'étape de l'adoption du projet de loi 28, Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, présenté par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science. M. le ministre,

vous avez la parole.

Projet de loi 28

Adoption

M. Claude Ryan

M. Ryan: M. le Président, le projet de loi 28 se rattache à la fois à l'institution collégiale et aux responsabilités qui incombent au gouvernement en matière de politique de rémunération et de politique de détermination des conditions de travail dans les secteurs public et parapublic.

Pour les travailleurs du monde de l'éducation qui font partie d'associations accréditées au sens du Code du travail, les conditions de travail sont déterminées par le processus de la convention collective, de la négociation collective sous l'empire de la loi 37, qui est une section qui est venue s'ajouter au Code du travail sous le règne du gouvernement précédent. On a des négociations qui se poursuivent actuellement pour les travailleurs de soutien dans le secteur des collèges, pour les professeurs, pour les professionnels non enseignants, pour les travailleurs d'hôpitaux. Toutes ces négociations se font sous l'empire de la loi 37, qui est une section du Code du travail.

Maintenant, il y a d'autres travailleurs que ceux qui sont représentés par des associations accréditées au sens du Code du travail. Dans nos hôpitaux et nos collèges, il y a des cadres, il y a des gérants, il y a des directeurs de programmes, il y a des directeurs de personnel, il y a des responsables de finances et d'administration, il y a des directeurs de services pédagogiques, etc. Ces personnes n'étant pas syndiquées au sens du Code du travail, elles sont quand même regroupées dans des associations qui veillent à défendre leurs intérêts; certaines ne le sont pas. Les directeurs de cégep, par exemple, ne sont pas regroupés dans une association professionnelle, à ma connaissance, mais la plupart des autres cadres le sont.

Alors, qu'est-ce qui arrive pour leurs conditions de travail? Est-ce qu'on peut laisser cela à la détermination de chaque collègue individuel? On ne veut pas retomber dans la situation où on a été il y a 25 ans, où on constatait qu'une personne accomplissant le même travail dans un endroit avait 20 % de plus ou de moins de rémunération. Par conséquent, il existe des normes pour l'ensemble du Québec. On ne veut pas qu'en matière de prime de séparation, de prime de licenciement, de sanction disciplinaire, etc., on ait un régime dans un endroit et un régime carrément différent dans l'autre. C'est pour cela qu'il y a deux ou trois ans, sous le gouvernement précédent, on avait adopté un amendement

législatif en vertu duquel le pouvoir est donné au gouvernement de déterminer les conditions de travail de ces personnes qui ne sont pas des salariées au sens du Code du travail.

Moi-même, j'avais trouvé que l'amendement était un peu trop centralisateur à l'époque et nous avons émis des réserves sérieuses du côté de l'Opposition. Cela avait été inséré dans un bill omnibus de manière qu'il était passé presque inaperçu et nous avons beaucoup insisté, en commission parlementaire, pour savoir le pourquoi de ceci. Voici ce qu'on nous avait dit. On nous avait dit: De toute manière, cela se fait déjà depuis plusieurs années. Mais cela n'est pas écrit dans la loi et il pourrait arriver qu'une contestation vienne invalider les décisions prises, au jugement des tribunaux. (11 h 40)

Pour éviter ce danger d'invalidation, le gouvernement précédent, encore une fois, avait fait adopter un amendement donnant au pouvoir exécutif l'autorité voulue pour établir ces conditions de travail. Dans la transcription du projet qui avait été préparée par le ministre à l'époque, il s'est glissé une erreur d'article encore une fois; le mot "les" a été transcrit à la place du mot "des". Le gouvernement voulait se voir attribuer le pouvoir de définir des conditions de travail, c'est-à-dire ces conditions de travail sur lesquelles il estimait devoir exercer une autorité spéciale, et les copistes, pour des raisons qu'on peut comprendre a posteriori, ont écrit "les" conditions de travail, ce qui voulait dire qu'on enlevait toute autorité aux dirigeants des établissements de fixer les conditions de travail de leurs cadres et que tout était transféré au gouvernement.

Avec l'amendement que nous proposons, le gouvernement pourra établir des conditions de travail. Inutile de vous dire que ce sont surtout ces conditions de travail qui ont des liens directs avec la rémunération et les questions pécuniaires. Mais les autres conditions de travail resteraient la responsabilité de négociations qui pourraient se poursuivre entre les salariés intéressés et les autorités de chaque établissement. Par conséquent, ce petit changement d'article est en fait une clause décentralisatrice, une clause qui vise à donner une marge de responsabilité plus grande aux établissements. Nous ne nous attribuons pas de mérite particulier. Selon ce qu'on nous a dit, c'était l'intention de l'ancien gouvernement d'agir ainsi, et le texte que nous avons actuellement serait attribuable, dans cette partie que nous visons par le projet de loi, à une erreur de transcription que nous voulons tout simplement corriger.

En même temps que nous faisons cet ajustement, nous voulons également prévoir la possibilité pour le gouvernement de définir par règlement l'obligation pour un collège de

se doter d'une politique... Dans ces matières qui relèveront de leur compétence, de gestion de leur personnel non salarié, nous voulons avoir l'autorité voulue pour obliger les collèges à se doter de politiques qui seront clairement connues, qui pourront, au besoin, être soumises à l'approbation du gouvernement, mais à tout le moins à la connaissance du gouvernement, de manière que nous gardions une vue d'ensemble précise, solide, bien informée de ce qui se passe partout dans le réseau des établissements collégiaux.

Voilà les deux modifications que nous nous proposons d'apporter à la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

Ainsi que nous l'avons tous constaté, nous assistons depuis quelques années à un mouvement de décentralisation qui vise à établir de manière plus nette la responsabilité de chaque établissement collégial, la possibilité pour lui de se doter d'une personnalité propre, d'une vocation distinctive qui fasse qu'on le reconnaisse non pas seulement comme l'établissement no 34 ou 28 ou 15 dans la panoplie des établissements d'enseignement collégial, mais comme le collège Untel, le collège André-Laurendeau, le collège de Maisonneuve, le collège Édouard-Montpetit, le collège de Sainte-Foy, le collège de Rimouski ou de Chicoutimi, chacun avec sa personnalité, ses attributs, son organisation propre, tout en étant, en même temps, obligés, pour des raisons qui sautent aux yeux, de fonctionner à l'intérieur d'un système général dont les grandes poutres sont les mêmes un peu partout.

Voilà l'objet du projet de loi. Je suis sûr que tous ensemble nous voudrions l'adopter pour faciliter encore une fois le fonctionnement administratif et pédagogique de nos institutions collégiales d'enseignement.

Le **Vice-Président**: Je cède la parole à Mme la députée de Chicoutimi.

Mme Jeanne L. Blackburn

Mme Blackburn: Merci, M. le Président. Sur ce projet de loi, je dois dire que j'apprécie la mise au point que vient de faire le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science touchant l'erreur typographique qui, dans les faits, aurait pu donner des pouvoirs exceptionnels au gouvernement en matière d'établissement des conditions de travail des cadres et gérants dans les collèges: Contrairement à ce qu'il nous avait dit en cette Chambre, au moment où il faisait sa première présentation et où il nous disait: En fait, on change "les" par "des" parce qu'on est moins interventionniste, on veut limiter la portée de l'article... Et on a appris, en commission parlementaire, que

c'était vraiment l'intention du précédent gouvernement et qu'il s'agissait tout simplement d'une erreur de typographie.

Le ministre tient un discours qui ne cesse de m'étonner. Il dit: Les conditions de travail des personnels syndiqués s'établissent par la voie de la loi 37. Je rappelle les propos qu'il tenait ici en cette Chambre au moment où on examinait ce projet de loi en deuxième lecture, le mardi 28 octobre dernier. Il disait au sujet de la loi 37: "Elle va se faire dire - en parlant de moi - que la loi 37 de l'ancien gouvernement a donné un exemple trop éloquent de ce à quoi conduit ce genre d'approche - une approche réglementaire. Vous savez comme moi que le gros obstacle que nous avons dû vaincre pour entamer une négociation le moins valable avec ces syndicats a été l'obstacle créé par la loi 37 dans la définition des champs de négociations." Pourtant, je pense bien qu'on a tous assisté hier à l'utilisation que faisait ce gouvernement de la loi 37, une utilisation, de l'avis de tous, fort abusive.

Par ailleurs, quand le ministre nous dit qu'il n'est pas nécessaire de couvrir les autres personnels par une réglementation touchant une politique de gestion du personnel, il me semble qu'il y a une espèce de confusion. Comment peut-on, si on veut suivre le raisonnement du ministre, confondre une politique de gestion du personnel avec des conditions de travail établies par convention? Est-ce que le ministre peut me dire qu'une convention collective, c'est une politique de gestion de personnel? Il y a là-dessus quelque chose que je trouve pour le moins ambigu. Je l'ai soulevé en commission parlementaire et il n'y voit pas d'ambiguïté, mais il dit: Vous avez peut-être raison, sauf que les syndicats ne seraient pas d'accord.

Je me dis que ce gouvernement nous a tenu un discours dévastateur sur la tendance centralisatrice du gouvernement qui réglementait sur un certain nombre d'objets. Aujourd'hui, ce projet de loi, il me semble, contrairement à ce qu'il nous dit, vient donner au gouvernement le pouvoir d'édicter des contenus touchant la politique de gestion des personnels-cadres. Contrairement à ce qu'il dit, ce n'est pas plus de pouvoirs dans les collèges, c'est un pouvoir d'intervention du ministre dans les collèges.

J'aurais aimé, à cette occasion et pour être fidèle au discours que le ministre a toujours tenu dans de telles situations, qu'il nous dise comment il envisage la gestion des personnels dans les collèges du Québec. Il a certainement de bonnes raisons. Il nous a dit: Ce n'est pas en période de négociation qu'on soulève de telles questions. Je serais d'accord avec lui qu'il faut éviter de mélanger les choses. Je me demandais jusqu'à quel point il y avait urgence de procéder et pourquoi on n'aurait pas, dans ce

cas, attendu d'avoir la vision plus globale du ministre en matière de gestion des ressources humaines dans les collèges.

Cela étant dit, M. le Président, en ce qui concerne les modifications du "les" au "des", je pense bien qu'on ne peut être que d'accord. Je ne pense pas que cela ait empêché les collèges de dormir. Cependant, j'aurais apprécié que, sur ce projet de loi, le ministre soit fidèle au discours qu'il tient toujours concernant l'importance des conseils consultatifs, sur la valeur de leurs avis et qu'il ait, sur ces trois projets de loi qu'on vient d'examiner ce matin, consulté de façon un peu plus officielle ces organismes consultatifs que sont le Conseil des collèges et le Conseil des universités, organismes dans lesquels il a une grande confiance, pour qu'il puisse nous dire précisément et de façon un peu plus articulée ce qu'il pensait de cette modification et de ce projet de loi, particulièrement en ce qui touche la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

Par ailleurs, comme il semble tenir à ce projet de loi et que le menu législatif est pauvre, on va être d'accord avec ce projet de loi, M. le Président.

Le Vice-Président: M. le ministre, pour votre droit de réplique.
(11 h 50)

M. Claude Ryan (réplique)

M. Ryan: Trois brèves remarques, M. le Président. Tout d'abord, j'entendais la députée de Chicoutimi, que je remercie de son intérêt pour le développement de nos collèges - je pense que l'intérêt de la députée de Chicoutimi pour le secteur collégial est bien connu et apprécié - je l'entendais dire tout à l'heure qu'elle craignait que nous n'assistions vers la fin de cette partie de session à la même improvisation qu'elle dit avoir décelée en juin dernier. Je ne sais pas si elle était là jusqu'à la fin, en juin dernier, mais d'après notre règlement la Chambre aurait normalement dû siéger jusqu'au lundi 23 juin. Si mes souvenirs sont exacts, la Chambre a ajourné ses travaux le jeudi 19 juin parce que nous avions terminé de manière ordonnée tous les travaux qui avaient été prévus. Il y a eu une collaboration de l'Opposition que nous avons appréciée.

Je crois que la responsabilité principale de ce résultat revenait au leader du gouvernement, à qui nous devons savoir gré d'avoir établi avec l'Opposition des rapports qui sont parfois durs - parce que c'est nécessaire: la franchise passe avant tout, je pense bien, et c'est comme cela que je connais le député de Gatineau en tout cas - mais qui sont toujours empreints de loyauté et d'un langage très direct. Le leader du

gouvernement ne laisse pas s'accumuler les problèmes, il les règle à mesure. J'apprécie particulièrement chez lui le fait que, lorsqu'il a commis une erreur, il n'a pas peur de non seulement la reconnaître mais de la corriger immédiatement, ce qui permet à notre Chambre de fonctionner de manière efficace et dans un climat de bonne cordialité - je dirais - de saine planification qui ne s'embarrasse pas de grands organigrammes qui risqueraient de tous nous perdre dans la brume. Pour ceux qui veulent saisir la feuille de route, elle est très bien tracée et elle laisse des espaces nécessaires pour l'adaptation. Si cela va aussi bien cette fois-ci que cela a été en décembre dernier, nous en serons tous contents à la fin de la session après avoir critiqué chacun de notre côté jusqu'à ce moment.

La députée de Chicoutimi a parlé de la loi 37. Il faut que j'en dise un petit mot. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir nous avons fait le choix de fonctionner avec la loi 37 parce que l'échéance pour l'ouverture des négociations était arrivée. Comme le savent très bien les députés de l'Opposition, les deux côtés, la partie patronale et la partie syndicale, étaient tenus par la loi 37 de déposer leurs propositions de convention avant le 31 décembre. Nous avons été élus le 2 décembre et nous sommes entrés en fonction le 12 décembre. Nous avons demandé un amendement à la loi de manière à laisser deux mois aux parties pour avoir le temps de se retourner, mais il ne pouvait pas être question de modifier la loi à si peu de temps d'avis. Nous avons dit qu'il fallait faire la présente ronde de négociations sous l'empire de la loi 37.

Je voudrais signaler, avec toute la fermeté dont je suis capable et toute la sincérité aussi dont je suis capable, que nous avons appliqué la loi 37 avec fidélité et avec rigueur chaque fois que cela s'est présenté. Il n'y a personne qui pourrait reprocher au gouvernement de n'avoir pas observé la loi 37 dans toutes ses dispositions. Je dirai cependant une chose à l'intention de l'Opposition en ce qui touche le secteur de l'éducation: S'il avait fallu appliquer à la lettre la loi 37, cela ferait longtemps que toute la patente aurait été brisée et cela ferait longtemps que les négociations auraient été rompues, parce que sous la lettre de la loi 37, ce n'était même pas possible de se parler à propos de la plupart des sujets qui relèvent de la négociation collective. Nous étions dans une situation impossible, en particulier en ce qui regarde le secteur collégial. C'est parce que le gouvernement a réussi à convaincre ses partenaires de la partie patronale de la nécessité d'interpréter cette loi avec beaucoup de souplesse qu'un dialogue a pu être ouvert et maintenu avec les deux grandes centrales syndicales qui représentent

les enseignants et les autres salariés du secteur collégial, à savoir la CEQ et la CSN. Je dois dire, au crédit de ces deux centrales, que jusqu'à maintenant nous avons maintenu les ponts, nous avons continué à discuter et à négocier.

Je demeure confiant, au moment où nous nous parlons, en la possibilité pour les deux parties d'en arriver à des conventions négociées. C'est en tout cas l'objectif que nous poursuivons du côté du gouvernement avec toute la sincérité nécessaire. Quand nous aurons terminé cette opération, nous ferons un bilan du côté du gouvernement de ce qu'a donné la loi 37, des bons points qu'elle peut receler et des inconvénients qu'elle a pu causer. En temps utile, nous verrons. Si le gouvernement a des propositions à soumettre à la Chambre, nous les soumettrons par les voies ordinaires. Pour le moment, nous appliquons la loi 37 en toute fidélité et en toute loyauté. Je ne crois pas qu'on puisse nous adresser quelque reproche que ce soit à ce point de vue.

Finalement, je voudrais rappeler à Mme la députée de Chicoutimi qu'il était impossible pour des raisons pratiques d'élargir le concept de politiques de gestion dans le projet de loi. Ce sont des politiques qui s'appliqueront uniquement au personnel dont j'ai parlé tantôt, c'est-à-dire au personnel non syndiqué. Nous ne pouvions pas envisager quelque extension que ce soit parce que la partie syndicale, qui veille très attentivement au grain, aurait tout de suite compris que nous voulions essayer de faire une modification législative qui nous aurait permis de contourner la loi 37 et le Code du travail.

J'en donne un exemple à la députée de Chicoutimi. Au début de l'année, la Direction générale des études collégiales avait conçu un plan de classification des postes. Cela relève de la compétence patronale et cela n'a jamais été soustrait à la compétence patronale sous aucune loi adoptée par le gouvernement du Québec, par l'Assemblée nationale, sous quelque gouvernement que ce soit. Mais on avait, par conséquent, fait circuler ce plan de classification et les dirigeants des syndicats sont venus me voir au tout début de l'année. Ils m'ont demandé de surseoir à la mise en oeuvre de ce plan. Ils m'ont demandé d'attendre que les négociations soient terminées avant même que la partie patronale exerce une prérogative que lui reconnaît explicitement la loi, ce à quoi nous avons consenti dans le dessein de favoriser des négociations harmonieuses. Si, non contents de ne pas appliquer ce plan, nous étions allés introduire dans notre loi 28 des dispositions qui auraient eu l'air de vouloir contourner, je pense que cela aurait semé la pagaille et

Par conséquent, c'est vrai que,

conceptuellement, on pourrait imaginer que cette idée de politiques de gestion soit applicable d'une manière plus large. Mais, dans le contexte politico-syndical de 1986, surtout de novembre et de décembre 1986, c'est une chose qui est impensable et c'est pourquoi le projet de loi s'en tient strictement à prévoir la possibilité d'un règlement concernant les politiques de gestion à l'intention des personnels non syndiqués. Cela dit, je remercie les membres de la Chambre de l'intérêt qu'ils ont porté à nos discussions et, en particulier, la députée de Chicoutimi de ses remarques et, surtout, de son appui au projet de loi.

Le Vice-Président: Le débat étant clos, est-ce que le projet de loi 28, Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, est adopté? Adopté.
M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: M. le Président, je remercie les intervenants sur ces quatre projets de loi parrainés par le ministre de l'Enseignement supérieur. Je vous prierais d'appeler l'article 36 du feuilleton.

Projet de loi 112

Adoption

Le Vice-Président: À l'article 36, nous abordons l'étape de l'adoption du projet de loi 112, Loi abolissant le Conseil québécois du tourisme, présenté par le ministre du Tourisme. M. le ministre, vous avez la parole.

M. Yvon Picotte

M. Picotte: Merci, M. le Président. On se souviendra qu'il y a une semaine déjà nous avons commencé à étudier le projet de loi 112 concernant l'abolition du Conseil québécois du tourisme. Vous avez pu remarquer à la lecture de ce projet de loi qu'il s'agit de deux articles: l'un mentionne "La présente loi entre en vigueur le (...)" et l'autre concerne tout simplement l'abrogation du Conseil québécois du tourisme.

J'ai eu l'occasion, à maintes reprises, la semaine dernière, de donner tous les exemples nécessaires et les arguments pour démontrer les relations privilégiées du ministère du Tourisme avec les différents intervenants dans le monde touristique, que ce soit du côté des associations d'hôteliers, de restaurateurs ou des ATR, comme on les appelle communément. Ces relations privilégiées et ces contacts directs avec le milieu, avec les individus et aussi avec les différentes associations nous permettent de croire que, finalement, tout ce que nous pouvons espérer et tout ce que nous devons faire se fait beaucoup plus rapidement ainsi

que de garder un intermédiaire ou un conseil québécois qui, à toutes fins utiles, alourdit davantage le processus de consultation de même que celui de décision. Compte tenu de tous ces arguments que je ne voudrais pas répéter durant les quelques minutes qui seraient mises à ma disposition, je pense qu'il est important que nous passions le plus rapidement possible à l'adoption du projet de loi et que nous mettions un point final au projet de loi 112.

La Vice-Présidente: Merci, M. le ministre du Tourisme. M. le député de Lac-Saint-Jean.
(12 heures)

M. Jacques Brassard

M. Brassard: Merci, Mme la Présidente. Très brièvement, je souhaiterais rappeler à cette Chambre les motifs qui fondent notre opposition à ce projet de loi abolissant le Conseil québécois du tourisme. Autant il nous apparaît pertinent et acceptable que l'on abolisse des organismes qui ne fonctionnent pas, qui sont inopérants - et c'est le cas de projets de loi inscrits au feuilleton concernant, entre autres, l'abrogation de la Loi sur le Conseil d'artisanat qui ne fonctionne pas, de même que sur l'abolition du Conseil des Arts du Québec, qui est inopérante - il m'apparaît pertinent de faire le nettoyage législatif et d'abroger des projets de loi concernant des organismes qui ne fonctionnent pas. Autant il m'apparaît pertinent, judicieux, souhaitable que l'on procède à l'abolition d'organismes qui ne fonctionnent pas, autant, je le répète, Mme la Présidente, il m'apparaît que l'on fait fausse route en abolissant un organisme tel le Conseil québécois du tourisme qui fonctionne, qui est actif et qui, je pense, - il suffit de prendre connaissance des avis de ce conseil depuis qu'il existe - fonctionne bien. Non seulement il ne m'apparaît pas judicieux ni pertinent d'abolir un organisme qui fonctionne et qui fonctionne bien, mais je pense qu'on se rendra compte très vite - et je suis convaincu que le ministre s'en rendra compte très rapidement - de la nécessité de mettre en place, sous une forme ou sous une autre, un lieu de concertation, une table de concertation pour permettre aux divers intervenants dans le secteur du tourisme de se parler, de se concerter, d'examiner ensemble des problèmes relatifs au secteur touristique et d'essayer d'en arriver à des positions communes sur tel ou tel sujet les concernant. Je pense que très rapidement le ministre et le ministère du Tourisme se rendront compte de la nécessité d'une concertation des intervenants touristiques, qui sont nombreux. Il en a mentionné quelques-uns dans sa brève allocution. Je pense aux restaurateurs, aux

pourvoyeurs, aux hôteliers. Ces intervenants sentiront très rapidement, j'en suis persuadé, la nécessité de se retrouver ensemble dans un lieu où ils pourront examiner en commun les problèmes touristiques et tenter d'en arriver à des solutions communes qu'ils proposeront, qu'ils recommanderont au ministre du Tourisme.

Par conséquent, on verra très rapidement, j'en suis convaincu - comme cela a été le cas dans le domaine de la faune, je le mentionnais la semaine dernière - la mise en place d'une table de concertation des intervenants touristiques. Il m'apparaît nécessaire que les intervenants puissent se parler et trouver un lieu de concertation et de consultation. Donc, on en reviendra finalement à mettre en place, sous une forme ou sous une autre, ce qui existe déjà, soit le Conseil québécois du tourisme.

Voilà pourquoi nous réitérons notre opposition à ce projet de loi parce que nous considérons toujours comme nécessaire que les intervenants puissent et doivent se concerter dans le domaine touristique. Ils pouvaient le faire par le biais du Conseil québécois du tourisme où tous ces intervenants y retrouvaient des représentants autorisés, des personnes représentatives. Par conséquent, nous jugeons inopportune l'abolition de ce conseil, compte tenu de la nécessité, dans le monde touristique, de maintenir un lieu de concertation, de consultation. C'était souhaité largement, je le répète, par tous les intervenants touristiques. Je suis persuadé qu'on devra, d'une façon ou d'une autre, mettre en place un mécanisme de concertation, un mécanisme de consultation. S'il est vrai que le ministre du Tourisme a des relations privilégiées - c'est bien normal, je le reconnais - avec les divers intervenants touristiques, il s'agit là de relations bilatérales entre le ministère et tel intervenant, l'association des hôteliers, l'association des pourvoyeurs, l'Association des restaurateurs. Je pense que cela ne dispense pas le ministère de prévoir un lieu où puissent se produire des relations multilatérales où tous les intervenants ensemble puissent engager le dialogue, échanger sur les problèmes communs qui les concernent.

Encore une fois, en conclusion, Mme la Présidente, je suis convaincu que, très rapidement, les intervenants et le ministère vont juger utile, impérieux, de prévoir un mécanisme de concertation, un mécanisme de consultation. La meilleure façon de répondre à ce besoin, ce serait purement et simplement, à notre avis, de laisser en place le Conseil québécois du tourisme, de le laisser fonctionner puisqu'il fonctionne bien, puisqu'il est représentatif des divers intervenants touristiques. Malheureusement, ce n'est pas la décision du gouvernement ni celle du ministre, mais nous tenons, à la dernière

étape du processus législatif, à indiquer, encore une fois, notre opposition comme formation politique à ce projet de loi. Merci.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Lac-Saint-Jean.

M. le ministre du Tourisme, en réplique.

M. Yvon Picotte (réplique)

M. Picotte: Mme la Présidente, quelques mots uniquement pour vous mentionner que je ne reprendrai pas un à un les arguments de mon collègue, le député de Lac-Saint-Jean, mais j'aimerais lui faire savoir, comme je l'ai fait la semaine dernière, que nous devons et nous aurons à présenter très bientôt, en Chambre, une loi concernant la modernisation de la Loi sur l'hôtellerie. Cela faisait déjà des années, Mme la Présidente, que les différents intervenants du monde touristique demandaient un rajeunissement de la Loi sur l'hôtellerie. Nous avons, comme cela se fait régulièrement, convoqué tous les organismes à une table. Auparavant, il n'était pas possible de s'entendre sur des points bien précis et ce sont les raisons pour lesquelles on n'a pas procédé jusqu'à ce jour, jusqu'au changement de gouvernement, au rajeunissement de cette loi. Il n'était pas possible, même avec le Conseil québécois du tourisme, d'asseoir à une même table toutes ces associations en vue de sortir un consensus dans le milieu touristique et d'améliorer cette loi. Nous avons réussi à le faire, et non seulement nous avons réussi à le faire en collégialité avec toutes les associations, mais tout le monde était d'accord avec les propositions présentées de part et d'autre. C'est évident, comme dans toutes les discussions, qu'il a dû se faire des concessions, mais cela s'est fait et cela s'est très bien fait, Mme la Présidente. Cela s'est tellement bien fait qu'on a même convenu ensemble que, quand il s'agira de parler de réglementation et de mettre en place la réglementation nécessaire à ces amendements, les organismes seront encore parties prenantes à la table pour en discuter.

Mme la Présidente, hors de tout doute, nous faisons régulièrement ce genre de consultation et nous le faisons directement avec les organismes, pas avec des gens nommés par le ministre, qui ne représentent pas nécessairement les gens du milieu. J'ai eu l'occasion de le dire, le Conseil québécois de la faune - cela a été la même chose avec lui - et le Conseil québécois du tourisme, ce sont des organismes où le ministre faisait des nominations que je ne qualifierai pas de partisans ou autres, Mme la Présidente, mais il arrive trop souvent que, quand c'est le ministre qui fait des nominations, cela devient facile pour lui

d'orienter les discussions. Cela devient facile pour lui d'orienter les décisions et cela devient facile pour lui d'orienter aussi les sujets. Nous faisons le contraire chez nous. Nous réunissons tous ces organismes. Nous disons aux associations: Déléguez-nous celui ou celle que vous croyez le ou la mieux qualifiée dans les circonstances, pour telle loi, pour défendre vos intérêts. Le ministre n'a rien à dire là-dessus. Finalement, ces gens se réunissent, font un consensus et en arrivent à de meilleurs résultats.
(12 h 10)

Voilà, Mme la Présidente, le pourquoi de la décision que nous avons prise d'abolir le Conseil québécois du tourisme et de faire en sorte que, de façon privilégiée, chaque association soit assise à une même table lorsque arrivent des discussions majeures et que l'on trouve finalement des consensus qui feront annale sûrement dans les différentes lois que nous allons proposer à l'avenir et qui vont faire aussi unanimité puisque déjà c'est commencé et nous le verrons dans les quelques jours qui viennent. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Merci, M. le ministre du Tourisme. Le débat étant clos, est-ce que le projet de loi 112, Loi abolissant le Conseil québécois du tourisme, est adopté?

M. Brassard: Sur division.

La Vice-Présidente: Adopté sur division. M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Oui. Mme la Présidente, je vous prierais d'appeler l'article 12 du feuilleton.

La Vice-Présidente: L'article 12?

M. Gratton: Article 12, oui.

Projet de loi 113

Adoption du principe

La Vice-Présidente: À l'article 12 de notre feuilleton, il s'agit de l'adoption du principe du projet de loi 113, Loi abrogeant la Loi sur la Société de cartographie du Québec, présenté par le ministre de l'Énergie et des Ressources. M. le ministre.

M. John Ciaccia

M. Ciaccia: Mme la Présidente, le projet de loi 113, Loi abrogeant la Loi sur la Société de cartographie du Québec, constitue la reconnaissance législative de la privatisation effectuée au printemps 1985 par le précédent gouvernement. Alors, le gouvernement du Parti québécois avait décidé de se

départir de la Société de cartographie du Québec. Aujourd'hui nous donnons un effet législatif à cette décision. Techniquement, le projet de loi décrète la dissolution d'une entité corporative dont l'existence est devenue inutile, puisque la société ne possède plus ni biens, ni dettes, ni obligations, ni actif, ni passif.

Sans reprendre en détail le cheminement qui a conduit à sa privatisation, j'aimerais cependant faire un bref rappel de l'évolution de la Société de cartographie du Québec. Elle a été créée en 1969 mais la société n'a commencé réellement ses activités qu'en 1975. À cette époque, devant un marché en pleine expansion et compte tenu des besoins de certains ministères et d'Hydro-Québec, l'industrie de la cartographie était alors caractérisée par un excédent de la demande sur l'offre.

Le gouvernement a alors jugé utile d'avoir une entreprise témoin dans le secteur, d'améliorer la concurrence et d'expérimenter les technologies nouvelles. Au début des années quatre-vingt, le secteur a connu une régression majeure attribuable notamment à la diminution des grands chantiers d'Hydro-Québec et du ministère des Transports.

Mme la Présidente, entre parenthèses, nous voyons ici les conséquences d'un projet tel que le projet de la Baie James et les répercussions sur l'économie quand un tel projet est en pleine évolution et les conséquences quand on cesse les travaux de la Baie James. Les travaux du projet de la Baie James ne se limitent pas seulement aux travailleurs qui vont sur les chantiers, cela a des répercussions sur toute l'économie du Québec. Nous voyons ici un des éléments des conséquences de la cession des chantiers de la Baie James.

À partir de 1980-1982, la société a commencé à enregistrer des déficits de fonctionnement. Elle a alors délaissé le champ de la cartographie traditionnelle pour s'orienter vers la nouvelle technologie de production des cartes numériques et vers la mécanisation des opérations complémentaires. Ce changement de cap n'a cependant pas amélioré la rentabilité de la société puisque, au cours des exercices financiers 1981-1982 à 1984-1985, ses déficits cumulatifs ont totalisé 2 500 000 \$ après revenu d'intérêt et 3 100 000 \$ avant revenu d'intérêt, soit l'équivalent de 75 % du chiffre d'affaires de ces exercices financiers. Pour ce qui était de l'avenir, les perspectives de rentabilité de la société apparaissaient pratiquement nulles, étant donné que, pour rentabiliser ses activités, son chiffre d'affaires aurait dû être doublé pour atteindre 2 500 000 \$ par année. Or, aucun nouveau contrat important n'était en vue à court ou à moyen terme et la poursuite des activités aurait nécessité des mises de fonds de 1 000 000 \$ par année de

la part du gouvernement pour combler les déficits d'activité.

La situation était alors devenue la suivante. La société se dirigeait vers un déficit annuel approchant le 1 000 000 \$ pendant que son chiffre d'affaires s'élevait à peine à 1 200 000 \$ par année. À cette époque, plusieurs firmes privées avaient déjà pris le même virage technologique. La capacité de production de l'entreprise privée, selon toute vraisemblance, était supérieure à la demande. Le gouvernement n'était donc plus justifié de tenter de maintenir sa part du marché par la société. De plus, plusieurs organismes et ministères s'étaient dotés de services de cartographie. Au fil des années, la Société de cartographie du Québec a perdu sa raison d'être. De toute évidence, la société a joué son rôle. Elle pouvait dire: Mission accomplie. L'entreprise privée était prête à prendre la relève.

Les conditions ont changé depuis 1975. Il n'était certes pas souhaitable pour le gouvernement, sur le plan financier, d'essayer de la maintenir en vie. Il n'était pas souhaitable non plus de le faire faire, compte tenu des conséquences économiques que pourraient encourir les entreprises privées. On se retrouve donc devant le cas classique de la société d'État qui a rendu de grands services, mais dont l'utilité est révolue. Pour ces motifs, nous avons accueilli avec satisfaction la décision prise par le gouvernement antérieur, en mai 1985, de privatiser la société. Nous l'avons fait parce que nous considérons que les circonstances l'exigeaient. Aujourd'hui, nous mettons le point final à cette activité.

Nous avons déjà eu l'occasion en tant que gouvernement de poser des gestes dans ce dossier. Ainsi, en avril 1986, nous avons autorisé le versement à la société d'une subvention de 520 000 \$ afin de permettre de combler le déficit de l'opération privatisation. À ce moment, il m'apparaît opportun de faire un court bilan de l'opération privatisation de la Société de cartographie du Québec.

La disposition des actifs de la société à trois firmes privées: La Société de géomatique internationale Inc., Hauts-Monts Inc., et Photosur Inc., a permis à la société d'encaisser 575 000 \$. L'immeuble a été vendu à la Société immobilière du Québec pour la somme de 500 690 \$. Le tout totalisant 1 075 690 \$. Une subvention de 520 000 \$ a dû être versée pour combler le déficit de l'opération. En fin de compte, le fonds consolidé a reçu en tout et pour tout une somme de 3957,63 \$. Il faut réaliser que c'est moins de 4000 \$. Ce que la privatisation de cette société a apporté au gouvernement, c'est 4000 \$ au fonds consolidé.

En plus des conséquences financières directes, cette privatisation a aussi eu des

conséquences quant à l'emploi. Rappelons ici que la société comptait 40 employés au moment de la vente. Parmi ceux-ci, 22 ont pu être intégrés aux activités des acquéreurs. Les 18 autres personnes qui n'ont pas réussi à être intégrées ont soit reçu une somme de séparation dont la moyenne est établie à 6900 \$, soit accepté une mise à la retraite. Les mises à pied étaient de presque la moitié des employés de la société. (12 h 20)

Peut-on ou doit-on parler d'un bilan négatif? Je ne crois pas que nous devions tenter de faire cela, ici, aujourd'hui. Il fallait qu'une action soit entreprise et cela a été fait. J'aimerais réitérer ici que nous étions en accord avec le principe de la privatisation de la société et nous l'avons d'ailleurs proclamé depuis quelques années.

Je constate par ailleurs que les résultats, peut-être, ne sont pas aussi positifs qu'on aurait pu le souhaiter. Malgré cela, je continue à reconnaître qu'objectivement le gouvernement était bien fondé d'enclencher cette opération. Il aurait été très facile pour nous, Mme la Présidente, de critiquer le gouvernement à cette époque, d'appuyer les représentations qui nous avaient été faites contre la privatisation. Nous avons plutôt choisi d'agir de façon responsable. Il y avait une réalité économique que nous avons acceptée sans démagogie, sans partisanerie. J'ose exprimer le souhait que l'Opposition actuelle analyse aussi objectivement les choix que nous avons et que nous aurons à faire au cours des prochains mois et des prochaines années. L'expérience de la privatisation de la Société de cartographie devrait lui permettre de comprendre qu'il est impossible de se soustraire à certains impératifs.

En conclusion, Mme la Présidente, je demanderais que le principe du projet de loi 113 soit adopté, que la Loi sur la Société de cartographie du Québec soit abrogée et que, par conséquent, la société n'ait plus d'existence légale.

Merci.

La Vice-Présidente: Merci, M. le ministre de l'Énergie et des Ressources. M. le député de Roberval.

M. Michel Gauthier

M. Gauthier: Je vous remercie, Mme la Présidente. Il me fait plaisir d'intervenir sur le projet de loi soumis par notre honorable collègue, ministre de l'Énergie et qui s'intitule Loi abrogeant la Loi sur la Société de cartographie du Québec.

Mme la Présidente, ce qui m'étonne un peu dans le cas du ministre de l'Énergie et des Ressources, c'est que cela fait deux projets de loi qu'il présente à cette Chambre, deux projets de loi qu'il présente devant l'Assemblée nationale et dans les

deux cas ce sont des projets de loi qui avaient été commencés depuis un bon moment déjà par le précédent gouvernement.

On se souviendra du projet de loi sur la Coopérative d'électricité de Rouville qui avait été étudié et mis en place par l'ancien gouvernement et que le ministre a complété ici en Chambre. Maintenant, on abroge la Loi sur la Société de cartographie du Québec alors que cette privatisation a été réalisée par l'ancien gouvernement. Assurément, on ne peut pas dire que ce ministre est très prolifique. On ne peut pas dire que ce ministre est très créatif et que son nom passera à l'histoire comme étant un grand législateur.

Ceci dit, Mme la Présidente, nous avons dans ce projet de loi, puisque le ministre en a lui-même parlé, l'exemple d'une privatisation qui a été faite par le précédent gouvernement, mais de façon rationnelle, pondérée, intelligente.

Avant d'insister sur cet aspect du projet de loi, j'aimerais dénoncer le discours du ministre qui tient des propos tendancieux, à mon avis, lorsqu'il associe la disparition de la Société de cartographie du Québec aux travaux de la Baie James. Le ministre laisse croire dans ses propos - c'est implicite dans ce qu'il nous dit - que des travaux comme ceux de la Baie James - comme si on pouvait en faire à chaque année - permettraient de maintenir une activité économique dans tous les secteurs d'activité. Mme la Présidente, c'est vrai, comme la construction d'un stade olympique a permis à des firmes d'ingénieurs de développer une expertise particulière, à des firmes d'architectes de développer une telle expertise. Est-ce que cela veut dire pour autant sur le plan du raisonnement économique qu'il faudrait bâtir un stade olympique à tous les quatre ans pour faire en sorte que l'activité économique se répercute?

Donc, il est toujours dangereux d'associer des travaux importants et de les justifier par les retombées économiques qu'ils impliquent. Loin de moi l'idée d'associer les travaux de la Baie James au désastre du Stade olympique, mais je voudrais simplement faire comprendre au ministre que sur le plan économique il devrait avoir au moins la décence d'éviter des rapprochements qui, dans le fond, n'ont d'autre but que de servir certains de ses objectifs personnels. Le ministre devrait accepter - et les citoyens ont tous compris cela - que des travaux importants dans une municipalité, dans une province ou dans un pays génèrent des retombées. Nous le savons, nous souhaitons qu'il y en ait d'autres et nous souhaitons que d'autres projets importants viennent justifier l'activité économique dans tous les secteurs et nous en sommes. Nous concourons à cet objectif et nous y travaillons très fort

comme Opposition dans la mesure de nos possibilités. Je n'aime pas cette attitude de comparaison qui ne se rattache à rien et qui n'a d'autre but que de laisser croire que des grands travaux faits n'importe comment et dans n'importe quelles conditions génèrent des sociétés et génèrent de l'activité et que c'est souhaitable de le faire. Ce n'est pas toujours souhaitable de le faire. Le ministre devrait apprendre à exprimer des nuances à cet égard.

Mme la Présidente, je vous disais que c'était là une privatisation réussie. Je vous rappellerai simplement qu'il y a eu un certain nombre de critères qui ont prévalu à la disparition, à la privatisation de la Société de cartographie. De plus, je vous dirai que le précédent gouvernement n'est pas, n'a jamais été - et cela en est la preuve - opposé à une certaine privatisation. Il est normal que l'État, à une certaine période donnée, pour des raisons quelconques, puisse se désengager de certaines activités économiques. C'est tout à fait normal, mais encore faut-il cet objectif de privatisation, cet objectif de sortir l'État de certains champs d'activité économique qui ne sont plus justifiables au moment où on se parle, soit assorti d'un raisonnement et d'une étude profonde sur le sujet. Il faut éviter - et c'est ce que cette Opposition a dénoncé de ce gouvernement - cette idéologie autour de la privatisation. On ne privatise plus parce qu'il faut désengager l'État de certains secteurs, on privatise parce qu'il faut absolument et que c'est écrit à quelque part dans le programme du Parti libéral qu'on voulait privatiser. Il faut absolument que tous les ministres aient leur bébé de privatisation. Il faut que tout le monde s'inscrive dans le grand mouvement qui est devenu une idéologie, et c'est là que c'est dangereux.

Les critères qui ont prévalu à l'abrogation de cette loi, c'est d'abord qu'on avait découvert qu'il y avait maintenant certaines nouvelles possibilités. Il y avait une réforme cadastrale importante qui s'annonçait et il y avait de nouvelles possibilités pour cette Société de cartographie dont le bilan a été tracé un peu, je dirais, de façon pessimiste par le ministre. Il y avait de nouvelles possibilités qui s'annonçaient et voilà une bonne occasion pour le secteur privé de prendre la relève avec non pas entre les mains un dossier pourri, mais avec entre les mains une entreprise qui permettrait probablement de générer de l'activité économique si on s'en portait acquéreur.

Il y avait également un critère de difficulté de rentabilité de cette société - le ministre en a fait état - et je crois que cet élément, ajouté au fait qu'il y avait des possibilités nouvelles qui s'offraient et aussi au fait que le ministère de l'Énergie et des Ressources qui avait besoin d'une expertise

dans ce domaine l'avait acquise au fur et à mesure des années avec la Société de cartographie, tous ces éléments réunis ont permis d'entreprendre de façon rationnelle et pondérée, et pas au détriment de qui que ce soit, une démarche de privatisation. La privatisation d'une société comme celle de la Société de cartographie a été mise en marche en août 1984. Il y a eu des appels d'offres publics et il y a eu des analyses préalables; onze soumissionnaires ont déposé une offre d'achat pour la Société de cartographie. Ce n'est pas un soumissionnaire, non pas deux soumissionnaires et non pas trois amis du pouvoir, mais bien onze sociétés qui avaient intérêt à se porter acquéreur de cette société. Le tout a été terminé au printemps 1985.

(12 h 30)

Mme la Présidente, si pour une société comme la Société de cartographie le gouvernement a cru bon, à l'époque, de la privatiser, oui, mais de la privatiser dans un délai raisonnable permettant une analyse profonde du dossier, amenant onze firmes du secteur privé à présenter des soumissions et faisant par la suite un choix éclairé, quelle différence avec la privatisation de Quebecair qui s'est faite en catastrophe avec les résultats qu'on connaît ou avec d'autres privatisations qui s'annoncent inquiétantes pour les citoyens du Québec comme celle de Dofor!

La Société de cartographie, malgré certains propos du ministre, ce n'est pas un deuxième Manoir Richelieu, cela n'a pas été fait à la vapeur, au détriment des employés. C'est vrai que le ministre parlait de certaines pertes d'emplois, sauf que les négociations ont été menées avec chacun des individus et qu'on ne s'est pas senti bousculé. On ne s'est pas senti, à la Société de cartographie, prêt à perdre son emploi d'ici à deux ou trois semaines parce qu'il y avait péril en la demeure. Voilà un exemple de privatisation qui est réussie.

Le ministre a dit également que le bilan de cette privatisation était positif. Elle a été réussie parce que, d'abord, elle réunissait les conditions essentielles pour que se fasse une privatisation. Deuxièmement, le précédent gouvernement a pris le temps d'analyser la situation et de poser les gestes qui devaient être posés au moment où on devait les poser. Le résultat, aujourd'hui, nous amène à régler définitivement ce dossier. Que le ministre soit prudent dans son langage, dans ses associations boiteuses et dans ses commentaires qui auraient pour effet de laisser croire que le gouvernement d'alors, l'Opposition d'aujourd'hui, est contre toute privatisation. On a ici un exemple probant. Que le ministre cesse donc de laisser croire que la privatisation doit se faire à tout prix, à n'importe quel prix, le

plus rapidement possible pour se débarrasser de choses qui, parfois, sont fort utiles pour ne pas dire essentielles au développement économique du Québec.

Nous appuyons, évidemment, ce projet de loi, parce que, comme je le disais au début, c'est le deuxième projet de loi présenté par ce ministre, ici, à l'Assemblée nationale et c'est un projet de loi qui résulte des actions éclairées, pondérées, rationnelles du précédent gouvernement.

En terminant, j'ose croire que le ministre se servira de cet exemple, de cette leçon pour influencer ses collègues du Conseil des ministres lorsqu'ils auront le goût de privatiser une entreprise aussi importante que Dofor en l'espace de quelques mois. Qu'on prenne donc le temps d'analyser les faits. Qu'on prenne le temps de vérifier toutes les hypothèses possibles et qu'on prenne le temps de tenir une commission parlementaire pour permettre aux élus de se pencher avec beaucoup de sérieux sur la question. Voilà le voeu que je formule en terminant, et nous accepterons, bien sûr, le projet de loi en deuxième lecture.

Une voix: Bravo!

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Roberval.

M. le ministre de l'Énergie et des Ressources, en réplique.

M. John Ciaccia (réplique)

M. Ciaccia: Mme la Présidente, j'avais invité l'Opposition à faire preuve de responsabilité et à éviter les propos démagogiques. Je vois que l'Opposition n'a pas suivi mes conseils. On me reproche d'apporter des projets de loi préparés par le Parti québécois. Ce n'est pas ma faute si le gouvernement précédent n'a pas fini ce qu'il avait commencé. Il faut que quelqu'un le fasse. Je prends mes responsabilités et je le fais, sans partisanerie, d'une façon responsable. Vous auriez pu, lorsque vous étiez au gouvernement, présenter vous-mêmes ce projet de loi, parce que la privatisation a eu lieu au mois de mai et que vous aviez le temps de le faire. J'ignore pourquoi vous ne l'avez pas fait.

Une voix: La crise nationale.

M. Ciaccia: Peut-être que vous aviez d'autres priorités électorales et que vous ne vouliez pas avoir un discours sur la privatisation à l'Assemblée nationale à ce moment-là. Lorsque vous parlez de commission parlementaire sur la privatisation, vous n'en avez pas fait, vous, pour ce projet de loi. Vous avez vendu, vous n'avez rien fait, et c'est nous maintenant qui légalisons les gestes que vous avez posés, et nous le

faisons d'une façon responsable. Quand vous dites que vous avez fait une privatisation rationnelle, vous avez presque 50 % de mises à pied. C'est cela être rationnel? On ne critique pas, on ne questionne pas mais on dit que c'était nécessaire. Si c'était nécessaire pour vous en 1985 d'avoir 50 % de mises à pied, pourquoi faites-vous de la démagogie aujourd'hui quand le pourcentage est inférieur pour ce qui est de Quebecair? Où est votre cohérence, où est votre objectivité?

Vous parlez des études qui ont été faites pour nos privatisations, celles que nous avons faites et celles que nous ferons. Écoutez! Mme la Présidente, onze firmes étaient intéressées à présenter une offre pour la Société de cartographie. Ce n'est pas notre faute s'il n'y en a pas eu onze à vouloir sauver le désastre de Quebecair. On est allé en appel d'offres mais malheureusement les gestes que vous avez posés dans ce dossier-là étaient très difficiles à récupérer. Je crois que nous avons été chanceux de trouver quelqu'un pour faire cette récupération et maintenir aussi, au niveau qu'il l'a fait, les emplois dans une société que vous n'auriez jamais dû créer. Au moins la Société de cartographie avait une raison d'être en 1975, mais vous avez empêché la fusion de Nordair-Quebecair. Il n'y avait pas de raison d'agir de cette façon pour vous.

On parle du Manoir Richelieu. Franchement! C'est un autre exemple d'un acte qui a été commencé par le Parti québécois, que nous avons terminé et maintenant ils veulent s'en laver les mains. Je vous dis, Mme la Présidente, et je dis au député de Roberval que vous n'agissez pas d'une façon cohérente, d'une façon responsable. C'est de la pure démagogie. Essayer de faire le parallèle, la comparaison entre le projet de la Baie James et le Stade olympique, ou bien c'est de la démagogie pure ou c'est de l'ignorance totale. Le projet de la Baie James a créé des emplois. C'est vrai qu'il y a eu des conséquences. C'était dans les notes. Savez-vous où j'ai pris la remarque qu'une des conséquences des grands chantiers qui n'étaient plus en fonctionnement a été la fermeture ou la vente de la Société de cartographie du Québec? Je l'ai prise dans les notes qui avaient été préparées par mon prédécesseur, le ministre du Parti québécois. S'il avait présenté le projet de loi, il aurait dit la même chose dans les notes. C'est une réalité que quand les grands chantiers comme celui de la Baie James cessent, il y a des conséquences économiques pour tout le Québec. La différence avec le chantier de la Baie James, c'est que c'était quelque chose de positif.

Si vous lisez le Globe and Mail de la semaine dernière, vous verrez les propos d'un représentant d'Hydro-Ontario qui a dit dans un discours qu'Hydro-Québec était, dans le

domaine de l'hydroélectricité, la société qui avait la meilleure santé financière au Canada. Une des conséquences du projet de la Baie James, une des conséquences des politiques industrielles du gouvernement du premier ministre, M. Bourassa, cela a été que nous pouvons attirer les industries ici aujourd'hui.

Malgré les propos et les remarques du député de Roberval, je pense qu'il y a une distinction à faire. Les choses doivent être appelées par leur nom. Le projet de la Baie James crée des emplois mais pas seulement des emplois temporaires. C'est cela que vous ne comprenez pas. Cela crée des emplois permanents. Cela a aidé la santé financière d'Hydro-Québec, le progrès économique du Québec. Nous devons le dire et le répéter. Oui, cela fait partie de notre programme de création d'emplois, de notre programme visant à redonner la prospérité au Québec, à reprendre neuf années de rattrapage que nous avons manquées dans le développement économique.

(12 h 40)

J'ai présenté ce projet de loi strictement pour démontrer que, dans le programme et dans les privatisations que nous faisons, nous étions cohérents. Malgré que cette privatisation ait été faite par le Parti québécois, malgré qu'il y ait eu des pertes de plus de 1 000 000 \$ par année, malgré qu'il y ait eu des pertes d'emplois, malgré que cela n'ait rapporté que 4000 \$... Savez-vous que cela n'a rapporté que 4000 \$ au Fonds consolidé? La raison de la privatisation, ce n'était pas pour aller chercher des fonds. Cela a créé du chômage. Il y avait une raison, une réalité économique, et nous l'avons acceptée à ce moment-là. Quant à la façon d'agir, nous agissons dans les privatisations actuelles d'une façon responsable. Nous prenons en considération les intérêts de tout le Québec, les intérêts de ceux qui sont affectés par la privatisation, mais aussi la nécessité pour le gouvernement d'arrêter cette hémorragie de fonds.

Mme la Présidente, je trouve malheureux, à la suite de ce projet de loi que nous avons présenté pour donner effet à une privatisation qui avait été entreprise par le Parti québécois, que l'Opposition se serve de cette occasion pour essayer de faire de la démagogie, pour essayer de démontrer des choses qui sont absolument fausses. Je souhaite que, dans les prochains projets de loi et même dans ceux que je vais présenter à l'Assemblée nationale, ceux que je vais moi-même préparer... Cela fait seulement onze mois, Mme la Présidente, que nous sommes élus et nous avons beaucoup de choses à faire pour essayer de réparer les dégâts, si je puis dire, que le précédent gouvernement a faits. Nous n'allons pas légiférer pour le simple plaisir de légiférer.

Je peux vous assurer que, quand nous allons présenter des projets de loi à l'Assemblée nationale, ce sera parce qu'ils sont nécessaires. Ce seront des projets de loi que nous aurons préparés, que nous aurons menés à terme et dont l'ensemble des Québécois va bénéficier. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Merci, M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

Le débat étant clos, est-ce que le principe du projet de loi 113, Loi abrogeant la Loi sur la Société de cartographie du Québec, est adopté?

Des voix: Adopté.

La Vice-Présidente: Adopté.
M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Mme la Présidente, je voudrais maintenant faire motion pour que l'Assemblée se transforme en commission plénière et procède à l'étude détaillée du projet de loi.

La Vice-Présidente: Est-ce que cette motion est adoptée?

M. Gauthier: Mme la Présidente, sauf erreur, je pense que les projets de loi doivent être déferés à une commission parlementaire. Je ne suis pas au courant de l'entente entre le leader du gouvernement et le leader de l'Opposition, mais, que je sache, depuis ce matin, depuis le début de la journée, on défère ces projets de loi à une commission parlementaire. Alors, ce devrait être aussi comme cela pour celui-ci.

La Vice-Présidente: M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Mme la Présidente, le règlement permet au leader du gouvernement de déferer le projet de loi à la commission plénière par une motion qui n'est même pas débattable.

J'avais prévenu le leader adjoint de l'Opposition de notre intention de procéder immédiatement à l'étude article par article en commission plénière, si le temps le permettait. Je pense qu'effectivement le temps le permet compte tenu que le projet de loi ne comporte que deux articles. Si le député de Roberval m'indique qu'il n'est pas prêt à procéder à l'étude détaillée en commission plénière, je voudrais volontiers l'accommoder et reporter à plus tard l'étude détaillée du projet de loi. Si c'est cela qui pose problème, évidemment, je vais collaborer avec l'Opposition, Mme la Présidente. Sinon, quant à nous, nous sommes prêts à procéder.

La Vice-Présidente: M. le député de

Roberval, est-ce que vous avez d'autres commentaires?

M. Gauthier: Mme la Présidente, malheureusement, j'aurais aimé pouvoir consulter le leader de l'Opposition. Personnellement, je n'ai pas d'objection à ce qu'on aille en commission plénière là-dessus. Je fais appel à l'honnêteté du leader du gouvernement. Il me semblait qu'il y avait eu des discussions ce matin, sauf erreur - je fais peut-être erreur, remarquez bien - à savoir que les projets de loi qu'on adoptait ce matin étaient déferés à des commissions parlementaires pour étude ultérieure. S'il m'assure que ce n'est pas le cas, qu'il n'y a pas eu d'entente de ce genre, à ce moment, je suis bien d'accord pour procéder. Ce n'est pas parce que je ne veux pas procéder. J'avais l'impression que les usages en vigueur depuis très tôt ce matin étaient justement qu'on procède par voie tout à fait normale, c'est-à-dire un renvoi à des commissions parlementaires des projets de loi.

Alors, j'aimerais savoir du leader du gouvernement s'il peut m'assurer qu'effectivement, puisque le leader de l'Opposition n'est pas ici, son entente avec lui veut qu'on se réunisse en commission plénière. Je vais concourir à cela immédiatement, mais, si ce n'est pas le cas, je ne voudrais pas qu'il m'induisse en erreur parce que je n'ai pas le temps de consulter mon collègue qui n'est pas ici. Alors, je fais appel à son honnêteté là-dessus.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Roberval. M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Mme la Présidente, si j'induis le député de Roberval en erreur, ce sera sûrement inconsciemment et non sciemment puisque je n'étais pas là, non plus, au début de nos travaux ce matin. À moins qu'on n'ait fait une entente entre le leader adjoint du gouvernement et le leader adjoint de l'Opposition, je ne pense pas qu'il y ait eu entente. Ce qui m'amène à dire qu'il n'y en a pas eu, fort probablement, c'est qu'au moment où je suis arrivé ici à l'Assemblée, vers les 10 h 45, l'Assemblée nationale s'était, justement, transformée en commission plénière et, le député de Saint-Jacques en témoignera, on a procédé à l'étude détaillée en commission plénière de deux projets de loi parrainés par la ministre des Affaires culturelles.

Je pense que je puis donc affirmer, dans les circonstances, qu'il n'y a pas eu d'entente. Je répète, cependant, que, si le député de Roberval préfère qu'on remette à plus tard l'étude détaillée de ce projet de loi, on pourra le faire. Il est quand même 12 h 45. Sinon, on peut commencer immédiatement.

La Vice-Présidente: Est-ce qu'il y a consentement, M. le député de Roberval, à ce que l'Assemblée se transforme...

M. Gauthier: Devant les arguments du leader du gouvernement, Mme la Présidente, je m'incline. Je pense qu'on peut procéder. Il n'y a pas d'objection.

La Vice-Présidente: Donc, je comprends qu'on a le consentement pour se transformer en commission plénière.

M. Gauthier: On aurait le consentement, Mme la Présidente.

M. Gratton: Mme la Présidente, excusez-moi.

La Vice-Présidente: Oui.

M. Gratton: Je ne voudrais pas qu'on crée des précédents. On n'a pas besoin de consentement. J'ai fait motion en vertu du règlement. La motion doit être adoptée ou rejetée, mais sans débat.

La Vice-Présidente: Oui, oui. C'est cela. Donc, la motion est adoptée. Nous allons nous transformer en commission plénière.

Commission plénière

Mme Bégin (présidente de la commission plénière): À l'ordre, s'il vous plaît! Donc, nous siégeons en commission plénière. Nous allons étudier article par article le projet de loi 113, Loi abrogeant la Loi sur la Société de cartographie du Québec. Avant de commencer, je vais demander au ministre de l'Énergie et des Ressources s'il a des commentaires particuliers à faire concernant ce projet de loi.

M. Ciaccia: Non, j'ai fait les commentaires en deuxième lecture.

La Présidente (Mme Bégin): Est-ce que M. le député de Roberval a certains commentaires à faire avant d'étudier les articles?

Remarques préliminaires

M. Michel Gauthier

M. Gauthier: Oui. Je voudrais d'abord vous dire qu'il ne m'apparaît pas que ce projet de loi soit de lui-même justifié. Je pense que c'est mon collègue, ce matin, qui faisait état d'un régime amaigrissant qu'ont subi les projets de loi ici, à l'Assemblée nationale. Et c'est plus qu'un régime amaigrissant, j'oserais dire que les résultats

sont assez particuliers. On parle de revaloriser le rôle du député. On parle de le faire travailler sur des lois un peu consistantes. Il me semble qu'un projet de loi à deux articles, on aurait pu retrouver cela regroupé, puisque c'est ce qu'on fait depuis un bout de temps ici, dans une pièce législative plus consistante qui nous aurait permis de gagner probablement un temps appréciable, d'une part, et qui, d'autre part, aurait montré un peu plus de - je ne sais pas - sérieux peut-être de la part du ministre. Comme je vous le disais plus tôt, deux articles dans un projet de loi comme celui-là, c'est évident que le ministre peut avoir le grand privilège d'inscrire à son nom un projet de loi, le projet de loi 113. Tant qu'on n'a pas ouvert le feuillet, on trouve que c'est important. Dès qu'on ouvre le feuillet, on s'aperçoit qu'il y a deux articles et que cela aurait pu être regroupé autrement.

(12 h 50)

Bref, je ne m'élève pas contre le principe du projet de loi. Bien au contraire. On va l'étudier article par article et, avec deux articles, cela va être très bref. Je trouve, cependant, que le ministre aurait pu être un peu plus sérieux dans sa façon d'aborder ces dossiers. Je pense qu'on qualifiait ces projets de loi de boules à mites. C'est un exemple. C'est quelque chose qui n'est pas très consistant. C'est quelque chose qui aurait pu être regroupé, qui aurait eu avantage à être regroupé. Je ne crois pas que, comme députés, on se sente revalorisé du fait qu'on ait à étudier des feuillets de ce genre. On aurait très bien pu regrouper les intentions de ces différents projets de loi abrogeant différents organismes gouvernementaux dans un tout.

En terminant ces remarques préliminaires, je voudrais simplement dire au ministre que, dans sa réplique tout à l'heure, il a fort mal compris. J'ai pris la peine, à un moment donné, de dire dans mon intervention: Loin de moi l'idée d'associer le projet de la Baie James au Stade olympique. C'est aux fins de l'analyse économique ou de l'impact économique que le ministre en faisait que je l'ai fait. Le ministre a passé l'essentiel de sa réplique à me parler d'une chose contre laquelle je l'avais mis en garde dans mon discours. Mme la Présidente, je ne sais pas si c'est parce que j'ai de la difficulté à saisir ses propos ou parce que lui, qui m'accusait de démagogie, en faisait lui-même à tour de bras. Je voulais simplement rectifier ces choses. Quant à moi, je suis prêt à passer à l'étude article par article du projet de loi. Cela ne sera pas très long, il n'y a que deux articles.

Étude détaillée

La Présidente (Mme Bégin): Nous allons

donc procéder à l'étude de l'article 1 qui se lit comme suit: "La Loi sur la Société de cartographie du Québec est abrogée." Est-ce qu'il y a des commentaires concernant l'article 1?

M. Ciaccia: Mme la Présidente, la raison de ce projet de loi et de l'article 1, c'est qu'il est nécessaire de mettre une fin législative à la Société de cartographie du Québec. C'est ce que je fais en présentant le projet de loi. Maintenant, nous avons adopté comme pratique de ne pas inclure les projets de loi dans des projets de loi omnibus parce que nous nous sommes aperçus dans le passé que procéder de cette façon portait à confusion et permettait de glisser dans les projets omnibus certaines clauses qui avaient des conséquences assez sérieuses. Nous croyons, même s'il n'y a que deux articles dans ce projet de loi, qu'il est absolument essentiel pour nous de procéder de cette façon pour la présentation du projet de loi. Si le projet de loi concerne la Société de cartographie du Québec, cela ne sert à rien de le cacher dans un projet de loi sur la réforme du Code civil ou bien de l'inclure dans quelque chose qui peut concerner les affaires municipales ou les affaires sociales. C'est notre façon d'agir. Nous trouvons que c'est une façon responsable. On ne le fait pas parce qu'on veut se donner plus de travail. Je peux vous assurer qu'on aurait bien d'autres choses à faire que de présenter des projets de loi juste pour le plaisir de le faire. Nous le faisons parce que c'est nécessaire. C'est pour cette raison que nous l'avons présenté de cette façon. Le but du projet de loi est assez clair. Le but de l'article 1 est assez clair aussi. C'est une nécessité. Je n'ai pas d'autre commentaire. Je demanderais que l'article 1 soit adopté.

La Présidente (Mme Bégin): Merci, M. le ministre de l'Énergie et des Ressources. Avez-vous des commentaires, M. le député de Roberval, avant qu'on procède à l'adoption de l'article 1?

M. Gauthier: Bien sûr, Mme la Présidente. J'indiquerai simplement que, pour légiférer à l'Assemblée nationale, pour présenter des projets de loi substantiels, il faut avoir une vision du développement futur du secteur dont on s'occupe. C'est bien sûr que c'est assez difficile de présenter des projets de loi consistants à l'Assemblée nationale lorsqu'à l'exécutif une vision de développement dans les secteurs donnés n'existe pas. Vous savez, lorsqu'un ministre me dit: Cela fait seulement neuf mois que je suis là - dans un secteur aussi névralgique que celui dont s'occupe le ministre actuellement - et qu'en neuf mois il n'a pas encore trouvé le moyen de dégager des orientations, cela confirme ce qu'il me disait en

commission parlementaire quand je l'interrogeais, à l'étude des crédits, l'an passé sur ses grandes orientations. Le ministre me disait à peu près n'importe quoi sauf me répondre sur ses orientations. J'ai compris à ce moment qu'il n'en avait pas, que ses orientations, c'était de maintenir le fort, c'était de garder le navire dans lequel le premier ministre l'a embarqué par intérim, puisqu'on sait très bien que c'est le premier ministre qui dirige le ministère de l'Énergie et des Ressources. On le voit à l'Assemblée nationale: quand je pose des questions, j'ai de la misère à avoir des réponses du ministre et je les ai du premier ministre. Le ministre est dans cette barque et, manifestement, il ne dirige pas, il ne donne pas d'orientations pour la simple et bonne raison qu'il ne peut pas en prendre, puisque c'est le premier ministre qui prend les orientations dans le domaine de l'énergie et des ressources. La préoccupation actuelle du premier ministre n'est pas dans ce secteur, elle est davantage à concilier les opinions divergentes de tous ses ministres qui se garochent à gauche et à droite sur chacun des dossiers.

Mme la Présidente, il n'y aurait aucune opposition à ce que cela se retrouve dans des projets de loi omnibus mais surtout, je voudrais dire - là, cela s'adresse au leader du gouvernement - que c'est inquiétant lorsqu'on regarde la minceur du bilan législatif de ce gouvernement. S'il fallait - et que les citoyens se rentrent donc cela dans la tête - que le gouvernement ne présente pas des projets séparés pour chacun des projets à un, deux ou trois articles, mais qu'il les présente dans un projet omnibus comme c'était l'habitude de le faire, ici en Chambre, on aurait un menu législatif tellement mince qu'il faudrait absolument que l'Assemblée nationale ne siège qu'une semaine et demie à deux semaines par période de session au lieu de le faire pendant deux mois et demi à trois mois. Que le ministre n'essaie pas de justifier son manque de leadership dans son secteur! Je le comprends, ce n'est pas sa faute, ce n'est pas lui qui mène la barque.

M. Jolivet: C'est vrai, cela!

M. Gauthier: Que le leader du gouvernement n'essaie pas de justifier son manque de projets de loi en nous mettant des projets de loi de deux lignes. Je vais dire ce que mon collègue me glissait à l'oreille tout à l'heure: S'il fallait que ces ministres soient payés au mot, bien mince serait leur salaire.

Une voix: Bravo!

La Présidente (Mme Bégin): Merci, M. le député de Roberval. M. le leader du gouvernement, avez-vous des commentaires à

formuler sur l'article 1 ?

M. Gratton: Mme la Présidente, s'il fallait que l'Opposition soit payée au mot, elle gagnerait beaucoup plus que ce qu'elle ne vaut.

Une voix: On devrait, on devrait.

M. Gratton: Quant à la prétention du député de Roberval, qu'on aurait pu et qu'on aurait même dû procéder par le biais d'un bill omnibus, on l'a pourtant expliqué à plusieurs reprises: il n'est pas question, sous ce gouvernement, qu'on procède par bill omnibus. Il n'est pas question qu'on permette des situations comme celles qu'on a connues sous l'ancien gouvernement où, faute de bien informer les gens de ce que faisait le gouvernement par le biais de ses lois, on se retrouvait devant des situations où, par exemple, on a adopté un projet de loi omnibus et on a permis aux gens d'apporter leur propre vin dans des restaurants licenciés. On a dû corriger la chose par un amendement à la loi parce que, justement, on avait amendé une centaine de lois par le biais d'un bill omnibus et personne ne s'y retrouvait. Nous, on a décidé qu'on procéderait autrement et on a des témoignages - je les ferai parvenir au député de Roberval - de la Chambre des notaires, du juge en chef de la Cour provinciale, qui nous disent que la nouvelle façon de procéder est ce que les utilisateurs des lois souhaitent. Évidemment, si cela ne fait pas l'affaire de l'Opposition, je le regrette beaucoup, parce que, du côté du gouvernement, on s'impose ainsi des dépenses additionnelles. Mais on va continuer de procéder de cette façon parce que les utilisateurs des lois, eux, trouvent qu'il y a avantage à procéder de cette façon. Nous ne sommes pas là pour plaire aux membres de l'Assemblée nationale, mais pour fournir des services de meilleure qualité aux citoyens. C'est ce que nous faisons même dans notre façon de légiférer.

La Présidente (Mme Bégin): Merci, M. le leader du gouvernement. Avant de céder la parole au ministre qui veut intervenir sur l'article 1, j'aimerais vous indiquer qu'en vertu de l'article 111 je dois, à 13 heures, lever l'assemblée. Donc, vous avez 30 secondes pour faire des commentaires.

M. Ciaccia: Très bien. L'erreur du député de Roberval, c'est de croire que la seule façon d'exercer le leadership, c'est avec des projets de loi. Je regrette, mais le leadership, c'est par les actes et les actes, nous les avons posés. Ce n'est pas par des projets de loi, parce que les projets de loi du Parti québécois nous ont souvent induits en erreur et ont causé beaucoup de

problèmes à la population.

La Présidente (Mme Bégin): Bon.

M. Ciaccia: Je demanderais que les articles 1 et 2 soient adoptés, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Bégin): Est-ce que l'article 1 est adopté?

M. Gauthier: Mme la Présidente, je suis d'accord avec l'idée d'adopter l'article 1.

La Présidente (Mme Bégin): Est-ce que l'article 2 est adopté?

M. Ciaccia: Adopté.

La Présidente (Mme Bégin): Est-ce que le titre du projet de loi 113...

M. Gauthier: Mme la Présidente, au cas où vous ne le sauriez pas, il faut que l'Opposition s'exprime également.

La Présidente (Mme Bégin): Je m'excuse. J'avais cru entendre votre approbation, M. le député de Roberval.

M. Gauthier: Ah, chère madame! J'espère que vous n'entendez pas des voix. Allez-y, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Bégin): Je recommence. Est-ce que l'article 2 est adopté ou avez-vous des commentaires à formuler?

M. Gauthier: J'aurais, évidemment, bien des commentaires à faire, Mme la Présidente, car le ministre soulève des questions intéressantes. Mais, étant donné qu'il s'est limité lui-même et pour ne pas nuire à la bonne marche des travaux de cette Assemblée, je l'adopterai, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Bégin): Merci, M. le député de Roberval. Est-ce que le titre du projet de loi 113, Loi abrogeant la Loi sur la Société de cartographie du Québec, est adopté?

M. Gauthier: Adopté, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Bégin): Est-ce que le projet de loi dans son ensemble est adopté?

M. Gauthier: Adopté.

La Présidente (Mme Bégin): Adopté. Je vais donc terminer cette commission plénière et faire rapport.

Une voix: Des titres et jamais de texte.

La Présidente (Mme Bégin): Que les personnes qui ne sont pas membres de cette Assemblée veuillent bien se retirer! Je fais le rapport, M. le Président?

Le Vice-Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Mme la Présidente, votre rapport.

Mme Bégin (présidente de la commission plénière): M. le Président, j'ai l'honneur de vous faire rapport que la commission plénière a étudié le projet de loi 113, Loi abrogeant la Loi sur la Société de cartographie du Québec, et qu'elle l'a adopté sans amendement.

Le Vice-Président: Est-ce que le rapport de la commission est adopté?

Une voix: Adopté.

Le Vice-Président: Adopté. Puisqu'il est maintenant 13 heures, nous allons suspendre nos travaux jusqu'à cet après-midi, 15 heures.

(Suspension de la séance à 13 h 3)

(Reprise à 15 h 7)

Le Président: Veuillez vous asseoir! À l'ordre, s'il vous plaît!

Présence du consul général des États-Unis

Avant de commencer les affaires courantes, c'est un très grand plaisir pour moi et, également, un très grand honneur, en votre nom et en tant que président de l'Assemblée nationale, de souligner la présence dans les galeries du consul général des États-Unis, M. Robert Maxim.

Nous allons maintenant procéder aux affaires courantes.

Déclarations ministérielles.

Présentation de projets de loi. M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Oui, M. le Président. Je vous prierais d'appeler l'article d du feuilletton, s'il vous plaît.

Projet de loi 149

Le Président: À l'article d du feuilletton, Mme la ministre des Affaires culturelles présente le projet de loi 149, Loi modifiant la Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture.

Mme la ministre, vous avez la parole.

Mme Lise Bacon

Mme Bacon: M. le Président, ce projet de loi supprime les dispositions financières de la Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture. Il autorise, par ailleurs, le ministre des Finances à verser à l'Institut, pour l'exercice financier 1986-1987, la somme de 1 996 200 \$.

Le Président: L'Assemblée accepte-t-elle de se saisir de ce projet de loi? Adopté?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté.

M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: L'article e, M. le Président.

Projet de loi 129

Le Président: M. le ministre des Finances présente le projet de loi 129, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière.

M. le leader du gouvernement. M. le ministre des Finances par intérim.

M. Daniel Johnson

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): Oui, M. le Président. Ce projet de loi a pour objet de modifier la Loi sur l'administration financière pour permettre l'imputation d'une dépense du gouvernement sur les crédits de l'année suivante lorsque ceux-ci ont été insuffisants pour son imputation dans l'année courante.

En outre, le projet de loi prolonge le délai pour l'imputation d'un compte à payer à la fin d'une année financière. Enfin, le projet de loi ajoute l'obligation de faire rapport dans les comptes publics des dépenses effectuées en excédent des crédits.

Le Président: Est-ce que l'Assemblée accepte de se saisir de ce projet de loi?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté.

M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Article f, M. le Président.

Projet de loi 130

Le Président: À l'article f du feuilletton, M. le ministre des Finances présente le projet de loi 130, Loi concernant les dépenses effectuées et non comptabilisées au 31 mars 1986.

M. le ministre des Finances par

intérim.

M. Daniel Johnson

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): M. le Président, ce projet de loi vise à porter à la dette nette du gouvernement les dépenses effectuées au 31 mars 1986 et non pourvues par des crédits. Le projet de loi prévoit le paiement de ces dépenses à même le fonds consolidé du revenu pour les cas où tel paiement n'est pas déjà autorisé par une loi spécifique aux époques et selon des modalités agréées par le ministre des Finances.

Le Président: L'Assemblée accepte-t-elle de se saisir de ce projet de loi?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté.

M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Article g, M. le Président.

Projet de loi 128

Le Président: À l'article g, M. le ministre des Finances présente le projet de loi 128, Loi modifiant la Loi sur le Bureau de la statistique.

M. le ministre des Finances par intérim.

M. Daniel Johnson

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): M. le Président, ce projet de loi modifie la Loi sur le Bureau de la statistique pour créer un fonds grâce auquel le Bureau pourra facturer les coûts encourus pour certains services qu'il rend.

Le Président: L'Assemblée accepte-t-elle de se saisir de ce projet de loi?

M. le leader de l'Opposition.

M. Chevrette: M. le Président, oui.

Le Président: Adopté?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté.

M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: L'article k, M. le Président.

Projet de loi 146

Le Président: À l'article k du feuillet, M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation présente le projet de loi 146, Loi modifiant la Loi sur les grains et la Loi sur la mise en marché

des produits agricoles.

M. le ministre.

M. Michel Pagé

M. Pagé: Merci, M. le Président. Ce projet de loi a pour objet d'abolir la Régie des grains du Québec et de confier à la Régie des marchés agricoles du Québec l'administration de la Loi sur les grains. Il a également pour objet de modifier la composition de la Régie des marchés agricoles du Québec en portant de sept à huit le nombre de régisseurs et de deux à trois le nombre de vice-présidents.

Le Président: L'Assemblée accepte-t-elle de se saisir de ce projet de loi?

Une voix: Sur division.

Le Président: Adopté sur division.

M. Gratton: Sur division?

Le Président: Oui.

Des voix: Oui, sur division.

Le Président: Sur division. Adopté sur division.

M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Je n'en crois pas mes oreilles, M. le Président. L'article 1.

Des voix: Ha! Ha! Ha!

Projet de loi 139

Le Président: À l'article 1, Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux présente le projet de loi 139, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse concernant l'adoption internationale.

Mme la ministre.

Mme Thérèse Lavoie-Roux

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, ce projet accorde au gouvernement le pouvoir de préciser par règlement les modalités d'intervention en matière d'adoption internationale du directeur de la protection de la jeunesse ou d'un organisme reconnu par le ministre. Il prévoit également une infraction contre une personne qui fait entrer ou contribue à faire entrer au Québec un enfant né hors du Québec en contravention aux dispositions de la loi et de ses règlements d'application.

Le Président: L'Assemblée accepte-t-elle de se saisir de ce projet de loi?

M. le leader de l'Opposition.

M. Chevrette: Est-ce que j'ai bien compris que c'est par règlement? Donc, on ne dérègle plus.

Le Président: Adopté?

Une voix: Adopté.

Le Président: Adopté.

M. le leader du gouvernement.

Des voix: ...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Gratton: Quel fin limier, M. le Président! L'article m.

Le Président: M. le leader du gouvernement, on est à l'étape de la présentation de projets de loi.

Projet de loi 142

À l'article m, Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux présente le projet de loi 142, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Mme la ministre.

Mme Thérèse Lavoie-Roux

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, ce projet de loi modifie de nouveau la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour tenir compte des particularités linguistiques d'une région et prévoir le droit à toute personne d'expression anglaise de recevoir dans sa langue des services de santé et des services sociaux, compte tenu de l'organisation et des ressources des établissements qui dispensent ces services. Il prévoit aussi pour ces bénéficiaires les modalités qui assurent l'accessibilité aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise.

Ce projet de loi modifie, en outre, les dispositions de la loi qui obligent un établissement à obtenir l'autorisation du gouvernement pour poser certains actes juridiques afin que cette autorisation soit dorénavant donnée par le Conseil du trésor. On y prévoit, de plus, que celui-ci pourra déléguer cette fonction au ministre. Enfin, ce projet de loi assouplit les règles relatives aux conflits d'intérêts au sein d'un conseil d'administration d'un établissement public.

M. Chevrette: Je voudrais demander à Mme la ministre...

Le Président: Est-ce que... M. le leader de l'Opposition.

M. Chevrette: ...si elle entend convoquer une commission parlementaire à

cet effet.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: M. le Président, pas au moment où on se parle mais on pourra, en consultation avec tous les intervenants, en décider plus tard.

Le Président: Est-ce que l'Assemblée accepte de se saisir de ce projet de loi?

M. Chevrette: Adopté.

Le Président: Adopté. M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Article p du feuilleton, M. le Président.

Projet de loi 151

Le Président: À l'article p du feuilleton, M. le Solliciteur général présente le projet de loi 151, Loi modifiant de nouveau la Loi sur la probation et les établissements de détention concernant la surveillance intensive. M. le Solliciteur général.

M. Gérard Latulippe

M. Latulippe: Oui. Ce projet a pour but de préciser le rôle des agents de probation qui assistent la magistrature dans l'exécution d'une ordonnance de surveillance intensive. Il prévoit également le pouvoir pour le gouvernement de déterminer les critères d'admissibilité à la surveillance intensive.

Le Président: L'Assemblée accepte-t-elle de se saisir de ce projet de loi?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté. M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Article q, M. le Président.

Projet de loi 138

Le Président: À l'article q, le projet de loi 138, Loi sur le ministère du Solliciteur général et modifiant diverses dispositions législatives. M. le Solliciteur général.

M. Gérard Latulippe

M. Latulippe: Oui. Ce projet de loi pourvoit à la constitution et à l'organisation du ministère du Solliciteur général. Il confie notamment au Solliciteur général le mandat d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques relatives au maintien de la

sécurité publique, à la prévention de la criminalité, à l'implantation et à l'amélioration des méthodes de détection et de répression de la criminalité ainsi qu'à l'incarcération et à la réinsertion sociale des détenus.

Le Solliciteur général se voit également confier des fonctions en matière de police, de détention, de probation, de surveillance de circulation routière ainsi qu'à l'égard des coroners, des commissaires aux incendies et d'agences d'investigation de sécurité.

Le Président: L'Assemblée accepte-t-elle de se saisir de ce projet de loi?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté. M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Article r.

Projet de loi 141

Le Président: À l'article r, M. le ministre de la Justice présente le projet de loi 141, Loi modifiant le Code civil et la Loi sur les connaissements, les reçus et les cessions de biens en stock, en matière d'enregistrement. M. le ministre de la Justice.

M. Herbert Marx

M. Marx: Merci, M. le Président. Ce projet de loi modifie le Code civil afin de limiter les informations qui doivent être inscrites au livre de présentation tenu dans chacun des bureaux d'enregistrement. Une...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! S'il vous plaît! Est-ce que c'est possible, s'il vous plaît? À l'ordre, s'il vous plaît! J'aimerais que vous repreniez votre présentation.

M. Marx: D'accord. Ce projet de loi modifie le Code civil afin de limiter... Il faut parler fort pour que l'Opposition comprenne. Ce projet de loi modifie le Code civil afin de limiter les informations qui doivent être inscrites au livre de présentation dans chacun des bureaux d'enregistrement. Il modifie également la Loi sur les connaissements, les reçus et les cessions de biens en stock afin que l'inscription d'un droit ainsi que l'obtention d'un état certifié des avis enregistrés en vertu de cette loi ne puissent désormais se faire que par l'intermédiaire d'un bureau d'enregistrement dans lequel un système informatique est utilisé.

Le Président: L'Assemblée accepte-t-elle de se saisir de ce projet de loi?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté. M. le leader du gouvernement. À l'ordre, s'il vous plaît:

M. Gratton: Article s.

Projet de loi 148

Le Président: À l'article s au feuillet, le ministre de la Justice présente le projet de loi 148, Loi modifiant la Loi sur le temps réglementaire. M. le ministre de la Justice.

M. Herbert Marx

M. Marx: Ce projet de loi modifie la Loi sur le temps réglementaire de façon à faire commencer au premier dimanche d'avril plutôt qu'au dernier la période durant laquelle l'heure avancée est en vigueur.

Le Président: L'Assemblée accepte-t-elle de se saisir de ce projet de loi? Adopté?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté. M. le leader du gouvernement, vous avez la parole.

M. Gratton: Article...

Le Président: M. le leader du gouvernement. S'il vous plaît, M. le député de Lévis. M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Article t, M. le Président.

Projet de loi 119

Le Président: À l'article t, le ministre du Travail présente le projet de loi 119, Loi modifiant la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction. M. le ministre.

M. Pierre Paradis

M. Paradis (Brome-Missisquoi): Ce projet de loi a notamment pour objet de confier un mandat en matière de formation professionnelle de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction à un organisme, la Commission de la construction du Québec qui remplace l'Office de la construction du Québec. Ce projet instaure des mécanismes destinés à permettre aux personnes qui travaillent dans l'industrie de la construction d'assumer des responsabilités plus grandes en matière de formation professionnelle de la main-d'oeuvre dans cette industrie. Ce projet précise le partage des responsabilités en matière de formation professionnelle de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la

construction entre le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, le ministre de l'Éducation et la Commission de la construction du Québec.

Ce projet abolit le certificat de classification qui servait...

Des voix: Bravo!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! M. le ministre, si vous voulez terminer votre intervention.

M. Paradis (Brome-Missisquoi): Je reprends donc le paragraphe, M. le Président. Ce projet abolit le certificat de classification qui servait à contrôler l'accès des travailleurs à l'industrie de la construction et établit de nouveaux mécanismes permettant de contrôler cet accès par la voie de la compétence. Il abolit également la fonction de commissaire au placement.

Ce projet confie au Procureur général de la province de Québec la responsabilité d'intenter des poursuites pénales en application de la Loi sur les relations du travail et la formation professionnelle dans l'industrie de la construction. Il prévoit enfin des dispositions transitoires régissant, à compter du 1^{er} janvier 1987, les critères d'accès à l'industrie de la construction. D'autres dispositions maintiennent les règles relatives aux agences de placement et à la priorité régionale en matière de placement, d'embauche et de mobilité de la main-d'oeuvre.
(15 h 20)

Une voix: Bravo.

Le Président: M. le leader de l'Opposition.

M. Chevrette: Étant donné que depuis le mois de mai, les tables de concertation ou encore le comité ministériel n'a pas été convoqué, est-ce que le ministre entend convoquer une commission parlementaire pour entendre l'ensemble des représentants?

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: M. le Président, même réponse que tantôt. On pourra juger au besoin, mais pour le moment ce n'est pas l'intention du gouvernement de convoquer une commission avant l'adoption du principe.

Le Président: L'Assemblée accepte-t-elle de se saisir de ce projet de loi?

M. Chevrette: Vote enregistré.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: M. le Président, je suggère qu'on enregistre ce vote à la fin de la période des affaires courantes aujourd'hui.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Article h, M. le Président.

Projet de loi 135

Le Président: A l'article h, M. le ministre du Revenu présente le projet de loi 135, Loi modifiant la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur les impôts.

M. le ministre du Revenu.

M. Michel Gratton

M. Gratton: M. le Président, ce projet de loi modifie la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur les impôts afin de donner suite à la déclaration ministérielle d'hier, 11 novembre 1986, du ministre des Finances.

Le Président: L'Assemblée accepte-t-elle de se saisir de ce projet de loi?

Des voix: Adopté.

Le Président! Adopté. M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Article i, M. le Président.

Projet de loi 147

Le Président: À l'article i, M. le ministre délégué à la Réforme électorale présente le projet de loi 147, Loi modifiant la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales. M. le ministre délégué à la Réforme électorale.

M. Michel Gratton

M. Gratton: M. le Président, ce projet de loi vise essentiellement à suspendre les opérations se rapportant à la délimitation des circonscriptions électorales prévues par la Loi sur la représentation électorale jusqu'au 1^{er} mai 1987.

Le Président: L'Assemblée accepte-t-elle de se saisir de ce projet de loi? M. le leader du gouvernement? Adopté? Adopté.

M. le leader du gouvernement, est-ce qu'il y a d'autres présentations de projets de loi?

M. Gratton: Non, M. le Président.

Le Président: Nous allons continuer les affaires courantes.

Dépôts de documents. M. le leader du

gouvernement.

**Réponses à une question
inscrite au feuillet**

M. Gratton: Oui, M. le Président, nous avons des réponses à une question écrite du député de Roberval, réponses du ministre de l'Énergie et des Ressources et du ministre du Revenu.

Le Président: M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

M. Ciaccia: Nous déposons les réponses à la question du député de Roberval.

Le Président: Alors, documents déposés. À l'ordre s'il vous plaît!
Dépôts de rapports de commissions. M. le président de la commission du budget et de l'administration et député de Vanier.

Étude détaillée du projet de loi 209

M. Lemieux: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission du budget et de l'administration qui a siégé le 6 novembre 1986 afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé 209, Loi sur Hôtel de Lido Inc. Ce projet de loi a été adopté. Est-ce que le rapport est adopté, M. le Président, en vertu de l'article 267?

Le Président: Étant donné qu'il s'agit d'une loi à caractère privé, est-ce que le rapport est adopté?

Une voix: Adopté.

Le Président: Adopté.

Étude détaillée du projet de loi 243

M. Lemieux: J'ai aussi l'honneur, M. le Président, de déposer le rapport de la commission du budget et de l'administration qui a siégé le 6 novembre 1986 afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé no 243, Loi concernant Ressources Chesbar Inc. Le projet de loi a été adopté.

Le Président: Est-ce que le rapport est adopté?

Une voix: Adopté.

Le Président: Adopté.

Étude détaillée du projet de loi 244

M. Lemieux: J'ai aussi l'honneur, M. le Président, de déposer le rapport de la

commission du budget et de l'administration qui a siégé le 6 novembre 1986 afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé no 244, Loi concernant Les Explorations Muscocho Limitée (Libre de responsabilité personnelle). Le projet de loi a été adopté.

Le Président: Est-ce que ce rapport est adopté?

Une voix: Adopté.

Le Président: Adopté.

Dépôts de pétitions.

Cet après-midi, il n'y aura pas d'interventions portant sur une question de privilège, de droit personnel ou sur un fait personnel.

Nous allons maintenant procéder immédiatement à la période de questions orales. J'avise tous les membres de cette Assemblée qu'immédiatement après la période de questions orales, nous devons procéder à deux votes: une motion d'hier qui a été reportée à aujourd'hui et celle de tout à l'heure à la demande du leader du gouvernement. Je demanderais à tous de rester ici en cette Assemblée après la période de questions. M. le député d'Abitibi-Ouest, en principale.

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

**La négociation avec les
infirmières et les infirmiers**

M. Gendron: M. le Président, maintenant que le gouvernement a acculé les syndicats au pied du mur, qu'il a déployé l'artillerie lourde en sortant le bazooka et qu'un groupe important d'employés des secteurs public et parapublic, en particulier du secteur des affaires sociales, est particulièrement lésé par cette absence de négociation, tout le monde aura deviné qu'il s'agit des 50 000 infirmiers et infirmières du Québec dont les salaires sont très inférieurs à ceux de leurs collègues de l'Ontario et qui, encore la semaine dernière, avaient à déplorer que, pour des matières importantes de négociation telles que le salarial, l'emploi, le travail de nuit, la récupération des salaires sur les journées de congé de maladie, ils en étaient pratiquement encore au dépôt du 19 février, selon leur version de la semaine dernière...

Ma question s'adresse au supposé coordonnateur des négociations, le président du Conseil du trésor: Quand entend-il véritablement apporter les réajustements qui s'imposent concernant spécifiquement et précisément les questions sur les enjeux majeurs que j'ai soulevés tantôt à savoir: le salarial, l'emploi, les primes de nuit, de

même que la non-récupération concernant l'assurance-salaire pour ce qui est des infirmiers et infirmières du Québec?

Le Président: M. le président du Conseil du trésor.

M. Gobeil: M. le Président, j'aimerais tout simplement rappeler au député d'Abitibi-Ouest que l'Opposition a voté hier pour la loi que nous avons présentée. Je comprends que le député d'Abitibi-Ouest n'était pas là à la fermeture, mais j'imagine qu'on l'a avisé de ce fait.

Nous sommes en discussion avec les infirmiers et les infirmières depuis le début de mars comme avec les autres groupes et nous avons exprimé publiquement plusieurs fois que nous étions prêts à des considérations spéciales pour ce groupe d'employés. La ministre de la Santé et des Services sociaux l'a déclaré, le premier ministre également et moi-même, comme supposé coordonnateur, selon les termes du député d'Abitibi-Ouest, je l'ai aussi déclaré. Il y a actuellement aux tables de négociation des discussions sur des sujets qui débordent ceux qui sont généralement discutés aux autres tables. La ministre de la Santé et des Services sociaux a mentionné, il y a quelques semaines, entre autres, une possibilité de diminution d'un échelon pour les infirmiers et les infirmières. Il y a aussi des discussions très formelles qui se font sur le travail de nuit.

M. le Président, il nous semble que les matières qui sont en litige, principalement pour les infirmiers et les infirmières, sont discutées d'une façon intelligente et très intensive aux tables, et nous sommes toujours confiants d'en arriver à des conventions signées avec ce corps d'emploi.

Le Président: M. le député d'Abitibi-Ouest, en additionnelle.

M. Gendron: Comment se fait-il, M. le Président, que le président du Conseil du trésor puisse affirmer en cette Chambre qu'il y a eu des déclarations de la part du premier ministre et du président du Conseil du trésor concernant ce groupe, mais qu'elles-mêmes disent justement qu'entre les belles déclarations d'intentions et le concret aux tables de négociation sur les enjeux majeurs, il ne se passe rien de véritablement important? C'est confirmé par le rapport de médiation. Comment le président du Conseil du trésor peut-il encore prétendre aujourd'hui que les efforts ont été faits pour sortir du carcan des dépôts du 19 février sur les questions majeures?

Le Président: M. le président du Conseil du trésor.

M. Gobeil: M. le Président, le député d'Abitibi-Ouest m'a déjà rappelé qu'il avait l'expérience des négociations. Alors je pense bien qu'aujourd'hui, il est temps qu'il le prouve. C'est tout à fait normal que des syndicats et des employés syndiqués fassent des déclarations comme quoi ils voudraient avoir plus de matière aux tables de négociation. Je trouve cela de bonne guerre dans notre système démocratique que de telles déclarations soient faites. Je lui répète que nous avons en dépôt aux tables et en discussion tous les éléments d'un règlement autant pour ce corps d'emploi que pour les autres corps d'emploi.

(15 h 30)

Le Président: M. le député d'Abitibi-Ouest, en additionnelle.

M. Gendron: M. le Président, toujours en additionnelle. Je suis obligé de demander encore au président du Conseil du trésor comment il peut aujourd'hui affirmer, encore une fois en cette Chambre, que presque tout va bien, alors que, dans le rapport de médiation concernant particulièrement les infirmiers et les infirmières, il est expressément mentionné que, si ce gouvernement avait eu la responsabilité de faire une quelconque offre sur le plan des enjeux majeurs, ils étaient prêts à un règlement.

Le Président: M. le président du Conseil du trésor.

M. Gobeil: M. le Président, permettez-moi de mentionner au député d'Abitibi-Ouest que nos négociateurs, entre autres, ont négocié durant la dernière fin de semaine, dans la nuit de samedi à dimanche toute la nuit, avec des représentantes d'un syndicat d'infirmiers et d'infirmières. Alors s'il n'y avait pas de matière à discussion, comment les employés, les représentants syndicaux accepteraient-ils de négocier?

Le Président: M. le député d'Abitibi-Ouest, en additionnelle.

M. Gendron: Quand le président du Conseil du trésor a-t-il confié de nouveaux mandats précis à ses négociateurs sur les enjeux majeurs que j'ai soulignés dans ma première principale?

Le Président: M. le président du Conseil du trésor.

M. Gobeil: M. le Président, nos négociateurs connaissent le cadre dans lequel ils peuvent négocier. Les représentants syndicaux connaissent ce cadre. Nous connaissons aussi les demandes des employés, des syndiqués, des unions et nous continuons à discuter à l'intérieur des cadres qui sont déposés.

Le Président: M. le député d'Abitibi-Ouest, en additionnelle.

M. Gendron: M. le Président, je ne demande pas le cadre au président du Conseil du trésor. Je parle de quand il a donné de nouveaux mandats. Nous connaissons le cadre des négociations, et il n'a pas l'air à être bien beau, d'après ce qu'on voit. Mais la question précise, c'est sur les mandats précis concernant les quatre questions majeures sur lesquelles les infirmiers et les infirmières prétendent, et, avec raison, en ce qui nous concerne, qu'ils sont véritablement dépréciés dans cette négociation. Quand a-t-il donné des nouveaux mandats?

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! M. le président du Conseil du trésor.

M. Gobeil: M. le Président...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Gobeil: ...le 19 février dernier, nous avons déposé nos premières offres. Depuis le 19 février dernier, nous avons eu l'occasion de modifier ces offres et de redéposer des nouvelles offres.

Je répète, pour le bénéfice du député d'Abitibi-Ouest, que nous avons actuellement, aux tables de négociation, toutes les matières nécessaires à un règlement. Nous continuons à discuter de ces matières.

Le Président: M. le député d'Abitibi-Ouest, en question additionnelle.

M. Gendron: Est-ce que le président du Conseil du trésor est conscient qu'une des meilleures façons de faire respecter la loi adoptée hier sur les services essentiels - ce sur quoi j'étais d'accord et non pas quant à la teneur de cette loi - est qu'il y ait un changement majeur aux tables de négociation? Pour qu'il y ait un changement majeur à ces tables, cela prend des nouveaux mandats.

Le Président: M. le président du Conseil du trésor.

M. Gobeil: M. le Président, si le député d'Abitibi-Ouest connaît tous les secrets, pourquoi ne les a-t-il pas appliqués en 1982?

Des voix: Bravo! Bravo!

Le Président: M. le député de Guoin, en question principale?

M. Rochefort: Oui, question principale, M. le Président.

Le Président: Question principale, M. le député de Guoin.

Compressions dans le secteur de la santé

M. Rochefort: M. le Président, l'Assemblée nationale posait un geste, hier, visant à assurer à toute la population du Québec des services de qualité dans le domaine de la santé. Mais ce geste n'est pas suffisant pour nous permettre aujourd'hui de parler de services suffisants en quantité et en qualité pour bien servir la population du Québec dans le domaine de la santé.

Ma question à la ministre est la suivante: Pourquoi la ministre ne met-elle pas fin immédiatement aux coupures qu'elle effectue présentement dans les secteurs de la santé en coupant des services, en fermant des lits et en abolissant des postes?

Le Président: Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux, vous avez la parole.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, je pense que le député de Guoin a toujours fait la preuve d'une démagogie facile. Faut-il lui rappeler que pendant les années de ce gouvernement au pouvoir, c'est une somme d'au-delà de 600 000 000 \$ qu'on a coupé dans les services de santé et les services sociaux. Quand nous sommes arrivés, nous avons pris une situation qui était déplorable. Cette année, notre gouvernement a fait les efforts nécessaires - je l'ai dit l'autre jour et j'ai eu l'occasion de le dire à l'Assemblée nationale - mais nous ne prétendons pas que tous les besoins sont comblés puisque, de l'avis même du chef de l'Opposition, c'est illimité. On l'entendait dire cela en fin de semaine. Enfin, on a rapporté qu'il disait de semblables choses. Nous avons injecté 133 000 000 \$ dans les hôpitaux. Nous avons résorbé le déficit que vous aviez laissé accumuler parce que vous ne subventionniez pas suffisamment les hôpitaux, et nous avons aussi mis en place un plan de désengorgement des urgences qui était devenu une réalité extrêmement difficile à vivre.

Encore une fois, M. le Président, je ne prétends pas que tous les besoins sont comblés, mais je pense que des gestes énergiques et plus que significatifs ont été posés pour en arriver à une solution des problèmes.

Le Président: M. le député de Guoin, en additionnelle.

M. Rochefort: Oui, M. le Président, ma question additionnelle s'adresse à la ministre qui gère les services de santé en 1986 et non pas à la personne qui avait à gérer les services de santé dans la pire crise économique que le Québec ait connue depuis 1929.

Le Président: M. le député de Gouin en additionnelle, s'il vous plaît.

M. Rochefort: M. le Président, en additionnelle. Je répète ma question: Quand allez-vous mettre fin aux coupures que vous effectuez présentement dans les services de santé au Québec?

Le Président: Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, si j'interprète bien la remarque du député de Gouin, je dois en déduire qu'ils ont vécu une crise économique pendant les neuf ans qu'ils ont été au pouvoir.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux, en réponse.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, lorsque nous avons injecté les sommes dont j'ai parlé tout à l'heure, particulièrement dans les centres hospitaliers, nous avons fait cette opération à la suite d'une étude serrée des budgets des hôpitaux. Les hôpitaux - d'ailleurs ils nous ont démontré une collaboration assez extraordinaire - ont été convaincus qu'il fallait qu'ils en arrivent à un équilibre budgétaire. Certains hôpitaux ont plus de difficulté à rencontrer cet équilibre budgétaire, mais je puis dire ici à la Chambre, M. le Président, qu'il est vrai que 101 lits sont fermés d'une façon temporaire. Mais quand vous comparez cela aux centaines et centaines de lits qui ont été fermés et jamais rouverts sous l'ancien gouvernement, je pense que vous avez là une indication qu'il s'agit de mesures temporaires et très limitées. D'une façon générale, les hôpitaux maintenant se sentent beaucoup plus à l'aise et responsables pour administrer leur budget, non pas selon des normes qu'ils ne connaissent pas deux ans après, mais selon les critères qu'on leur a indiqués dès le 30 avril 1987.

Le Président: M. le député de Gouin, en additionnelle.

M. Rochefort: Dois-je comprendre, M. le Président, de la première partie de la réponse de la ministre qu'elle s'engage, au cours de ce mandat, à créer autant de lits? 2650 lits de courte durée que nous avons créés, 10 000 places en centre d'accueil d'hébergement pour les personnes âgées et des services de qualité comme Urgences santé! S'engage-t-elle à faire cela dans son présent mandat, M. le Président?

Le Président: Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux, vous avez la parole.

(15 h 40)

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, le seul engagement formel que je veux prendre de mon siège, c'est de ne pas gérer les services de santé et les services sociaux de la façon dont ils ont été gérés sous l'ancien gouvernement.

Des voix: Bravo!

Le Président: M. le député de Gouin, en additionnelle.

M. Rochefort: M. le Président, comment la ministre peut-elle concilier la réponse qu'elle nous a donnée tout à l'heure quand elle a affirmé fermer 101 lits avec l'engagement pris durant la campagne électorale de ne faire aucune coupure et l'annonce faite, au moment du dépôt des crédits, où elle disait: Cette année, aucune compression budgétaire ne sera imposée dans le secteur de la santé? Comment conciliez-vous vos coupures avec vos promesses et vos annonces?

Le Président: Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, c'est tout à fait exact qu'aucune compression budgétaire n'a été imposée et que l'augmentation globale du budget des hôpitaux est de 6,4 % pour l'année 1986-1987.

Le Président: M. le député de Gouin, en additionnelle.

M. Rochefort: En additionnelle au premier ministre: Comment le premier ministre peut-il justifier que sa ministre ait fermé le département d'hospitalisation en neurologie à l'hôpital de Montréal pour enfants alors qu'il avait pris l'engagement de maintenir en totalité les services de santé et, particulièrement, les services de santé pour les handicapés du Québec?

Le Président: M. le premier ministre. À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Bourassa: Je constate, encore aujourd'hui, qu'on me limite à des questions additionnelles.

Le Président: M. le premier ministre. J'ai très bien entendu la question. J'aimerais entendre la réponse. M. le premier ministre, s'il vous plaît.

M. Bourassa: M. le Président, je crois que nous nous sommes engagés - et c'était très clair lorsque nous avons fait la campagne électorale l'année dernière - à accorder une priorité au secteur de la santé.

Nous avons insisté particulièrement sur le cas des salles d'urgence. Le chef de l'Opposition se souviendra du débat qu'on a eu ensemble, il y a à peu près un an ces jours-ci. Malgré la situation financière qu'on connaît, on signalait tout à l'heure qu'on vient de traverser une crise économique extrêmement grave au Québec. Cela veut dire que la situation financière que vous nous avez laissée laissait des traces et avait encore des effets sur notre économie.

Malgré tout cela, malgré les déficits additionnels qu'il faut assumer, nous avons injecté dans le secteur des salles d'urgence 150 000 000 \$ répartis sur trois ans. On peut dire - et nous souhaitons tous les jours que la situation se maintienne - qu'il y a quand même une amélioration par rapport à ce qui existait en 1984 ou 1985. On ne voit plus régulièrement ou systématiquement, comme on le voyait dans les semaines qui ont précédé la campagne électorale...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Bourassa: Le chef de l'Opposition se souviendra de la fermeture des salles d'urgence de l'hôpital du Sacré-Coeur la journée même où il annonçait son investissement pour Hyundai - j'espère que j'aurai l'occasion d'y revenir. Il se souviendra de la fermeture des salles d'urgence au cours des mois et des années qui ont précédé le 2 décembre. On a accordé une priorité tout à fait importante, absolue même, à la solution de ce problème difficile mais je pense qu'on admet... Il y a eu des déclarations de responsables comme quoi il y avait eu un progrès notable, peut-être pas absolu, mais un progrès notable malgré le vieillissement de la population et les besoins qui existent dans l'ensemble du secteur de la santé. La ministre responsable qui va compléter ma réponse, dans le cas de l'Office des personnes handicapées...

Le Président: En conclusion, M. le premier ministre.

M. Bourassa: ...la ministre responsable a fait part des augmentations du budget. Quand on pense que le budget global augmente de 3 % à 4 % et que c'est 6,4 % dans le cas de la santé, soit une somme additionnelle de 1 000 000 000 \$, on n'a pas de leçon à recevoir de ces beaux esprits qui nous ont laissé une situation financière impossible.

Le Président: M. le député de Gouin, en additionnelle.

Une voix: Complément de réponse.

Mme Lavoie-Roux: Un complément de

réponse.

Le Président: À l'ordre! Non, je pense que... Non. Je pense que la question a été posée au premier ministre et celui-ci a épuisé tout le temps qui était accordé à une additionnelle. Je répète "à une additionnelle".

Vous aurez toujours le loisir, madame, de répondre dans le cas où le député de Gouin reviendrait sur la même question.

M. le député de Gouin.

M. Rochefort: M. le Président, je vais effectivement revenir sur la même question. Comment peut-on justifier que des enfants qui sont atteints d'autisme soient maintenant, par votre décision, soignés dans des départements d'orthopédie? Comment peut-on justifier - le premier ministre nous parle de la solution des urgences - qu'au dernier congrès des urgentologues de Montréal il y a quelques semaines, on nous ait dit que la situation était aussi grave que celle de l'année dernière et que cela prendrait de deux à trois ans pour régler vraiment le problème?

Le Président: M. le député! J'ai peut-être toléré une question un peu longue mais nous étions quand même en additionnelle.

Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, le député de Gouin affirme beaucoup de choses. En ce qui a trait à la fermeture de la salle de neurologie de l'hôpital de Montréal pour enfants, ceux-ci sont maintenant hospitalisés dans d'autres départements où des lits sont disponibles.

M. le Président, je peux vous assurer que, pendant des décennies, à l'hôpital de Montréal pour enfants, il n'y avait pas de salle particulière pour la neurologie et les enfants étaient hospitalisés dans d'autres salles de l'hôpital. Il ne faut pas penser qu'on doit maintenant empêcher toute rationalisation ou administration responsable de la part des hôpitaux. Je veux affirmer que les enfants qui ont besoin de services de neurologie à l'hôpital de Montréal pour enfants les reçoivent toujours.

Le Président: M. le député de Lavolette, en principale.

L'enseignement de l'anglais dès la première année du primaire

M. Jolivet: Merci, M. le Président. Le 30 septembre dernier, le ministre de l'Éducation proposait d'apporter certaines modifications au régime pédagogique du niveau primaire, notamment de permettre l'enseignement de l'anglais langue seconde dès la première année.

Au cours des dernières semaines, plusieurs intervenants préoccupés par le dossier, par cette question, ont exprimé une opposition ou, dans bien des cas, des réserves très sérieuses.

Il faut rappeler en même temps que les spécialistes ne s'entendent pas nécessairement sur les vertus pédagogiques d'un enseignement précoce d'une langue seconde. Sans compter par le fait même aussi les dangers que cela peut faire peser sur l'apprentissage du français chez les enfants.

Le ministre ayant du bout des lèvres appuyé ce projet, pourrait-il nous dire sur quelle étude et quelle analyse à caractère pédagogique il fonde sa proposition de donner l'enseignement de la langue anglaise comme langue seconde au niveau de la première année?

Le Président: M. le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science.

M. Ryan: Je voudrais tout d'abord faire le point, M. le Président, sur ce dossier. Il s'agit d'une proposition qui a été soumise à la discussion, qui vise non pas à généraliser l'enseignement de l'anglais au primaire, mais à le permettre là où des conditions pédagogiques satisfaisantes seraient réunies. Le projet est soumis à la discussion. Toutes sortes d'opinions ont été exprimées jusqu'à maintenant, la plus importante étant probablement celle du Conseil supérieur de l'éducation qui, tout en exprimant un intérêt très grand pour l'enseignement intensif de l'anglais, s'est montré plutôt favorable à la suggestion que nous avons faite. D'autres réactions se sont fait entendre. Nous continuons de les écouter. Aucune décision n'a été prise, mais, si nous avons demandé des avis, c'était pour les écouter et non pas pour les envoyer paître.

Vous me demandez sur quoi nous nous appuyons. Au point de vue purement scientifique, il y a des opinions très contradictoires sur ces choses-là. Il n'y a aucune source qui soit absolument fiable. J'avais dit, lorsque l'idée a été lancée dans le public que c'était peut-être bon de rappeler une vieille maxime de saint Augustin: *in necessariis unitas*, dans les choses nécessaires l'unité, et *in dubiis libertas*, dans les choses douteuses un peu plus de liberté ne fait de mal à personne.

Des voix: Bravo!
(15 h 50)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!
À l'ordre, s'il vous plaît!

M. le député de Laviolette, en additionnelle.

M. Jolivet: Au-delà de ses facéties, est-ce que le ministre ne reconnaîtrait pas

qu'il faut...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Jolivet: Le ministre ne reconnaît-il pas qu'il faudrait plutôt en priorité s'assurer de la qualité et de l'efficacité des dispositions actuelles de l'enseignement de l'anglais langue seconde, notamment pour les commissions scolaires, au niveau de la quatrième, de la cinquième et de la sixième année, et donner tout le temps prescrit par le régime pédagogique actuel?

Le Président: M. le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science.

M. Ryan: M. le Président, la considération qu'introduit le député de Laviolette est tout à fait pertinente et je le remercie d'y avoir pensé. Je veux l'assurer que là où des autorisations seraient données, si le changement proposé est accepté, ce sera dans des commissions scolaires où l'on réunit des conditions comme celles dont il a parlé. Cela est évident.

M. Johnson (Anjou): En additionnelle, au ministre de l'Éducation.

Le Président: En additionnelle, M. le chef de l'Opposition.

M. Johnson (Anjou): Dans la mesure où on peut prévoir que la demande pourrait être assez forte du côté des parents allophones pour que les enfants puissent avoir un apprentissage précoce de l'anglais, est-ce que le ministre ne juge pas, ne craint pas que cela vienne ajouter aux difficultés d'apprentissage du français, comme langue, chez les Néo-Québécois qui arrivent chez nous?

Le Président: M. le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science.

M. Ryan: Je rencontrais il y a une couple de semaines, M. le Président, les dirigeants des écoles juives privées de Montréal. Savez-vous qu'ils apprennent quatre langues à l'école primaire? Quatre langues. Je n'ai pas entendu parler de cas de dépression nerveuse ni de mort subite.

Des voix: Ha! Ha! Ha!

Des voix: Une autre!

Des voix: Encore, encore!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!
M. le chef de l'Opposition, vous avez la parole, en additionnelle.

M. Johnson (Anjou): Oui, M. le Président. Tout en comprenant, M. le Président, que...

Des voix: Encore, encore!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Johnson (Anjou): ...le ministre a peut-être un peu de difficulté à considérer sérieusement cette question épineuse, le ministre ne reconnaît-il pas qu'à l'égard de l'intégration des nouveaux Québécois au Québec, l'apprentissage du français dans notre système scolaire doit être celui auquel on consacre les ressources les plus importantes?

Le Président: M. le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science.

M. Ryan: Est-ce que le député pourrait répéter sa question, s'il vous plaît? J'ai eu un moment de distraction.

Le Président: M. le chef de l'Opposition.

M. Johnson (Anjou): Je comprends.

M. Chevrete: Il préparait une farce en latin.

Des voix: Ha! Ha! Ha!

Le Président: S'il vous plaît:

M. Johnson (Anjou): Peut-être que le ministre était dans son dictionnaire des citations latines, mais...

Le Président: M. le chef de l'Opposition.

M. Johnson (Anjou): M. le Président, je répète donc pour le ministre. Est-ce que le ministre ne reconnaît pas qu'en pratique, au niveau de l'apprentissage d'une autre langue que la langue d'origine pour les Néo-Québécois, l'appel de ressources doit être dirigé vers l'apprentissage du français plutôt que l'apprentissage de l'anglais, étant donné que, dans le cas de l'anglais, la télévision et le contexte nord-américain, le contexte dans lequel nous vivons assure cette possibilité d'un apprentissage précoce pour tout le monde, y compris les francophones?

Le Président: M. le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science.

M. Ryan: Oui, il y a peut-être une petite nuance, M. le Président. C'est que nous ne voulons pas être médecins pour tout

le monde. Nous voulons que chacun ait la chance de dire son mot quand il s'agit de sa propre santé. Je suis allé visiter récemment une école grecque à Montréal, l'école Socrate. Le chef de l'Opposition la connaît sans doute. Je suis allé visiter l'école Démosthène, à Laval. Ce sont des écoles où on enseigne trois langues: le grec, le français en priorité et l'anglais. Le rendement scolaire des enfants est formidable. Ma collègue de L'Acadie me signalait le cas des écoles arméniennes privées à Montréal où ils apprennent également trois langues. Je vous dis: Prenez l'avis du Conseil supérieur de l'éducation qui nous suggère de ne pas brandir d'abord l'épouvantail de la peur, mais de regarder ces choses-là avec un esprit ouvert, et soyons ensuite réalistes au point de vue pédagogique, j'en conviens avec le député d'Anjou.

Le Président: En additionnelle, M. le chef de l'Opposition.

M. Johnson (Anjou): Tout en convenant de l'ouverture d'esprit, de la liberté, de la santé personnelle des gens, est-ce que le ministre ne reconnaît pas que l'environnement général dans lequel sont positionnés les Néo-Québécois quand ils arrivent chez nous, notamment dans une ville comme Montréal, qui pourrait devenir une ville d'affichage bilingue, M. le Président, est-ce que le ministre ne reconnaît pas que consacrer des ressources d'abord au niveau du premier cycle du primaire à l'apprentissage du français, qui est la langue menacée en Amérique du Nord, et non pas l'anglais, c'est cela qu'il faut faire comme gouvernement et que c'est cela le signal à donner au monde dans la société?

Le Président: M. le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science. À l'ordre, s'il vous plaît: M. le ministre.

M. Ryan: Au point de vue logique, on pourrait soutenir exactement le contraire, sans être plus avancé. On pourrait dire: comme ils sont plus exposés aux contacts avec la langue anglaise par la télévision, par les journaux, par les magazines, par des conversations, par des rencontres, mais peut-être que c'est aussi bien de les aider à l'être comme il faut et de manière un peu plus ordonnée que si tout était abandonné purement à l'improvisation.

On peut soutenir les deux thèses de manière sérieuse, et c'est cela que des esprits vraiment scientifiques vous diront: qu'il n'y a aucune preuve qui est faite clairement à l'appui de l'une ou de l'autre thèse. Et on veut avoir une liberté d'expérimentation légèrement plus grande. D'ailleurs, c'est la position vers laquelle on s'orientait

dans l'ancien gouvernement aussi. On se rendait compte qu'avec le genre d'articles qu'on a actuellement dans le régime pédagogique, il ne s'est rien fait pendant les dix dernières années pour favoriser de l'expérimentation à ce niveau. Qu'on ait un certain nombre d'expériences, on ne mourra pas personne, et surtout pas...

Le Président: En conclusion, M. le ministre.

M. Ryan: ...la peur là-dedans.

M. Jolivet: M. le Président...

M. Bourassa: Avec la permission du chef de l'Opposition, est-ce que je peux compléter la réponse...

M. Jolivet: Non!

Une voix: Il n'y a pas consentement. Les farces à la semaine prochaine!

Le Président: Si vous me permettez... Je comprends très bien, M. le premier ministre. M. le premier ministre. À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! On m'avait annoncé une dernière question additionnelle. Je vais maintenant reconnaître Mme la députée de Mégantic-Compton sur une question principale.

L'augmentation du nombre de braconniers en Estrie

Mme Bélanger: Merci, M. le Président. Ma question s'adresse au ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et concerne l'augmentation importante du braconnage dans la région de l'Estrie. La population du chevreuil en particulier ayant sensiblement augmenté en Estrie depuis quelques années, et le nombre de gardes-chasse étant réduit à son minimum, le ministre peut-il nous indiquer s'il est informé de l'augmentation inquiétante du nombre de braconniers en Estrie, si ce phénomène est généralisé au Québec et quelles mesures il entend prendre pour mettre fin à cette pratique?

Le Président: M. le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

M. Picotte: M. le Président, j'ai eu l'occasion dernièrement d'aller vérifier moi-même cet état de fait dans l'Estrie, et je dois vous dire que les modifications à la loi de 1984 du côté de la faune ont eu pour effet de donner suffisamment de laxisme dans le domaine de la chasse que finalement il y a eu une augmentation de braconnage non seulement sensible mais très sévère sur le terrain.

De plus, on peut dire que de 1978 à

1986, fin 1985, il y a eu 0 % d'augmentation du côté des agents de conservation. Il y aura très prochainement une augmentation dans la région de l'Estrie plus précisément de 29 à 34 agents de conservation permanents sur le territoire. Donc, de un, augmenter les agents de conservation et, de deux, pour répondre à la première partie de la question, on estime à 700 les chevreuils braconnés uniquement dans la région de l'Estrie durant la période de chasse que nous vivons présentement. C'est inacceptable, M. le Président, et nous allons corriger cela très bientôt avec des amendements à la Loi sur la faune.

Le Président: Question principale, M. le député de Taillon.
(16 heures)

Avocats embauchés pour des causes de meurtre

M. Filion: Merci, M. le Président. Il y a une dizaine de jours, en cette Chambre, le ministre de la Justice nous disait qu'il n'y avait aucun conflit entre les procureurs de la couronne et le gouvernement. Il n'y a tellement pas de conflits que nous apprenions hier que le ministère de la Justice devait procéder à l'embauche de quelques procureurs de la pratique privée pour officier dans une dizaine de causes de meurtre en suspens. Eu égard à cette privatisation de la couronne, si je peux m'exprimer ainsi, le ministre de la Justice peut-il me dire s'il est exact que parmi les avocats qui seront engagés, les avocats de dix ans d'expérience seront rémunérés à raison de 135 \$ l'heure et ceux qui ont moins de dix ans d'expérience à 70 \$ l'heure, alors que le salaire moyen des procureurs de la couronne qui ont moins de cinq ans d'expérience est de 15 \$ l'heure.

Le Président: M. le ministre de la Justice.

M. Marx: Je dois prendre avis de la question dans le sens que je ne suis pas au courant des avocats qui sont engagés ou qui seront engagés. J'aimerais souligner que l'ancien gouvernement aussi a donné des mandats aux avocats de la pratique privée. On va suivre les mêmes barèmes que nous avons eus du précédent gouvernement. Il n'y a pas de...

Le Président: M. le député de Taillon, question additionnelle.

M. Filion: Puisque le ministre de la Justice prend avis de la question, est-ce qu'il pourrait également vérifier quels sont les critères de sélection des procureurs de la couronne et deuxièmement, vérifier pour quelles raisons la masse monétaire qui sera confiée à des avocats de la pratique privée

ne serait pas plutôt offerte aux procureurs de la couronne, actuellement, immédiatement, pour leur permettre de continuer à officier dans leurs dossiers?

Le Président: M. le ministre de la Justice.

M. Marx: Pour les critères, c'est évident que chaque fois que nous engageons des avocats, ce sont les meilleurs. En ce qui concerne les autres questions, je prends avis et je vais répondre mardi ou dans le courant de la semaine prochaine.

Le Président: M. le député d'Ungava, question principale.

M. Claveau: Merci, M. le Président.

Le Président: En principale. À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député, vous avez la parole.

Le prix de vente des actions de Cambior

M. Claveau: La semaine dernière, le ministre délégué aux Mines affirmait devant cette Chambre qu'il existait une étroite relation entre le prix de l'or et le prix des actions de Cambior. Nous voulons bien croire le ministre quand il fait cette affirmation, mais nous croyons aussi que tout comportement différent des actions de Cambior serait difficile à avaler. Depuis le 13 août, première journée où les actions de Cambior se sont transigées à la Bourse de Montréal, le prix de l'or est passé à la Bourse de Londres, au marché de Londres, de 386 \$ US à 405 \$ US, soit une augmentation d'environ 5 %, alors que pendant la même période les actions de Cambior émises au montant de 10 \$ se négociaient hier à 16,125 \$, soit une augmentation de 61 % à peu près douze fois supérieure à l'augmentation du prix de l'or.

Le Président: À l'ordre! À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Claveau: Au cours de la même période, les actions des compagnies aurifères citées la semaine dernière en cette Chambre par le ministre ont augmenté de 10 %. Nous sommes bien loin des 60 % d'augmentation de la valeur des actions Cambior.

Le Président: Votre question.

M. Claveau: Question principale. Le ministre délégué aux Mines croit-il que cette sous-évaluation des actifs de Cambior de plus de 50 % représente pour le gouvernement du Québec une perte d'environ 75 000 000 \$?

Le Président: M. le ministre délégué

aux Mines et responsable des Affaires autochtones. M. le ministre.

M. Savoie: Je vais essayer de garder ma patience et démontrer toute la sympathie à ce moment-ci face à cette question. Il y a une très nette relation entre le prix de l'or et les actions de Cambior. Quiconque s'intéresse au domaine des actions, quiconque s'intéresse à la production aurifère au Québec peut affirmer très facilement que la hausse du prix de l'or depuis le mois de juillet jusqu'à la fin septembre a fait augmenter de près de 40 % l'ensemble des producteurs aurifères du Québec et du reste du Canada. J'ai déjà indiqué cela la semaine passée.

En plus de cela, il faut ajouter un autre élément qui est particulièrement intéressant, je pense. On avait, au sein de la société SOQUEM, un ensemble de producteurs aurifères qui se situaient au septième rang au Canada. Je suis allé chercher ce que je crois un des meilleurs éléments quant à la production des aurifères au Québec en la personne de M. Gignac. Je lui ai donné comme mandat de prendre cette compagnie qui était au septième rang et de la faire passer au troisième rang. Et je lui ai donné trois ans pour le faire. Il va créer des emplois, il va mettre des mines en exploitation, et le facteur de leadership individuel pour une compagnie est souvent un gros facteur dans le secteur minier quand il y a une escalade du prix des actions.

Le troisième élément de la réponse, M. le Président, c'est qu'en plus d'une augmentation très sensible du prix de l'or de plus de 30 %, en plus de la question du leadership de M. Gignac et évidemment de M. Mercure, un autre élément que je crois important, c'est qu'il a été convenu, avec le plus gros producteur aurifère au Québec, d'augmenter sa production de 50 %, soit la mine Doyon. Tous ces facteurs ont fait en sorte que cela va augmenter.

Maintenant, si on doit continuer pendant tous les mois à suivre le prix de l'or de Cambior, on pourrait peut-être ouvrir une petite succursale à l'extérieur de la salle et, tous les jours, je pourrais présenter un document expliquant les variations incessantes du prix de l'or de Cambior.

Le Président: M. le député d'Ungava en additionnelle. À l'ordre! M. le député d'Ungava, vous avez la parole.

M. Claveau: M. le Président, est-ce que, depuis la semaine dernière, le ministre délégué aux Mines et le ministre délégué à la Privatisation ont eu le temps de se concerter afin de pouvoir déposer en cette Chambre les études qui leur ont permis d'évaluer à 10 \$ les actions de Cambior?

Le Président: M. le ministre délégué aux Mines et aux Affaires autochtones.

M. Savoie: Effectivement, nous sommes en train d'examiner la question. Nous serons en mesure de donner suite à cette demande bientôt.

Le Président: M. le député de Lévis, en additionnelle.

M. Garon: M. le Président...

Le Président: M. le député de Lévis, vous avez la parole.

M. Garon: Au ministre responsable des Finances, permanent ou par intérim, au ministre délégué à la Privatisation, au premier ministre ou au ministre responsable des Mines, est-ce qu'il y a eu une demande d'avis au ministère des Finances, auquel est rattaché le ministre responsable à la Privatisation, pour la valeur d'émission des actions de Cambior lors de son émission? Est-ce qu'il y a eu un avis, un rapport, une recommandation quelle qu'elle soit sur la valeur à 10 \$ d'émission des actions de Cambior?

Le Président: M. le ministre délégué aux Mines et aux Affaires autochtones.

M. Savoie: Je voudrais assurer le député de Lévis qu'il n'y a pas eu un seul rapport. On a eu le temps de regarder le dossier sous plusieurs angles. On a eu trois évaluations en ce qui concerne les actifs, et le prix et l'évaluation de Cambior, je rassure cette Chambre, a été des plus justes. En plus de cela, on aura le temps, je crois, de dire que la rumeur que transporte le député de Lévis, et qui a également été répandue par certains critiques non renseignés, est fausse et non fondée.

Le Président: M. le député de Lévis, une dernière additionnelle.

M. Garon: M. le premier ministre. Comme le ministre n'a pas l'air d'être au courant, je vais demander au premier ministre, qui est le coordonnateur de ses ministres, s'il s'est assuré que, dans une disposition importante comme celle de Cambior, il y a eu un avis du ministère des Finances, qui est le ministère de tutelle auquel est rattaché le ministre délégué à la Privatisation, sur la valeur d'émission de Cambior à 10 \$ au mois de juillet, un rapport, un écrit, quel qu'il soit?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Bourassa: Le député de Lévis et critique financier de l'Opposition devrait

savoir que le gouvernement, lorsqu'il a pris la décision de faire cette émission, sur la recommandation des experts, l'a fait de la façon la plus responsable. Le ministre délégué aux Mines a dit tantôt qu'il était, puisqu'il s'agit de transaction avec le secteur privé, à examiner la possibilité de déposer les documents. On ne craint pas, chaque fois que c'est nécessaire, chaque fois qu'on peut le faire en respectant les lois du marché, les relations avec les entreprises privées, de déposer les documents. On l'a fait notamment quand il a fallu compléter la privatisation amorcée par l'ancien gouvernement dans le cas du Manoir Richelieu. On a déposé des documents, à votre surprise dans certains cas.
(16 h 10)

Ce que je dis au député de Lévis, c'est que nous allons examiner la possibilité de déposer tous les documents pour assurer le député de la justesse de notre décision. Il devrait savoir que le prix de l'or est sujet à toutes sortes de variations. Est-ce qu'il doit y avoir une entente ou est-ce qu'il y aura une entente entre les autorités monétaires allemandes ou américaines ou japonaises? Qu'est-ce qui arrive au prix du pétrole?

Le Président: En conclusion, M. le premier ministre.

M. Bourassa: On sait, M. le Président...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît:

M. Bourassa: Au moins qu'on me laisse répondre aux questions additionnelles.

Le Président: En conclusion, M. le premier ministre.

M. Bourassa: Ce que je voulais dire, c'est que nous devons tenir compte du prix de l'or, de l'efficacité de l'entreprise, comme le disait tantôt le ministre responsable. Mais le prix de l'or est lié à toutes sortes de facteurs dont le prix du pétrole. Les fluctuations internationales affectent constamment l'évolution du prix.

Je termine, M. le Président, par une citation de M. Rocard, un ami commun du chef de l'Opposition et de moi-même: "L'Opposition doit assumer sa fonction de critique, mais elle doit quand même tenir compte du sérieux des enjeux."

Le Président: Fin de la période de questions.

M. Marx: M. le Président, j'ai un complément de réponse si j'ai le consentement de la Chambre.

M. Chevrette: On peut attendre à demain.

Le Président: Vous savez, cela prend absolument le consentement. Je n'ai pas reçu l'avis. Si je comprends bien, M. le ministre de la Justice, il n'y aura pas de complément de réponse. Je n'ai pas reçu l'avis écrit.

M. Gratton: Je comprends ce qui peut motiver l'Opposition à refuser, mais est-ce qu'on pourrait y revenir? On a posé une question à M. le ministre de la Justice cet après-midi. Il a promis de prendre avis de la question. Il a maintenant la réponse. Est-ce qu'on peut demander à l'Opposition le consentement pour qu'on fournisse la réponse à la question posée aujourd'hui?

M. Chevette: M. le Président, je dois dire que notre critique a dû s'absenter. Devant l'état de la réponse tantôt, il aurait une question additionnelle, donc cela ira à demain.

Le Président: M. le leader, quand M. le ministre de la Justice m'a demandé la permission de faire un complément de réponse en pleine période de questions, on ne m'a pas mentionné s'il s'agissait d'une question posée antérieurement pour laquelle je dois recevoir un avis, la réponse, la question, le nom du député qui l'avait posée. On ne m'a parlé que de complément.

Je remarque que le temps est écoulé depuis deux minutes. On a demandé le consentement des deux côtés. On pourra toujours y revenir. Le ministre a pris avis des deux questions et il y aura possibilité demain d'apporter un complément de réponse.

Fin de la période de questions orales.

Tel qu'annoncé antérieurement, nous allons continuer les affaires courantes et nous allons procéder immédiatement au vote de la motion, qui a été reporté hier.

MM. les députés, Mmes les députées, si vous voulez regagner votre siège. Je vais mettre aux voix la première des deux motions.

**Mise aux voix de la motion
proposant que l'Assemblée
soit saisie du projet de loi 124**

Tel que l'ordre de cette Assemblée le mentionnait hier après-midi aux affaires courantes, je mets maintenant aux voix la motion de Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux proposant que l'Assemblée soit saisie du projet de loi 124, Loi modifiant de nouveau la Loi sur l'assurance-maladie. Que ceux et celles qui...

M. Chevette: J'ai juste une question. Est-ce bien la loi qui coupe sur les soins dentaires des enfants?

Une voix: C'est cela.

Une voix: Non, non.

Le Président: Je m'excuse. Que ceux et celles qui sont en faveur de la motion présentée par Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux, c'est-à-dire le projet de loi 124, veuillent bien se lever.

Le Secrétaire adjoint: MM. Bourassa (Saint-Laurent), Gratton (Gatineau), Saintonge (Laprairie), Marx (D'Arcy McGee), Pagé (Portneuf), Mme Bacon (Chomedey), M. Ryan (Argenteuil), Mme Lavoie-Roux (L'Acadie), MM. Paradis (Brome-Missisquoi), Latulippe (Chambly), Côté (Rivière-du-Loup), Dutil (Beauce-Sud), Mmes Gagnon-Tremblay (Saint-François), Robic (Bourassa), MM. MacDonald (Robert Baldwin), Savoie (Abitibi-Est), Vallérand (Crémazie), French (Westmount), Ciaccia (Mont-Royal), Johnson (Vaudeuil-Soulanges), Vallières (Richmond), Gobeil (Verdun), Picotte, (Maskinongé), Rocheleau (Hull), Mme Bégin (Bellechasse), MM. Cusano (Viau), Vailancourt (Orford), Dauphin (Marquette), Maltais (Saguenay), Philibert (Trois-Rivières), Mme Dougherty (Jacques-Cartier), MM. Lefebvre (Frontenac), Sirros (Laurier), Doyon (Louis-Hébert), Maciocia (Viger), Middlemiss (Pontiac), Beaudin (Gaspé), Cannon (La Peltre), Lemire (Saint-Maurice), Paradis (Mata-pédia), Mme Pelchat (Vachon), MM. Rivard (Rosemont), Polak (Sainte-Anne), Assad (Papineau), Audet (Beauce-Nord), Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), Bélanger (Laval-des-Rapides), Bélisle (Mille-Îles), Mme Hovington (Matane), M. Séguin (Montmorency), Mmes Trépanier (Dorion), Bélanger (Mégantic-Compton), MM. Fortin (Marguerite-Bourgeoys), Parent (Sauvé), Gervais (L'Assomption), Trudel (Bourget), Mme Bleau (Groulx), MM. Bradet (Charlevoix), Brouillette (Champlain), Camden (Lotbinière), Mme Cardinal (Châteauguay), M. Després (Limoilou), Mme Dionne (Kamouraska-Témiscouata), MM. Farrah (Îles-de-la-Madeleine), Forget (Prévost), Gardner (Arthabaska), Gauvin (Montmagny-L'Islet), Gobé (La-fontaine), Hamel (Sherbrooke), Laporte (Sainte-Marie), Dubois (Huntingdon), Bissonnet (Jeanne-Mance), Hains (Saint-Henri), Houde (Berthier), Kehoe (Chapleau), Mme Legault (Deux-Montagnes), MM. Leclerc (Taschereau), Hétu (Labelle), Joly (Fabre), Khelfa (Richelieu), Lemieux (Vanier), Marcil (Beauharnois), Messier (Saint-Hyacinthe), Tremblay (Rimouski), Tremblay (Iberville), Thérien (Rousseau), Théorêt (Vimont), Saint-Roch (Drummond).

Le Président: Que ceux et celles qui sont contre de ladite motion veuillent bien se lever.

Le Secrétaire adjoint: MM. Johnson (Anjou), Chevette (Joliette), Perron (Duplessis), Mme Blackburn (Chicoutimi), MM. Jolivet (Laviolette), Garon (Lévis), Rochefort (Gouin), Charbonneau (Verchères), Mme Ju-

neau (Johnson), MM. Gendron (Abitibi-Ouest), Brassard (Lac-Saint-Jean), Filion (Taillon), Gauthier (Roberval), Godin (Mercier), Mme Vermette (Marie-Victorin), MM. Paré (Shefford), Claveau (Ungava), Boulerice (Saint-Jacques), Blais (Terrebonne), Dufour (Jonquière), Parent (Bertrand), Mme Harel (Maisonneuve), M. Desbiens (Dubuc).

Le Secrétaire: Pour: 88
Contre: 23
Abstentions: 0

Le Président: Adopté. Nous allons procéder...

M. Chevette: Au deuxième vote?

Le Président: Oui.

M. Chevette: Pour le deuxième vote, si le leader du gouvernement nous garantit qu'il y aura une commission parlementaire, je suis prêt à dire tout de suite qu'on pourrait voter pour la réception du projet.

Le Président: S'il y a consentement de cette Assemblée, même si le vote avait été reporté, on peut simplement enregistrer le même vote. Est-ce qu'il y a consentement?

M. Gratton: M. le Président, je voudrais comprendre. D'abord, la réponse quant à la tenue d'une commission parlementaire est la même que tout à l'heure: On avisera en temps et lieu, il n'en est pas question pour le moment. Est-ce qu'on veut enregistrer le même vote ou si on veut voter?
(16 h 20)

Une voix: Le même vote.

Mise aux voix de la motion proposant que l'Assemblée soit saisie du projet de loi 119

Le Président: Voici. Je mets maintenant aux voix la motion présentée.

À l'ordre, s'il vous plaît!

Pour que tous et chacun comprennent, nous sommes toujours à la présentation d'un projet de loi, tout comme la première motion. Cette fois-ci, il s'agit d'une motion présentée par M. le ministre du Travail qui propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi 119. Il s'agit de la Loi modifiant la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction. Que ceux et celles qui sont pour le projet...

M. Chevette: Même vote.

Le Président: Même vote? Adopté.

À l'ordre, s'il vous plaît!

Il n'y a pas d'autre vote de reporté. Nous continuons les affaires courantes.
Motions sans préavis. Je vais

reconnaître quelqu'un aux motions sans préavis pour autant que chacun reste à son siège.

Que tous les députés qui n'ont pas affaire... Aux motions sans préavis, je vais reconnaître Mme la députée de Dorion. Mme la députée, vous avez la parole.

Félicitations à M. Jean Doré, nouveau maire de Montréal et remerciements à M. Jean Drapeau

Mme Trépanier: M. le Président, je sollicite le consentement de cette Assemblée pour présenter une motion sans préavis dont le libellé est le suivant: "Que l'Assemblée nationale félicite le nouveau maire de la ville de Montréal, M. Jean Doré, et son conseil et remercie M. Jean Drapeau et son équipe pour les nombreuses années passées au service de leurs concitoyens."

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement de cette Assemblée pour débattre ladite motion?

Une voix: Oui, M. le Président.

Le Président: Il y a consentement. Mme la députée, voulez-vous, s'il vous plaît, déposer copie de votre motion?

M. le leader du gouvernement, est-ce qu'il y a eu entente des deux côtés de cette Chambre quant à l'intervention... Parfait!

Mme la députée de Dorion, vous avez la parole.

Mme Violette Trépanier

Mme Trépanier: M. le Président, au nom du ministre des Affaires municipales et responsable de l'Habitation qui participe présentement à Toronto à un colloque international sur l'innovation en matière d'habitation et aussi avec une journée de retard, je dois dire, à cause d'événements exceptionnels survenus en cette Chambre, hier, je me fais le porte-parole du Parti libéral du Québec pour féliciter les élus de la ville de Montréal qui représente, il faut bien le dire, un sixième de la population du Québec. Cette éclatante victoire me rappelle un peu celle que nous avons connue il y a maintenant onze mois. Le moins que nous puissions dire, c'est que les citoyens ont donné aux élus de Montréal un mandat on ne peut plus clair.

Je félicite et je remercie l'équipe du Parti civique et son chef, M. Jean Drapeau. M. Drapeau laissera sans contredit sa marque sur la ville de Montréal et à l'extérieur. Nous devons lever notre chapeau à ce travailleur acharné qui a mené les destinées de la ville de Montréal pendant plus de 20 ans avec détermination, courage, esprit d'initiative et vision. Nous lui souhaitons une

retraite paisible bien méritée.

Je remercie les candidats de tous les partis et les bénévoles pour leur participation à cet événement électoral. Sans le travail de ces centaines de citoyens, il serait extrêmement difficile de passer au travers de ces campagnes électorales. Leur contribution est essentielle pour que s'exerce efficacement notre démocratie.

Aux nouveaux élus, félicitations et la meilleure des chances. Je salue tout particulièrement l'élection de quinze nouvelles femmes, cinq fois plus que dans l'ancienne administration. Je suis convaincue que la ministre déléguée à la Condition féminine et que tous nos collègues masculins ici, des deux côtés de la Chambre, sont très heureux de voir que les femmes prennent de plus en plus leur place dans le monde politique.

Aujourd'hui, et depuis quelques jours, les yeux du Québec sont tournés vers ce jeune maire et son équipe qui, avec le mandat sans équivoque qui leur a été confié, auront les coudées franches pour administrer Montréal mais aussi une grande responsabilité vis à vis des concitoyens, eu égard à l'ampleur de leur victoire.

Je veux assurer les autorités de la ville de Montréal que, comme par le passé, toute notre collaboration leur est acquise dans les divers dossiers dans lesquels nous sommes partenaires, notamment en habitation, un dossier qui me tient particulièrement à coeur. À Montréal, 75 % de la population est locataire. Les besoins en matière de logement sont énormes. Il y a beaucoup de travail à faire. Nos objectifs sont les mêmes. Donc, il faudra unir nos forces pour faire en sorte que, dans tous les dossiers, et notamment dans celui de l'habitation, nous puissions, grâce à la collaboration des divers ordres de gouvernement, venir en aide aux gens les plus démunis de notre société, puisque c'est là notre rôle principal en tant que gouvernement.

Montréal est une ville d'envergure et, comme gouvernement, nous devons nous assurer qu'elle peut compter sur notre appui, appui qui est nécessaire pour qu'elle continue à jouer efficacement son rôle sur la scène internationale.

En terminant, merci à tous les participants à cette élection. Félicitations à l'équipe de M. Doré, bonne chance, et qu'ils soient assurés de notre collaboration la plus entière. Merci, M. le Président.

Le Président: Merci, Mme la députée de Dorion.

Je vais maintenant reconnaître M. le chef de l'Opposition sur la même motion.

M. Pierre Marc Johnson

M. Johnson (Anjou): Merci, M. le

Président. Évidemment, nous nous associons avec grand plaisir à cette motion qui, d'une part remercie M. Drapeau et ses anciens collègues pour leur dévouement au développement de Montréal, particulièrement le maire Drapeau qui termine ainsi une carrière politique qui, non seulement aura fait parler d'elle, mais aura fait parler aussi de Montréal.

Nos vœux vont évidemment, devant cette victoire absolument éclatante, à M. Doré. Une victoire qui est reliée à une atmosphère de volonté de changement à Montréal, mais également une victoire qui est largement due à l'engagement de Jean Doré depuis un certain nombre d'années, particulièrement au cours des deux dernières années, avec une équipe d'hommes et de femmes profondément enracinés partout sur le territoire de la ville de Montréal.

L'attachement aux valeurs démocratiques et aux valeurs progressives de la formation que dirige M. Doré est, je crois, un gage d'avenir dans une vision du développement de Montréal qui fera appel aux plus belles valeurs démocratiques, c'est-à-dire celle d'une participation des personnes et celles qui sont reliées à une notion de progrès et de justice.

Les défis qui s'offrent à M. Doré sont d'abord économiques, comme pour tout le monde: le problème de la réindustrialisation de Montréal à la suite des fermetures importantes d'une bonne partie des industries vétustes lors de la crise économique; la création d'emplois notamment chez les jeunes car je crois que le monde municipal a aussi sa responsabilité dans ce domaine; continuer de faire de Montréal, notamment dans le dossier extrêmement important du centre financier international, une véritable métropole financière avec, j'espère, l'appui du gouvernement du Québec dont je ne peux pas douter et, je le souhaite évidemment, avec la collaboration du gouvernement fédéral qui, on le sait, tarde à prendre des décisions quant à ce qui permettrait à Montréal de devenir un véritable centre financier international. Je crois que M. Doré aura donc une part importante et un rôle important à jouer dans cet avènement d'une institution d'envergure sur le plan du financement international à Montréal.

Ces défis portent aussi sur la qualité de la vie, l'habitation, les espaces verts, l'accès au fleuve pour les citoyens de Montréal, mais M. Doré et son équipe doivent être et sont - je le sais - préoccupés par un autre défi de Montréal, qui est celui de permettre que cette grande ville soit une grande métropole nord-américaine cosmopolite, mais soit une métropole française.

Le Président: Merci, M. le chef de l'Opposition.

Je vais maintenant reconnaître M. le député de Rosemont. M. le député, vous avez la parole.

M. Guy Rivard

M. Rivard: Merci, M. le Président. C'est avec plaisir et avec honneur que, comme député d'un comté de l'est de Montréal, je m'associe aux membres des deux côtés de cette Chambre pour féliciter le nouveau maire de Montréal, M. Jean Doré, et, d'une certaine façon, souhaiter la bienvenue au nouveau conseil municipal de Montréal.
(16 h 30)

La victoire impressionnante du RCM lors de ces élections marque, de toute évidence, le début d'une nouvelle ère pour Montréal. Les élus, quant à eux, disposent d'un mandat sans équivoque et, comme ils ont oeuvré pendant un certain temps, pour certains d'entre eux, dans l'opposition, ils connaissent la valeur d'un tel mandat.

Une telle victoire, comme le signalait M. Doré le soir de son élection, ne peut être accidentelle et je félicite vivement, très sincèrement, les nouveaux conseillers et les nouvelles conseillères pour l'immense travail accompli. Je les assure personnellement à l'avance de ma collaboration entière dans les dossiers de leur district et de mon comté et je suis certain que, ce faisant, je traduis aussi un engagement personnel de la part des députés de la vaste région de Montréal.

Dans de tels moments - et les deux intervenants précédents ont fait de même - il ne faut pas oublier de remercier ceux qui quittent après avoir loyalement et, dans certains cas, longuement servi les gens de Montréal. À M. Jean Drapeau particulièrement, un citoyen de mon comté, et à son équipe, merci pour avoir fait de Montréal une grande ville. À M. Jean Doré M. le maire de Montréal, bravo pour la victoire éclatante qui couronne de toute évidence un long et courageux cheminement. Il faut maintenant, pour les uns et pour les autres, et j'en suis, passer à l'action et trouver ensemble les meilleures solutions possible, en particulier aux problèmes économiques et aux problèmes sociaux de Montréal. Merci, M. le Président.

Le Président: Merci, M. le député de Rosemont. Sur la même motion, je vais maintenant reconnaître Mme la députée de Maisonneuve.

Mme Louise Harel

Mme Harel: M. le Président, les Montréalais et Montréalaises n'ont pas l'habitude des fréquents changements de régime. C'est ce qui explique certainement que nous saisissons cette occasion historique

pour souligner cette élection qui a eu lieu dimanche dernier. Pour comprendre l'importance qu'a revêtu cette élection il faut savoir que les Québécoises et Québécois de l'ensemble des municipalités et villes du Québec s'y sont de très près intéressés.

J'aimerais rappeler une citation que le maire Drapeau faisait à l'occasion, pour bien faire comprendre le rôle que jouait Montréal; il la comparait à une principauté entourée de deux protectorats, les protectorats étant Québec et Ottawa. Montréal a un poids inégalé dans l'ensemble du Québec et c'est l'intérêt manifesté à l'élection de dimanche qui, évidemment, nous permet de le constater.

Je veux, moi de même, témoigner de la collaboration étroite manifestée par les dirigeants de l'équipe précédente, de l'équipe Drapeau. J'ai pu bénéficier de cette collaboration à titre de présidente du caucus de l'île de Montréal pendant plusieurs années, et je les en remercie.

Je veux également souligner la fierté... À titre de membre du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal depuis la fondation, depuis 1974, j'ai eu le plaisir d'inaugurer, comme présidente, les travaux du congrès de fondation du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal. Je veux donc manifester la fierté que j'ai de voir cette équipe présider maintenant aux destinées de Montréal. Au-delà des divergences culturelles, au-delà même des barrières linguistiques, c'est un rassemblement d'hommes et de femmes qui viennent de différents horizons politiques mais qui sont tous animés d'un projet commun de démocratie de participation et d'un désir commun de progrès social, et pour qui l'appartenance à l'identité montréalaise est une appartenance importante.

Alors, M. le Président, je souhaite à cette équipe - je sais qu'ils seront inspirés par les travaux qu'ils ont faits pour ce faire depuis des années - qu'ils puissent assumer tous les défis qu'ils ont maintenant à rencontrer. On a fait état de quelques-uns d'entre eux. Je veux simplement insister sur cette préoccupation permanente que nous devons manifester tous, indépendamment même de notre appartenance politique, élus de tous les niveaux de gouvernement, en faveur d'une revitalisation industrielle, particulièrement de l'est de Montréal.

M. le Président, je souhaite à cette équipe la meilleure des chances. Je vous remercie.

Le Vice-Président: M. le député de Sainte-Marie.

M. Michel Laporte

M. Laporte: Merci. Il me fait plaisir cet après-midi de m'associer à cette motion

qui a été déposée afin de féliciter les nouveaux élus et principalement son chef, M. Jean Doré, du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal. Plusieurs thèmes ont été discutés au cours de cette campagne dont je me préoccupe beaucoup, que ce soit au point de vue économique, culturel et communautaire. Ces préoccupations proviennent d'une attention particulière qu'ils ont eue à l'endroit de la population et projettent une vitalité et une représentativité de l'ensemble de la population de Montréal. J'aimerais aussi, dans le bref temps qui m'est alloué, remercier ce maire de Montréal qui, au cours des 26 dernières années, a consacré temps, énergie, pour ne pas dire une partie de sa santé, à bien servir les éléments de sa population.

Comme homme politique présentement, je suis à même de constater que c'est une tâche parfois très aride et très ardue. À ce maire qui vient de nous quitter, je souhaite le plus chaleureux des bonheurs afin qu'il puisse accomplir les rêves qu'il n'a pas pu réaliser à l'époque où il était à son poste. À tous les conseillers et conseillères qui ont été élus, mes plus sincères félicitations et bons vœux de très bonne collaboration. Je vous remercie bien.

Le Vice-Président: M. le député de Gouin.

M. Jacques Rochefort

M. Rochefort: Merci. Je voudrais m'associer à la motion présentée par la députée de Dorion pour féliciter chaleureusement le nouveau maire de Montréal, mon maire, M. Jean Doré. La victoire de M. Doré est une victoire éclatante au cours de laquelle la population de Montréal lui a accordé une confiance et un appui massif. Cette victoire, comme je le disais, est une victoire méritée. C'est une victoire qui couronne un travail assidu, un travail énergique de la part de M. Doré et de son équipe, qui couronne aussi un contact très soutenu avec l'ensemble de la population de Montréal au cours des dernières années et qui est le reflet d'un programme qui correspondait pleinement aux attentes et aux préoccupations des Montréalais et des Montréalaises.

Je crois qu'aujourd'hui, M. Doré et son équipe, que je veux aussi féliciter, ont maintenant les moyens, après douze ans de travail important, ardu, énergique, de passer véritablement à l'action dans la réalisation des grandes orientations politiques qui les ont guidés au cours des dernières années. En ce sens, tout en reconnaissant l'importance de la tâche, la lourdeur des responsabilités qui sont maintenant celles de M. Doré et de son équipe, je suis convaincu qu'avec l'appui qu'ils ont reçu, ils sont maintenant en

mesure de réaliser ces grands enjeux, ces grands projets qu'ils caressent pour Montréal et pour lesquels les Montréalais et les Montréalaises leur ont donné un mandat clair et précis lors du scrutin de dimanche dernier.

Je veux aussi saisir cette occasion pour demander au gouvernement du Québec d'apporter à la nouvelle administration de Montréal une collaboration pleine et entière et effective, parce que bon nombre de projets présentés, préparés, souhaités par la nouvelle administration de Montréal nécessiteront pour être réalisés l'appui tangible du gouvernement du Québec. Je m'attends que ce gouvernement respecte les vœux pleinement démocratiques et massivement exprimés de la part des Montréalais et des Montréalaises dimanche dernier. Les respecter, cela veut dire de fournir à la nouvelle administration de Montréal, à M. Doré et à son équipe, les moyens dont ils ont besoin pour réaliser leurs principaux engagements électoraux.

Je parle du développement économique, particulièrement dans l'est de Montréal, je parle des dossiers d'habitation, je parle de cette préoccupation importante pour la qualité de la vie et particulièrement pour les espaces verts. Je pense à toute cette dimension, à tout ce rôle, à cette responsabilité québécoise qui est celle de Montréal d'être une métropole internationale. Finalement, je souhaite qu'au plan linguistique, le gouvernement du Québec fasse en sorte de respecter les orientations qui ont été celles des Montréalais et des Montréalaises, notamment dans le vote de dimanche dernier.

(16 h 40)

M. le Président, je veux, en terminant, remercier du fond du coeur aussi M. Jean Drapeau pour le travail absolument extraordinaire qu'il a fait au cours de près des trente dernières années pour Montréal. Je reconnais en lui celui qui, comme le disait Michel Roy la semaine dernière, a fait passer Montréal d'un village à une métropole internationale. Je reconnais aussi en lui le francophile reconnu internationalement qu'il était et qu'il est toujours. Et je dis, à M. Drapeau, merci pour ce qu'il a fait pour Montréal. Je dis aussi, à tous les hommes et à toutes les femmes qui étaient candidats dimanche dernier et qui ont été défaits ou qui s'étaient retirés de la politique municipale, merci pour ce que vous avez fait pour vos concitoyens et concitoyennes. Encore une fois, félicitations et bon succès à la nouvelle équipe qui dirigera maintenant Montréal.

Le Président: Je cède maintenant la parole à M. le député de Saint-Jacques.

M. André Boulerice

M. Boulerice: M. le Président, vous comprendrez que j'ai une fierté certaine à m'associer à la motion qui est présentée, parce que le comté de Saint-Jacques salue son maire. Nous saluons également un de nos concitoyens résident du plateau Mont-Royal. Je pense que mes compatriotes de Saint-Jacques sont très sensibles à l'honneur qui échoit à notre petit coin de pays, de compter parmi nous le premier magistrat de Montréal.

J'aimerais féliciter et remercier celles et ceux qui se sont présentés sous les différentes bannières dans les limites de la circonscription de Saint-Jacques, les remercier de l'extraordinaire et très bonne collaboration qui est une tradition dans le comté de Saint-Jacques avec le député de l'Assemblée nationale, de discuter, de se concerter et de travailler au bien-être de nos concitoyens. À ceux qui se sont retirés, à ceux pour qui la sanction électorale a été acceptée avec sérénité et j'avoue quand même pour eux avec une certaine déception qui est bien légitime. Je les remercie du travail et, de nouveau, je félicite M. Doré, notre maire à deux titres, notre maire de Montréal et citoyen éminent de notre comté, de cette éclatante victoire et l'assurance de ma plus entière collaboration pour les dossiers, à la fois de ce petit coin de pays que nous appelons Saint-Jacques et de Montréal métropole culturelle.

M. Doré a toujours montré énormément d'intérêt face au développement culturel de Montréal, et je sais pertinemment, par les discussions passées, les discussions présentes et les discussions futures que nous aurons, que cet intérêt pour la culture n'était pas feint et que cela repose chez lui sur une croyance très forte que Montréal mérite de redevenir la métropole culturelle du Canada, donc une métropole culturelle en Amérique du Nord.

J'aimerais également, si vous me le permettez, M. le Président, féliciter deux candidates qui ont été élues, et je pense très importante la participation des femmes dans la vie politique, qu'elle soit fédérale, provinciale et municipale. Il s'agit de Mme Daviau et de Mme Forget. Mes vœux de succès vont également à M. Gardiner, à M. Cardinal, à M. Prescott. Des vœux s'adressent également à M. Raymond Blain, qui, d'une façon particulière, a sans doute témoigné que dans ce petit coin de pays qu'on appelle Saint-Jacques, chacun pouvait vivre sa différence dans la tolérance. Merci aux gens qui ont participé à l'élection, à ceux qui ont voté parce que c'était la démocratie qui s'exerçait. Meilleure chance, meilleurs vœux de succès et ma plus entière collaboration pour le bénéfice de nos concitoyens, de nos compatriotes de Saint-

Jacques. Merci, M. le Président.

Le Président: Est-ce que cette motion de Mme la députée de Dorion est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté. Nous allons maintenant passer aux avis touchant les travaux des commissions. M. le leader adjoint du gouvernement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lefebvre: M. le Président, j'avise cette assemblée qu'aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 18 heures, à la salle Louis-Hippolyte-Lafontaine, la commission des institutions procédera à l'étude détaillée du projet de loi 96, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les boissons alcooliques.

J'avise également cette Assemblée que demain, le jeudi 13 novembre, de 10 heures à 12 h 30, à la salle Louis-Hippolyte-Lafontaine, la commission des institutions poursuivra l'étude détaillée du projet de loi 92, Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la Charte des droits et libertés de la personne, et qu'à la salle du Conseil législatif, la commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation procédera à l'étude détaillée du projet de loi 86, Loi abrogeant la Loi sur la Société du parc des expositions agro-alimentaires.

Merci, M. le Président.

Reprise du débat sur la motion de l'Opposition

Le Vice-Président: J'aimerais également communiquer l'avis suivant à l'Assemblée. Jeudi, à compter de 11 heures, la commission du budget et de l'administration se réunira à la salle Louis-Joseph-Papineau afin de vérifier les engagements financiers du ministre délégué à l'Administration et président du Conseil du trésor pour les mois d'avril à août 1986.

Aux renseignements sur les travaux de l'Assemblée, aucune demande de renseignement.

Nous allons maintenant procéder aux affaires du jour. En vertu de l'article 97, nous allons poursuivre le débat ajourné le 5 novembre 1986 par le leader de l'Opposition sur la motion suivante présentée par le député d'Abitibi-Ouest: "Que cette Assemblée demande au gouvernement de mettre fin au différend sur le rôle de l'État qui divise le Conseil des ministres; qu'elle exige du gouvernement une définition claire du rôle de l'État québécois et qu'elle refuse la disparition des indispensables instruments collectifs

dont s'est dotée la société québécoise depuis vingt-cinq ans".

Je dois, avant la reprise du débat, faire part de l'entente intervenue entre les leaders des partis. Il est exactement 16 h 45. Il reste donc 1 h 15 pour le débat dont 15 minutes seront réservées pour la réplique. Nous avons donc exactement 1 heure à partager entre les deux formations politiques de façon égale: 30 minutes de chaque côté sans limite de temps pour aucun des intervenants, l'enveloppe étant réservée à chacun des partis.

Je reconnais maintenant M. le député de Terrebonne.

M. Yves Blais

M. Blais: Merci beaucoup, M. le Président. Nous devons débattre aujourd'hui une motion qui est libellée comme suit: "Que cette Assemblée demande au gouvernement de mettre fin au différend sur le rôle de l'État qui divise le Conseil des ministres; qu'elle exige du gouvernement une définition claire du rôle de l'État québécois et qu'elle refuse la disparition des indispensables instruments collectifs dont s'est dotée la société québécoise depuis vingt-cinq ans." Sa seule lecture, M. le Président, rappelle au peuple québécois et à ma génération en particulier, les gens qui sont entre 50 et 60 ans, les luttes que nous avons dû faire de 1960 à 1970 pour doter la société québécoise de ce tissu industriel que sont nos sociétés d'État.

Personnellement, j'endosse les trois demandes de mon parti, trois demandes insistantes que nous faisons depuis le tout début de l'annonce de cette privatisation prématurée de nos richesses collectives. Premièrement, nous demandons un moratoire sur la privatisation; deuxièmement, une commission parlementaire pour étudier le débat de la privatisation dans son entier, sous toutes ses facettes; troisièmement, le dépôt du plan global de la stratégie de développement industriel de ce gouvernement qui se permet de privatiser les compagnies de l'État, les sociétés d'État. C'est donc qu'il doit avoir un plan de développement industriel.

M. le Président, nous nous sommes donné comme collectivité des forces, trois forces contenues dans trois blocs: une force monétaire par la SGF, la Société générale de financement, et par la Caisse de dépôt et placement du Québec; une base industrielle par certaines sociétés d'État comme SOQUEM, SOQUIP, REXFOR, SOQUIA, très bien connues du milieu des affaires. Nous nous sommes aussi donné des assises dans certains services nécessaires à la collectivité, comme dans le cas d'Hydro-Québec, de la Société des alcools et de la Société des établissements de plein air. Disons que ce

sont trois facettes importantes des sociétés d'État.

(16 h 50)

J'aimerais rappeler aux gens de l'autre côté, qui ont aujourd'hui les rênes du pouvoir, que ce sont les libéraux de 1960, ceux de M. Lesage, qui, de 1960 à 1966, ont donné à la collectivité québécoise ce que, à l'époque, les Québécois ne pouvaient individuellement conquérir, et ont donné à la collectivité québécoise des richesses et des forces en créant ces sociétés d'État. Aujourd'hui, 25 ans plus tard, je n'aimerais pas, comme représentant du comté de Terrebonne, que le même Parti libéral vienne spolier, dilapider, liquider ces richesses collectives que nous avons acquises au prix d'énormes sacrifices. Bien sûr que le temps est venu, parce que aujourd'hui nous avons beaucoup plus de compétences individuelles dans tous les domaines et dans tous les éventails de la société, beaucoup plus de compétences que nous avions en 1960... Ne fût-ce que la création du ministère de l'Éducation: Instruisez un peuple, il se développera et réclamera ses droits. Nous avons réclamé nos droits économiques. Nous les avons et nous allons en réclamer d'autres. Nous les réclamons de notre côté. Mais instruisez un peuple et il réclame ses droits.

Du côté richesse industrielle, manufacturière et de services publics, de 1960 à 1970 nous nous sommes donné des sociétés d'État. Aujourd'hui c'est vrai - je reviens à ce morceau de l'éventail - que nous avons des compétences et que certaines sociétés d'État peuvent retourner au secteur privé, mais dans des secteurs où l'intérêt et le bien commun ne sont pas compromis, et cela c'est d'importance capitale. Pour que l'intérêt du bien commun de la collectivité québécoise ne soit pas compromis, il faut que ceux qui privatisent de façon, dirais-je, entre guillemets, "presque aveugle" regardent dans quelle direction ils conduisent les intérêts financiers et les possessions collectives du peuple québécois.

Personnellement, je crois que de la façon dont agit le gouvernement actuel, il le fait en regardant ses intérêts politiques primaires et il ne regarde pas ce respect qu'il doit à la collectivité en faisant connaître au peuple québécois le but de ces privatisations et où il se dirige en privatisant. M. le Président, le temps coule très vite mais j'aimerais dire - il me reste une minute - que certaines compagnies sont déjà privatisées comme Quebecair et c'est regrettable. Le chef de l'Opposition disait: Le 2 décembre, la population a dit: Allez - en disant cela aux libéraux - et faites différemment de ce que le Parti québécois faisait. C'est vrai que la population vous a dit cela, de façon très claire, mais elle vous a dit: Faites différemment certaines choses; mais je crois qu'elle sous-tend dans ce

"faites différemment", faites-le mieux si possible - ce serait difficile - mais surtout faites-le bien, et faites-le pour l'intérêt du peuple québécois.

Ce n'est pas ce que vous faites actuellement en privatisant d'une façon aveugle. Vous êtes des gens qui liquidez nos richesses plutôt que de les orienter vers le progrès de la collectivité québécoise. Merci beaucoup, M. le Président.

Le Vice-Président: Je cède la parole à M. le député de Bourget.

M. Claude Trudel

M. Trudel: Merci, M. le Président. Les collègues qui m'ont précédé la semaine dernière, notamment celui de Saint-Louis, ont clairement démontré que les différends dont nous accusons l'Opposition étaient beaucoup plus le fruit de leur imagination, de leurs espoirs, que de la réalité. Point n'est besoin de faire - le voudrais-je que je n'en aurais pas le temps - une longue analyse des textes pour constater qu'on dit partout les mêmes choses mais de façon différente et avec, Dieu merci, les nuances qui s'imposent. Sur les pseudo-différends, comme sur plusieurs autres points, l'Opposition fabule. Pour masquer ses profondes divisions, elle en invente chez les autres. Pour cacher son manque flagrant d'imagination et de réalisme, elle rêve publiquement en couleur. Dans le cadre de ce débat commencé la semaine dernière, c'est à se demander si, du côté de l'Opposition, on est en présence de démagogie, d'insignifiance ou encore d'incompétence crasse. Je parle de vous, l'Opposition, je ne parle pas de nous. Nous sommes en face de l'Opposition la plus conservatrice, la plus figée, la plus statique de l'histoire du Québec. Je le répète: Les membres du gouvernement ne disent pas des choses différentes, mais ils disent les mêmes choses de façon différente. La division vécue par l'Opposition n'existe tout simplement pas au gouvernement. Je veux bien croire que cette réalité fait mal à l'Opposition mais telle est la réalité.

En somme et, pour citer M. Jacques Dumais dans le Soleil du 3 novembre dernier, "...cet échange de vues ne doit pas être perçu comme un facteur de division mais, bien au contraire, comme la recherche du juste milieu, un mariage de raison entre le privé et le public dans une économie mixte dont l'objectif demeure le mieux-être du Québec et des Québécois, rien de plus..."

J'ai été haut fonctionnaire pendant plus de cinq ans. J'ai eu également le plaisir de diriger une PME pendant un peu plus de six ans. Je détiens une maîtrise en administration publique. Si l'entreprise privée - je pense que tout le monde est d'accord là-dessus - est différente de l'entreprise

publique, il n'en reste pas moins que plusieurs principes d'administration s'appliquent aux deux types d'entreprises. Je veux citer ici le président du Conseil du trésor qui, le 18 septembre 1986, à l'occasion de la remise des diplômes de maîtrise en administration publique de l'ENAP, disait ceci - et je suis d'accord avec lui à 100 %: "J'ai déjà dit que l'entreprise publique ne saurait être gérée comme une entreprise privée mais j'ai aussi dit que certaines valeurs, certains objectifs administratifs, certaines manières de faire appartiennent à toute organisation, à toute entreprise qui désire être "performante". Une de ses caractéristiques, c'est le souci constant d'être meilleure, plus efficace, mieux adaptée aux changements ambiants, plus soucieuse de la qualité du service à la clientèle. En somme, dans l'entreprise publique comme dans l'entreprise privée, c'est la capacité, la volonté, l'obsession d'être meilleur, d'être le meilleur et cela est possible, disait-il - je suis d'accord avec lui - dans l'administration publique."
(17 heures)

Le deuxième point qui a été abordé d'excellente façon, la semaine dernière, notamment par mon collègue de Limoilou, est celui du rôle de l'État. Je me permets d'y revenir aujourd'hui, parce que je trouve nos réflexions sur le rôle de l'État intimement liées à celles sur les acquis sociaux. Il est excellent pour une société de se remettre en question à l'occasion. Une société qui ne craint pas les remises en question, qui n'a pas peur de se regarder en face, qui n'hésite pas à remettre en question certains de ses acquis, ne serait-ce que pour se convaincre qu'ils sont toujours nécessaires ou simplement utiles, est une société saine, une société dynamique, une société en bonne santé. Bref, tout le contraire de celle que voudrait privilégier l'Opposition si elle en avait l'occasion. Dieu merci! on en est pas encore là.

Pour ma part, ce "questionnement", pour reprendre une expression à la mode, loin de me faire peur, me rassure. Je suis un produit de la révolution tranquille, d'une génération qui fut précédée par celle dont parlait mon prédécesseur en parlant des gens de 50 à 60 ans, me situant plutôt dans le groupe d'âge de 40 à 50 ans. J'ai applaudi à plusieurs des principales réalisations de la révolution tranquille. J'ai participé, comme étudiant, comme membre du Parti libéral du Québec, comme secrétaire de comté d'un ministre dit de gauche à l'époque du Parti libéral du Québec, M. Paul Gérin-Lajoie, à la définition des grands objectifs sociaux des années soixante, et je n'ai pas l'impression de les renier maintenant.

Remettre certaines choses en question, ce n'est pas renier le passé. C'est avoir le courage de regarder encore une fois la

réalité en face. Par exemple, ce qui était valable en 1960-1965 ne l'est peut-être plus en 1985-1990 alors qu'on fait plus de place à l'entreprise privée.

M. le Président, vous comprendrez que je n'ai pas l'intention de revenir sur le mandat de notre gouvernement. En l'élisant, 56 % des Québécoises et des Québécois ont choisi sa philosophie plutôt que celle de l'Opposition, ses orientations plutôt que celles de l'Opposition. En choisissant le changement il y a bientôt un an, ils ont choisi de profondes remises en question. Cette philosophie, cette orientation étaient claires. Prendre les devants en 1983 et Maîtriser l'avenir en 1985 ont abondamment parlé du nouvel art de gouverner, de ce nouveau style de gouvernement que nous proposons à nos concitoyens et à nos concitoyennes.

Il y a consensus au sein de notre société sur le fait que l'État s'est beaucoup trop étendu, qu'il s'est emparé de toutes sortes de fonctions qui ne lui appartenaient pas. Le débat amorcé ne saurait, cependant, se résumer à la simple interrogation suivante: Plus d'État ou moins d'État? En effet, il serait naïf de croire que l'on puisse à volonté augmenter ou diminuer la part de l'État, alors que cette part est le résultat d'une longue histoire et d'habitudes d'actions ou d'inactions invétérées.

Il incombe, cependant, au gouvernement de prendre acte de ce consensus populaire et non de le nier. Quel est donc ce nouveau rôle de l'État? La simplicité de la question n'implique pas l'évidence, au contraire, de la réponse. Chose certaine, l'État n'est pas une fin en soi. Il est essentiellement un moyen de contribuer au bien-être du plus grand nombre.

L'expansion économique est un but, certes, mais elle ne saurait nous faire perdre de vue notre obligation de limiter les injustices, de répartir les chances et d'égaliser les charges. La société a besoin d'innovation. Pour que la liberté puisse être exercée, il faut que le cadre social s'y prête. À une société qui s'interroge, des objectifs doivent être fixés. Plus les risques de l'avenir sont grands, plus il est souhaitable de contrôler au mieux les facteurs d'incertitude. L'État animateur, catalyseur, c'est d'abord et avant tout un appel à l'entrepreneurship, à l'imagination, à la créativité individuelle. Mais une réserve s'impose. Le secteur privé ne saurait se substituer totalement à l'État, car il est des choses que ce secteur ne peut faire et qu'il appartient à l'État d'assumer. Par exemple, sur le plan international, l'État seul est en mesure de nous ouvrir l'accès à certains marchés, car c'est d'abord de pays à pays que certains États désirent s'entretenir afin de baliser le terrain de la coopération. De même, l'État aura toujours un rôle social

majeur à jouer, ne serait-ce que pour éviter la tyrannie de la majorité à l'endroit des moins bien nantis.

Il faut, en effet, reconnaître que l'individualisme outrancier qui abandonne la société à elle-même finit par s'absorber dans l'égoïsme et compromettre le minimum vital de solidarité collective qui doit prévaloir.

Bref, M. le Président - c'est ma conclusion - c'est un équilibre entre le secteur privé et le secteur public que nous recherchons pour le plus grand bien de nos concitoyens et de nos concitoyennes du Québec.

Motion d'amendement

M. le Président, je voudrais amender la motion du député d'Abitibi-Ouest de la façon suivante: Que la motion en discussion soit modifiée en remplaçant, dans la dernière ligne, après les mots "vingt-cinq ans", le point par une virgule et en ajoutant ce qui suit: "la plupart et les plus importants ayant été mis en place entre 1960 et 1976."

M. le Président, j'ai des copies de l'amendement, si vous le jugez recevable, pour vous-même ainsi que pour les membres de l'Opposition.

Le Vice-Président: Très bien, M. le député de Bourget. Je vous demanderais de me faire parvenir une copie de l'amendement. Je vais également en réclamer une pour le leader adjoint de l'Opposition et le leader adjoint...

M. Trudel: J'en ai, M. le Président, pour tout ce beau monde.

Le Vice-Président: Très bien.

À ce moment-ci, je dois prendre quelques minutes pour étudier la motion, pour en prendre connaissance et laisser les deux partis en prendre connaissance. J'imagine que, pour ce qui est du leader adjoint du gouvernement, c'est déjà fait. M. le leader de l'Opposition, si vous avez quelques motifs à soulever sur la recevabilité, je suis prêt à vous entendre. Si on veut sauver un peu du temps, la suggestion que je pourrais faire, c'est de passer immédiatement à l'intervenante suivante, Mme la députée de Maisonneuve. Vous aurez le temps d'examiner la motion, moi-même également, et je pourrai rendre ma décision sur la recevabilité après l'intervention de Mme la députée de Maisonneuve.

Je reconnais maintenant Mme la députée de Maisonneuve, tout en considérant, pour le moment, la motion d'amendement en suspens.

Mme Louise Harel

Mme Harel: Merci, M. le Président. J'avais précisément l'intention de parler du démantèlement, contenu dans le rapport Gobeil, de tout ce qui fait l'originalité de la société québécoise, y compris, évidemment, les institutions mises en place depuis près d'un quart de siècle. Peut-être et sans doute les députés libéraux veulent-ils l'oublier, mais, durant le mois de juillet, leur président du Conseil du trésor et collègue a commis un rapport sur l'abolition, à bien des égards, de ce qui fait la spécificité et l'originalité de la société québécoise en Amérique du Nord, de l'éducation à la santé, de la langue à la culture, de Radio-Québec à la Régie du logement. C'est, à proprement parler, des recommandations d'abolition que préconise le président du Conseil du trésor. Cela a été jugé par tous les observateurs le moins avertis comme une sorte de démesure telle qu'elle a saisi d'effroi l'opinion publique qui, en juillet, est habituellement dans une sorte de torpeur, Mme la Présidente. Ce rapport a été considéré comme sabotant les progrès que le Québec a connus. La question à laquelle nous devons tous répondre est certainement la suivante: Les progrès spectaculaires, remarquables - tout le monde s'entend, je pense, sur ces progrès que le Québec a connus depuis 20 ans - est-ce qu'ils auraient pu être possibles sans l'État et est-ce que l'expansion de ce que nous sommes et notre développement peuvent être maintenant possibles sans l'État?

Mme la Présidente, je pense qu'il faut bien voir que s'il y a à peine 20 ans nous étions dans une situation de rattrapage, nous convenions tous... Je pense que le débat de l'époque était plus de savoir à qui c'était la faute. Certaines écoles de pensée disaient que c'était une sorte de gêne qui nous serait venue à notre naissance et d'autres considéraient que la faute était plutôt aux Anglais. En fait, c'était tout un débat qui se faisait il y a 20 ans, mais ce débat portait sur quoi essentiellement? Il portait sur le nécessaire rattrapage. Il y a 20 ans, c'était une époque où on pouvait être président du CN, comme un dénommé Gordon, et affirmer qu'il n'y avait pas de Canadiens français dans son conseil d'administration parce qu'il n'y en avait pas d'assez compétents. (17 h 10)

Il y a 20 ans, c'était une époque où les opposants à la nationalisation de la compagnie Shawinigan Water and Power plaidaient qu'on ne pouvait pas créer Hydro-Québec parce qu'il n'y aurait pas assez de Canadiens français compétents pour l'administrer. Cette situation de rattrapage a été possible et a permis ces résultats qui sont jugés comme spectaculaires parce qu'il y a eu un contrat social avec de larges secteurs de la population, un contrat

indiquant que l'État est, au Québec, responsable au premier chef du développement social et économique de la collectivité québécoise.

Peut-on maintenant se passer de l'État? Je vais rappeler à mes collègues qui sont dans cette Assemblée une plaidoirie qu'un chef politique bien connu au Québec, Jean Lesage, premier ministre du Québec, a faite sur cette question du rôle de l'État. L'État, disait-il, est "le seul puissant moyen que nous possédons. Si nous refusions de nous servir de notre État par crainte ou par préjugé, nous nous priverions alors de ce qui est peut-être l'unique recours qu'il nous reste pour survivre comme minorité."

C'étaient là des propos et affirmations tenus par Jean Lesage en 1961. Cette philosophie, disait-il, est l'aboutissement d'une prise de conscience du retard économique que le Québec accuse dans l'ensemble du rapport canadien.

Mme la Présidente, qu'en est-il maintenant? Est-ce que nous sommes dans une situation de développement économique? Est-ce que nous avons connu une situation qui nous permettrait maintenant de prétendre nous passer de l'État? À quoi sert l'État d'abord? Évidemment il ne faut jamais oublier que, essentiellement, l'État est là au service de ses citoyens, il est là pour les aider à réaliser leurs projets de vie et que l'expansion des services sociaux, l'expansion du secteur public est directement dépendante du développement économique général. Les services sociaux, les services publics dépendent du niveau général du développement économique.

Est-ce que l'État peut rester insensible, peut rester à l'écart de ce développement économique? Certains vont prétendre que la situation aurait bien changé et que nous pourrions maintenant nous passer de l'État, disent les tenants de cette idéologie, de l'autre côté.

Il faut se rappeler, Mme la Présidente, qu'il y a bien des Québécois qui avaient pensé, à tort, se reposer des idéologues du Parti québécois en élisant le Parti libéral considéré comme pragmatique et qui se sont rendu compte avec effroi qu'ils avaient mis en place des idéologues qui leur présentaient des projets conservateurs et de droite, une sorte de néoconservatisme qui ne correspond absolument pas à l'état de l'opinion au Québec sur ces questions.

Mme la Présidente, est-ce que la situation économique a changé? Quel est actuellement le contrôle québécois en matière d'entreprise? Sommes-nous rendus à un point de croissance tel que nous pourrions permettre à d'autres d'assurer notre développement économique? Est-ce que nous avons les conditions qui nous permettent de laisser à d'autres le soin de ce développement économique?

Quand on examine les dix entreprises industrielles à contrôle québécois, chiffres de Statistique Canada, on se rend compte - et c'est une démonstration très éloquente - que contrairement à toutes les autres sociétés canadiennes ou américaines... si on fait cette comparaison avec nos voisins en Amérique du Nord, contrairement à eux, dont les principales entreprises sont dans les secteurs pétrochimique, aéronautique, naval, donc dans le secteur industriel, au Québec les principales entreprises à contrôle québécois sont des entreprises dans le domaine de l'alimentation: Provigo au premier rang, Steinberg au troisième rang, les épiceries Métro-Richelieu au sixième rang, Co-Op fédérée au huitième rang, la Société des alcools au neuvième rang, le neuvième rang des entreprises industrielles les plus importantes du Québec.

Parmi ces dix entreprises les plus importantes, six d'entre elles bénéficient soit d'investissements de la Caisse de dépôt et placement, soit du gouvernement du Québec, soit encore directement des coopératives comme, par exemple, Agropur ou la chaîne Co-Op. Donc essentiellement, ces entreprises québécoises ont pu avoir la taille des plus importantes entreprises à contrôle québécois essentiellement à cause du dynamisme qui a été possible avec des investissements de coopératives ou des investissements du secteur public. L'essentiel, c'est que ce soit l'esprit d'entreprise qui anime la société québécoise, l'esprit d'entreprise dans le secteur public, l'esprit d'entreprise dans le secteur privé, l'esprit d'entreprise dans le secteur coopératif, dans le secteur parapublic. Il n'y a pas que l'entreprise privée qui a le monopole de l'esprit d'entreprise. C'est là un débat essentiel parce que pour maintenir les progrès sociaux, il faut en priorité se consacrer à la création d'emplois.

Ce n'est pas à l'entreprise privée, contrairement à ce qui est prétendu de l'autre côté, qu'on peut confier cette responsabilité. L'entreprise privée, ceux qui en vivent, le disent simplement: L'entreprise privée, oui, on peut y compter pour augmenter la productivité ou pour augmenter les profits, mais pas pour l'emploi. Il faut constater que la croissance de l'économie est actuellement, au moment où on se parle, inversement proportionnelle à la croissance de l'emploi. Ceux qui cachent le fait que des investissements nouveaux, qui sont indispensables, suppriment plus d'emplois qu'ils n'en créent rendent un mauvais service à nos concitoyens. Le vrai défi, c'est la création d'emplois, c'est le partage de l'emploi, c'est la répartition de l'emploi. Les revenus de transfert qu'on juge peser lourd sur l'ensemble des finances publiques, ces revenus d'allocations ou de pensions ne diminuent que dans la mesure où il y a

création d'emplois et c'est la tâche à laquelle le gouvernement doit d'abord s'adresser. Pour créer des emplois, il faut des instruments autant dans le domaine économique que dans le domaine social. À proprement parler, c'est une sorte de sabotage auquel on assiste présentement de ces instruments économiques que s'est donnée la société québécoise. Je laisse à mes collègues le soin d'en parler plus longuement. Je vous remercie.

Le Vice-Président: Avant de procéder à l'intervention suivante, je vais rendre ma décision sur la recevabilité de la motion. M. le leader adjoint de l'Opposition, avez-vous quelques remarques à ce moment-ci?

M. Gendron: Non. J'attends votre décision.

Le Vice-Président: Très bien. Après l'examen de la motion telle que présentée ainsi que de l'article 197 de notre règlement sur le contenu d'un amendement, et référence également à la jurisprudence dans le tout nouveau traité que nous avons reçu, je dirai que cet amendement ne change pas la nature de la motion principale, n'écarte pas non plus la question principale, également ne nie aucun élément de la motion et de fait ne fait qu'ajouter des mots et n'est qu'une modalité qui n'altère pas le principe de la motion de fond. À ce moment-ci, je déclare donc cette motion recevable.

Pour le bénéfice de la discussion, je comprends également que nous pouvons, de consentement, convenir que la motion principale et l'amendement seront débattus en même temps et que les deux, la motion et l'amendement, seront mis aux voix au même moment. Très bien. Je reconnais maintenant M. le député de Matapédia.

M. Henri Paradis

M. Paradis (Matapédia): Merci. Si l'Opposition nous accuse d'avoir une nouvelle approche, c'est ce que nous avons. Ce n'est plus une approche dogmatique, c'est une approche plutôt pragmatique. Cette approche est proposée quant au rôle économique du gouvernement qui doit devenir un catalyseur, un animateur et non pas l'entrepreneur dans tous les domaines et à toutes les sauces. Je pense que le gouvernement doit, comme fonction première, créer des conditions propices à l'entrepreneurship et à la croissance. Évidemment, cela amène ce contexte où on doit regarder de très près les sociétés d'État et leur rôle véritable à l'intérieur de la société. Ces sociétés d'État ont été dans le passé des entrepreneurs importants pour le Québec et c'est ce qui a permis au Québec de prendre son véritable essor.

(17 h 20)

Aujourd'hui, on doit s'interroger, regarder de plus près le rôle de ces sociétés. Aujourd'hui, on se rend compte aussi qu'il y a des entrepreneurs québécois compétents qui ont développé des expertises dans différents domaines dont ceux des sociétés d'État. Pourquoi ne pas rendre à ces entrepreneurs, à ces gens qui font véritablement avancer l'économie au Québec avec toute leur expertise et leur compétence, ce droit de se développer davantage et de prendre de plus en plus de place dans la société québécoise, et que les sociétés d'État deviennent aussi des concurrents loyaux? On a trop vu dans le passé des sociétés d'État faire preuve de concurrence déloyale vis-à-vis des entrepreneurs privés.

On pourrait faire l'historique depuis 1960 de ces sociétés d'État, mais prenons plutôt le constat qu'on peut faire aujourd'hui. Prenons le cas de la SGF où l'Opposition s'acharne continuellement à dire que nous dilapidons les joyaux de la couronne. La SGF plus particulièrement, qui contrôle Donohue et Domtar, Dofor, qui possède ces actions, rapporte à l'État 1 500 000 \$ par année. On parle, nous, de récupérer quelque chose comme 500 000 000 \$. Cela n'a pas de commune mesure. On peut, aujourd'hui, laisser à l'entreprise privée, à des entrepreneurs québécois qui ont l'expertise, qui sont capables d'animer ce secteur d'activité économique, prendre la relève et prendre la capitalisation de cet argent, en prendre 100 000 000 \$ pour le fonds de la SGF. La SGF sera renforcée davantage et pourra intervenir dans des domaines où l'expertise québécoise n'est pas développée. Je pense que c'est cela l'avancement du Québec. Ce n'est pas seulement l'État entrepreneur continué dans tous les secteurs d'activité. C'est l'État avec comme partenaires les entrepreneurs privés.

On a des exemples de toutes sortes qu'on pourrait citer où il y a eu un partenariat entre l'État et différents entrepreneurs privés qui ont donné des résultats plus que concluants. Alors, on aura une double possibilité de développement économique. Je pense que c'est dans cette direction, si on veut accélérer le développement économique et non pas se cacher derrière un dogmatisme qui, aujourd'hui, je pense, se doit d'être réévalué dans toute son entité...

Il faudrait peut-être reprendre les accusations de nos adversaires politiques et regarder où ils s'en vont. Nous, c'est clair. Depuis 1983, 1985, nous avons écrit des documents, et c'est ce qu'on applique. C'est clair. C'est plus ou moins nébuleux du côté de l'Opposition. Je cite Gilles Lesage, dans sa chronique du mardi 11 novembre - c'est quand même hier - où il nous dit dans les documents qui ont été dévoilés en fin de

semaine que, sur les ressources humaines tout particulièrement, on annonce un "virage en douceur et le même flottement néo-péquistes, sous la férule ondoyante de M. Johnson. Mine de rien, le texte soumis aux militants aligne des hérésies au dogme traditionnel des forcenés de l'État-nation. Ainsi, il propose une nouvelle approche... Mais on a l'impression qu'au-delà de concepts aussi vagues que généreux - concertation, communautarisme, solidarité, plein emploi et autres - les penseurs péquistes sont disposés à se contenter de solutions-fétiches, pourvu qu'elles les relancent sur la route du pouvoir". Alors, c'est le pouvoir pour le pouvoir. Ces gens, aujourd'hui, se sentent frustrés d'avoir perdu le pouvoir. Ils s'attachent à des situations, n'importe lesquelles, pour essayer de se donner une crédibilité.

Prenons Alain Dubuc qui est un économiste reconnu au Québec, qui parle aussi de la privatisation dans le journal La Presse de ce matin où il dit que le "gouvernement Bourassa n'a pas le droit de mettre cet argent dans ses coffres". Mais, on ne peut pas le faire techniquement de la façon dont les arrangements financiers sont faits au Québec. "La récupération - c'est 350 000 000 \$ parce qu'on présume que cela peut être 350 000 000 \$ - est sur le plan financier une opération non budgétaire. La somme sert alors à réduire les besoins financiers nets du gouvernement." En français, cela veut dire que c'est pour réduire le financement des emprunts. Cela, ce n'est pas pour une année où on prend de l'argent et on le met pour diminuer le déficit. C'est à long terme qu'il faut penser. Il faut voir que, si on diminue nos emprunts, cela va nous permettre aussi d'économiser de l'argent en ce qui concerne les intérêts et la dette publique du gouvernement. Cela, c'est important. Cela a une portée bien plus à long terme que nos adversaires politiques semblent vouloir le croire ou semble le dire; faire croire aux gens que nous allons employer cet argent pour diminuer les déficits, c'est loin d'être vrai.

"On peut donc affirmer - de poursuivre M. Dubuc - que c'est le genre de mesure qui n'a pas d'impact qu'une seule année. En effet, on réduit les emprunts même une seule fois et on réduit la dette du gouvernement pour toujours. C'est donc à chaque année que les énormes prêts financiers seront réduits."

Je crois que c'est clair, Mme la Présidente. Les éditorialistes économiques sont là pour conclure que la démarche du gouvernement à ce stade est véritablement celle qu'on doit faire, c'est-à-dire l'État animateur de concert avec les entrepreneurs québécois qui ont développé cette compétence et cette expertise pour développer et accentuer le développement

économique du Québec et non pas s'en remettre seulement à l'État qui se doit d'être omniprésent dans nos vies et dans tous les secteurs d'activité, plus particulièrement le secteur économique. Je n'ai pas à citer évidemment d'autres sources, il y en a une multitude qui appuient le gouvernement dans ses privatisations. Je pense que présentement le discours de l'Opposition est strictement un discours démagogique où on se cherche des voies. C'est ce que M. Lesage a appelé hier le néo-péquisme qui finalement essaie de tirer à gauche à droite pour se faire un minimum de crédit politique.

J'aurais aimé que le député d'Abitibi-Ouest nous parle de son développement régional à l'époque. Ce n'était pas mauvais, le choix des régions, sauf que cela n'allait pas assez loin. On parlait des régions du Québec dans leur ensemble mais on ne mettait pas l'emphase où elle devait être, c'est-à-dire reconnaître au Québec qu'il y a peut-être deux Québec, le Québec ressources et le Québec centre. On mettait toutes les régions du Québec sur le même pied. Lorsqu'on parle de sociétés d'État cela m'apparaît important. Le gouvernement actuel a posé un geste de courage politique qu'aucun gouvernement précédent n'a posé, c'est-à-dire apporter des mesures concrètes pour les régions périphériques. Que l'on pense au budget de décembre dernier, que l'on pense au budget de mai où on a, par exemple, diminué la taxe sur l'essence, où on a permis aux nouvelles compagnies d'avoir trois ans sans intérêt et sans taxe sur le capital. Le ministre des Finances, qui vient d'annoncer le REA régional. Les sociétés d'État sont fondamentales pour aussi développer les ressources du Québec. Si on continue toujours à développer et à rester dans les mêmes secteurs on ne pourra pas innover et on ne pourra pas permettre aux différentes régions du Québec de progresser. Cela m'apparaît fondamental. J'insiste pour dire que les sociétés d'État, le gouvernement ne les dilapide pas mais garde ce bras séculier pour pouvoir intervenir dans les régions du Québec. C'est ce qu'il faut comprendre. L'argent et la récupération que nous allons faire de la vente de Dofor cela va nous permettre d'intervenir dans les régions et de diminuer les écarts interrégionaux de telle sorte que les régions périphériques puissent vivre honorablement avec leurs ressources humaines et financières au Québec. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Matapédia. M. le député de Shefford.

M. Roger Paré

M. Paré: Merci, Mme la Présidente. Moi aussi je tenais à intervenir sur cette motion qui se lit comme suit - et je pense

que c'est important de le rappeler - : Que cette Assemblée demande au gouvernement de mettre fin au différend sur le rôle de l'État qui divise le Conseil des ministres; qu'elle exige du gouvernement une définition claire du rôle de l'État québécois et qu'elle refuse la disparition des indispensables instruments collectifs dont s'est dotée la société québécoise depuis vingt-cinq ans.

Je vais intervenir sur les différentes facettes que l'on y retrouve et un peu aussi en réponse au discours que j'ai entendu avant le mien. Ce qui est un peu, non pas très plaisant mais remarquable, c'est que ce gouvernement actuel, qui a été neuf ans dans l'Opposition, se disait tout à fait disponible pour prendre la barre de l'État, pour bien administrer. Il avait des solutions à tous les problèmes - il y a moins d'un an qu'il est là, il ne faut pas oublier cela parce que cela ne fait pas une année encore - il avait eu le temps de réfléchir. Il avait eu le temps de faire des programmes. De temps en temps c'était Maîtriser l'avenir et de temps en temps c'était le livre beige, tout dépendait du discours et de la personne qui avait à prononcer ce fameux discours.
(17 h 30)

Pourtant, malgré toute cette préparation, malgré l'élection du 2 décembre dernier de 99 députés libéraux et malgré ces programmes libéral ou libéraux, il est arrivé quoi au début du règne libéral de Robert Bourassa? Il est arrivé le comité des sages. De côté les 99 députés libéraux, de côté le Conseil des ministres! Des gens de l'extérieur, des amis choisis pour venir décider de l'orientation des voies à suivre pour la population du Québec et des gens non représentatifs parce que c'étaient des gens du même secteur. On n'allait pas écouter d'autres gens, on allait seulement dans une catégorie de Québécois pour définir l'ensemble des orientations de ce gouvernement, ce qui fait qu'on s'est ramassé avec les rapports du comité des sages.

Premièrement, cela ne tenait pas tellement compte, si on regarde les résultats après onze mois, des engagements libéraux. On avait pris des engagements et on ne les a pas tenus, ce qui a fait qu'on a connu des problèmes, dont le débrayage des étudiants, dont certaines manifestations. Pourquoi? On avait promis des choses, on pensait avoir des solutions. On a fait croire qu'on les avait alors qu'on ne les avait pas. La première chose qu'on a faite, ce sont des études qui ont amené des contradictions et des obstinations entre les membres de l'exécutif, entre les membres du Conseil des ministres. On a des preuves de cela. Je peux vous en donner quelques exemples dans certains secteurs.

Le magazine Protégez-Vous est un exemple significatif de ce qui se passe présentement au gouvernement. Le rapport

Gobeil vient dire qu'on doit mettre la hache dans ce magazine, qu'on doit se débarrasser de cette revue. Nous, on a fait une commission parlementaire qui regroupe des députés de l'Opposition et du gouvernement et, unanimement, les députés en sont venus à la conclusion que c'était impensable de se défaire de cette revue, parce que non seulement ce n'était pas une dépense, mais c'était rentable; que c'était un bon investissement parce que cela permettait la prévention, donc moins de dépenses de correction ensuite face aux problèmes des consommateurs. De façon unanime, les députés libéraux membres de la commission parlementaire ont dit: Il faut garder la revue Protégez-Vous.

Heureusement, le ministre de la Justice, responsable de la Protection du consommateur a reconnu ces jours derniers, en commission parlementaire, qu'il n'avait pas l'intention d'abolir la revue Protégez-Vous. Donc, le ministre de la Justice vient dire au ministre responsable du Conseil du trésor, le fameux signataire du rapport Gobeil, que c'est une erreur, c'est impensable, c'est mal calculé, c'est mal réfléchi: Travail mal fait; nous, on continue ce qui était déjà en place. C'est là un exemple.

Un autre exemple, la Régie du logement. Encore une fois, dans le cas de la Régie du logement, on se ramasse avec le rapport Gobeil qui vient dire qu'on doit envoyer cela aux municipalités. C'est bien sûr, comme je l'ai dit: ils n'ont consulté personne, surtout pas les travailleurs, surtout pas les municipalités, juste un groupe de la société. Et le rapport propose qu'on envoie cela aux municipalités. La réaction s'est fait connaître, cela n'a pas été très long. Finalement, c'est impensable. Le ministre des Affaires municipales a patiné un peu, il a commencé par dire que cela pourrait être pensable, qu'il pourrait y avoir des municipalités qui décident de se retirer. Finalement, plus de protection pour les locataires non plus.

Mais cela n'a pas été long que le ministre, après consultation avec les intervenants, avec les représentants des associations de locataires, avec les gens de la Régie du logement, avec les gens du monde municipal, en est venu à la conclusion que cela n'a pas de bon sens: cela n'a pas de bon sens de se départir de la Régie du logement. Par contre, oui, il y a des aménagements, des améliorations à apporter. Je pense que, dans la vie, il faut être prêt à améliorer certains instruments que l'État possède. Mais, le ministre des Affaires municipales, à son tour, est venu dire au président du Conseil du trésor, signataire du rapport Gobeil: Tu fais fausse route, c'est impensable, ce n'est pas correct, cela n'a pas de bon sens, c'est inapplicable, ce serait

un recul qui ne serait à l'avantage de personne. Donc, les députés et les ministres disent régulièrement à ces sages, qui sont représentés par quelques membres du Conseil des ministres: Fausse route, mauvais rapports, mauvais calculs ou pas de calculs du tout, ce qui est encore pire.

On pourrait continuer là-dessus avec des exemples. Je pense, entre autres, à la fameuse Loi sur le bâtiment qui est très importante, qui a été adoptée en juin 1985, qui aurait dû être mise en application à partir du mois d'août. Mais il y a trop de ministres qui ne s'entendent pas ou qui ne se parlent pas. Pourtant, cela va dans le sens du rapport Scowen sur la déréglementation. La Loi sur le bâtiment vient redonner les pouvoirs au milieu, simplifier, rendre plus rapides toutes les démarches pour le secteur de la construction. Il y a eu consensus au mois de juin 1985 et cela va dans le sens du rapport Scowen sur la déréglementation. Il y a certainement, au Conseil des ministres, un ministre qui est pour et c'est M. Scowen. Par contre, le rapport Gobeil - c'est un membre du Conseil des ministres - dit qu'il faut évaluer les coûts avant de prendre une décision, même si cela va dans le sens développé par son collègue de Notre-Dame-de-Grâce, de la déréglementation, et même si cela a fait l'unanimité des gens du secteur. Le ministre décide que ce n'est pas applicable.

Le ministre du Travail est aussi dans ce dossier-là, parce qu'il est responsable de la mise en application des règlements concernant la Loi sur le bâtiment et il ne se prononce pas. Le ministre de la Justice doit aussi intervenir là-dedans puisqu'on retrouve dans la loi 57 sur le bâtiment un plan de protection pour les constructions neuves et la rénovation. Cela va dans le sens de la protection du consommateur. Le ministre de la Justice a dit au printemps, en commission parlementaire le 1er mai, que, très rapidement, il allait faire en sorte que ces articles sur la loi 57 soient mis en application de façon à protéger le consommateur.

Donc, d'un côté, le ministre de la Justice dit oui à la Loi sur le bâtiment parce que c'est utile, cela fait consensus, c'est dans le sens de la déréglementation et de la protection du consommateur; de l'autre côté, le ministre du Travail ne dit rien là-dessus, ne prend pas position, laisse grossir le problème et n'intervient pas. Le président du Conseil du trésor dit qu'il est contre et le député de Notre-Dame-de-Grâce dit qu'il est pour, parce que c'est dans le sens de la déréglementation. Il n'y a donc pas de voie connue, il n'y a pas de plan d'action, il n'y a pas de philosophie dans ce Conseil des ministres. On ne sait pas où on va et on se dénonce entre ministres, soit en commission parlementaire ou ici à l'Assemblée nationale.

On me dit qu'il ne me reste que deux

minutes, Mme la Présidente. C'est dommage, j'aurais voulu continuer et dire à quel point non seulement il y a contradiction mais qu'il est temps que ces gens-là se branchent, nous fassent connaître leurs vues du Québec, arrêtent de dilapider les fonds publics et de nous enlever nos outils de développement économique.

Je termine là-dessus, Mme la Présidente. Une des promesses du Parti libéral était de créer 80 000 emplois par année. Le premier ministre nous disait il y a quelques jours que malheureusement - une autre promesse qu'il n'aura pas tenue cette année - on est mieux de s'attendre à quelque chose comme 70 000 ou 72 000 emplois. Est-ce qu'une de ces causes ce n'est pas justement d'avoir vendu des sociétés d'État, ce qui crée du chômage maintenant? Est-ce que ce n'est pas d'avoir menacé la fermeture et la vente des autres sociétés d'État qui, au lieu d'être en train de se développer présentement, de créer des emplois, sont en train de regarder de quelle façon elles peuvent se liquider le plus rapidement possible et cela, au détriment de l'économie et au détriment de la création d'emplois pour les jeunes au Québec? Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Shefford.

M. le leader adjoint du gouvernement et député de Frontenac,

M. Lefebvre: Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Il reste à peu près huit minutes à votre formation politique.

M. Roger Lefebvre

M. Lefebvre: Huit minutes, ce n'est pas long pour couvrir un sujet semblable. La motion de l'Opposition, basée sur l'article 97, soulève deux problèmes hypothétiques, savoir un différend au Conseil des ministres et l'attitude du nouveau gouvernement dans la réévaluation du rôle de l'État.

J'aimerais tout d'abord aborder le premier point et, pour bien convaincre l'Opposition, m'en référer à l'interpellation à laquelle a été soumis le président du Conseil du trésor, il y a quinze jours, où il a eu l'occasion de dire textuellement qu'il était entièrement d'accord avec les propos de son collègue, le ministre de l'Éducation. Effectivement, c'est très clair aujourd'hui que l'État du Québec doit être un État catalyseur et non plus un État-providence ou un État entrepreneur. De façon claire, au moment de l'interpellation, le président du Conseil du trésor affirme qu'il est d'accord avec la position du ministre de l'Éducation qui, selon l'Opposition, serait en contradiction avec le président du Conseil du

trésor.

Le président du Conseil du trésor a eu également l'occasion de dire ceci: "Les propos du ministre de l'Éducation ne constituent pas une critique sur ma façon de négocier. Je n'ai jamais prétendu qu'il fallait négocier dans le secteur public comme dans le secteur privé." J'imagine que l'Opposition est d'accord avec une prise de position semblable. De notre côté, autant les ministres que les députés sont d'accord sur ce point de vue-là.

(17 h 40)

Mme la Présidente, j'aimerais également faire référence, puisqu'on en a parlé à maintes reprises, à l'allocation qu'a prononcée le président du Conseil du trésor au Canadian Club. Je voudrais citer en particulier trois passages de l'allocation avec lesquels nous sommes tous d'accord de notre côté et j'imagine que c'est la même chose, sinon je ne comprendrais pas, du côté de l'Opposition.

Le président du Conseil du trésor dit ceci: "Mais la croissance du secteur public devient un problème lorsque le gouvernement envahit petit à petit tous les domaines d'activité et que le secteur de la production des biens et des services privés voit sa position concurrentielle se détériorer en raison des charges fiscales qu'il doit supporter." On est tous d'accord de notre côté avec un énoncé semblable. J'imagine, j'ose espérer que l'Opposition est d'accord là-dessus.

Le président du Conseil du trésor disait, dans la même allocution: "Il faut insister pour que la gestion des dépenses publiques soit la plus rigoureuse possible, et ceci, à tous les niveaux de l'administration." On est tous d'accord de notre côté avec cette prise de position. J'espère que l'Opposition est également d'accord.

Le président du Conseil du trésor a eu l'occasion d'ajouter ceci: "Le Québec a la capacité d'être à long terme la province la plus dynamique du Canada et une des régions performantes de l'Amérique du Nord." On est tous d'accord avec un point de vue semblable. J'espère que l'Opposition est également d'accord.

Ce qu'on a dit, depuis le 2 décembre, Mme la Présidente, c'est que l'État, à partir de maintenant, dès le moment où on a pris le pouvoir, devait être à l'avenir un témoin, un soutien à l'entreprise, un soutien à l'effort du milieu. Ce n'est plus l'État qui devra jouer le rôle de l'acteur principal dans la création d'emplois au Québec. Cela a été redit, répété sur toutes les tribunes et de toutes les façons. C'est, en quelques mots, le nouveau rôle de l'État qu'on entend imprimer au Québec à l'avenir, l'État-témoin et non plus l'acteur principal.

Évidemment, Mme la Présidente, lorsqu'on s'appuie entre nous, cela peut souffrir d'objectivité dans certains cas, sauf

lorsqu'un journaliste comme Jacques Dumas, le 3 novembre 1986, disait ceci: "M. Ryan admet sans ambages qu'il faut réévaluer la mission d'un bon nombre d'organismes publics, les éliminer si nécessaire, mais en tenant compte de la mission politique sociale et culturelle dévolue à des élus." Je ne pense pas que ce soit là une prise de position contraire à celle des autres porte-parole en matière économique au niveau du gouvernement.

Ce qu'a dit le président du Conseil du trésor, c'est ceci: "Que le rapport (Gobeil) soit appliqué à 1 % ou à 102 %, cela n'a pas d'importance. L'important, c'est que cela ouvre la place à des discussions."

Vous savez, Mme la Présidente, ce qu'on veut faire avec l'État, ce n'est pas renier le passé. C'est plutôt se tourner vers l'avenir, la motion de l'Opposition en est une qui est prématurée, qui est alarmiste, qui est irresponsable, lorsque, particulièrement dans le débat entourant la SGF, on veut faire peur au monde. Je m'en voudrais de ne pas souligner l'opinion du journaliste Jean Pelletier, qui n'est pas toujours tendre à l'égard du gouvernement du Québec, qui dit ceci relativement à Dofor: "La mission à long terme de la SGF n'est pas nécessairement compromise par la privatisation de Dofor, si le fruit de cette vente d'actifs revenait à la SGF. En d'autres termes, il n'a jamais été inscrit dans la mission de cette société d'État qu'elle ne doit jamais rien privatiser de ses actifs, bien au contraire." C'est l'opinion de Jean Pelletier.

Mme la Présidente, puisqu'il me reste à peine deux ou trois minutes, j'aimerais terminer en soulignant les contradictions qui existent du côté de l'Opposition particulièrement quant au but pour lequel existe le Parti québécois, la séparation du Québec. C'est un secret de polichinelle que et le député de Duplessis, et le député de Terrebonne, et le député de Lévis, particulièrement, sont en complet désaccord avec la nouvelle orientation qu'a voulu donner le chef du Parti québécois, à savoir l'affirmation nationale. On m'a demandé, chez nous, ce qu'était l'affirmation nationale. Je ne suis pas capable de la définir. La moitié du caucus de l'Opposition n'est pas d'accord avec le but fondamental pour lequel existe ce parti politique.

Lorsque j'étais devant les tribunaux, j'avais l'habitude de conclure de la façon suivante sur des requêtes qui ne tenaient pas: Rejet avec frais et dépens. Mme la Présidente, merci.

La Vice-Présidente: Merci, M. le leader adjoint du gouvernement et député de Frontenac. M. le député d'Abitibi-Ouest, en réplique, en rappelant que votre réplique est de quinze minutes.

M. François Gendron (réplique)

M. Gendron: Oui, Mme la Présidente. Ce n'est sûrement pas en entendant les deux derniers discours qu'on a enrichi le débat sur un différend fondamental et réel. Je reprends juste les propos du député de Frontenac. Il faut vraiment le faire volontairement, par exprès comme on dit, pour laisser voir qu'on a dit qu'il y avait des dissensions. On n'a pas dit qu'il y avait des dissensions parce que c'est bien différent que des gens aient des points de vue différents. On a dit qu'il y avait un différend fondamental sur une question précise. C'est qu'il y a deux conceptions de l'État. C'est important de revenir et d'expliquer clairement à la population qu'on n'a pas inscrit cette motion comme cela. Contrairement encore la à ses propos, elle est très pertinente et je le prouverai tantôt. Elle est immensément pertinente, compte tenu de ce qui s'est passé entre-temps et également avant.

Quand le ministre de l'Éducation a dit: J'en ai assez - j'ai mon voyage, comme on dit familièrement - il faut que je donne un signal de ce que cela va faire le concept d'un État-entreprise rapetissé, un État rapetissé tellement petit qu'on pense que le rôle de l'État du Québec, c'est un dépanneur, c'est une PME et que l'important pour elle, c'est que les colonnes s'équilibrent en fin de mois ou en fin de semaine. C'est cela que M. le ministre de l'Éducation a voulu laisser voir très clairement comme message à l'État-Provigo, de l'autre côté, qui est le ministre délégué à la Privatisation et responsable du Conseil du trésor qui, par toutes sortes d'attitudes, a réussi à enferrer ce gouvernement dans le concept d'un État qui rapetisse constamment son action, sa légitimité, son intervention nécessaire dans toutes sortes de domaines.

C'est tellement vrai que si ces gens avaient un poil d'honnêteté, au moins ils auraient cité Dumais comme du monde en l'appelant Jacques Dumais et non pas je ne sais quoi. Mais Jacques Dumais, dans le même éditorial qu'on citait - et ce n'est pas un membre de l'Opposition - disait: Il est clair, à l'endroit du sabreur par excellence dans le gouvernement, que l'intervention de M. Ryan était davantage une mise en garde - il devrait savoir lire - qu'un simple rappel des faits." Donc, c'est clair que sur les faits, on a raison. Il y a de quoi là.

Je pourrais continuer pendant des heures. Dans un autre éditorial de Frédéric Wagnière: "La mise en garde de M. Ryan - parce qu'on cite un article de journal - vient à point. Les rapports Gobeil sont effectivement empreints de la mentalité du chef d'entreprise. L'entreprise, l'État "business". Or, cette mentalité, qui consiste à sabrer dans les dépenses qui ne sont pas rentables et à éliminer les activités peu profitables, est

incompatible avec le rôle fondamental de l'État. Voilà la conception première évoquée par le ministre de l'Éducation en dénonçant le concept de l'État entreprise."

Ce qu'il y a de drôle, c'est que dans la même semaine, Gobeil et Ryan portent leur différend sur la place publique. Ce n'est pas moi qui le dis. Ce sont des gens habitués à regarder ces situations qui disent: David Ryan, Goliath Gobeil. Gobeil et Ryan portent leur différend sur la place publique.

L'important dans cette motion, pour nous, c'est de clarifier si oui ou non il y a un différend majeur sur la conception de deux tendances dans ce gouvernement. La réponse est oui. La démonstration est très bien faite. Non seulement elle est faite, mais elle a été confirmée la semaine suivante, après que la motion a été inscrite comme par hasard. Il est toujours important pour un membre de l'Opposition de garder toute sorte de documentation.

Allons un peu en région. Habituellement, dans les régions, les gens sont imbus d'un très grand sens pratique, d'une bonne capacité d'observation et regardent exactement ce qui se fait, mais avec un certain détachement de là où cela se passe. J'ai un article ici de La Tribune de Sherbrooke. Le député de Frontenac a le droit de lire La Tribune, il connaît sûrement M. Rock Bilodeau, éditorialiste à La Tribune. À un moment donné, lui là, il dit: Cela va faire. Rock Bilodeau, je ne connais pas ses allégeances politiques, mais j'ai des doutes. En tout cas, au-delà de mes doutes, je tiens quand même à vous dire que lui, à un moment donné, il dit: "L'Opposition a 100 % raison parce que le premier ministre, M. Robert Bourassa, risque très gros en désavouant les prises de position de ses ministres seniors. Il l'a fait avec le ministre de l'Éducation, Claude Ryan - je cite l'article de journal - et il l'a fait avec le président du Conseil du trésor." (17 h 50)

Je suis obligé de vous dire, moi, qu'en dix ans de politique active, j'ai rarement vu une caricature aussi dure, aussi difficile à prendre que celle que La Presse nous a envoyée en première page, où on y dit: N'oubliez pas d'aller vous essuyer les pieds. Dans la caricature, le ministre de l'Éducation actuel sert de paillasson, de tapis. Et qui est invité à s'essuyer les pieds dessus? C'est M. le premier ministre du Québec, M. Bourassa, dans la caricature. C'est dur cela.

Tout va bien. Il n'y a pas de dissension! Il n'y a pas de conflits entre ces gens là! Voyons, on n'est pas des enfants d'école. On en a vu d'autres. On est capable d'avoir un peu d'ouverture. Il semble que quand on est rendu là avec quand même des personnalités de cette envergure, comme le ministre actuel de l'Éducation, c'est clair qu'il s'est fait désavouer, c'est clair qu'il s'est fait ramasser. Quand il a ouvert la commission

parlementaire sur les frais de scolarité, le ministre de l'Éducation a presque annoncé que bien sûr les besoins étaient réels, qu'il était urgent de faire plus pour redresser la situation financière et que cela passe par l'augmentation ou ce qu'on appelle le dégel des frais de scolarité. Il l'a presque annoncé à l'ouverture. Tout le monde est venu dire, dans les mémoires, qu'il n'y avait quasiment pas d'autre solution. Et là, comme position de repli, il dit: d'accord, on ne fera pas cela cette année, je suis trop engagé et tout ça; j'annonce que la question des dégels, c'est garanti, c'est dans le ciment, on ne touche pas à cela pour un an.

Le premier ministre du Québec, M. Bourassa: Non, pas question, M. le ministre de l'Éducation, que ce soit toi qui gères ce dossier, même si tu en as le titulariat. Moi, comme premier ministre, je vais me fier davantage au programme du Parti libéral. Le programme du Parti libéral, c'est non, pas question. Et là, on voit une caricature.

Depuis ce temps, le ministre de l'Éducation n'a aucune, mais aucune crédibilité. Ce n'est pas moi qui le dis. Pour des questions de temps, je n'ai pas le temps de citer un paquet de dossiers, mais dans le milieu universitaire, la semaine dernière, la CREPUQ s'est réunie pour analyser le résultat de la commission parlementaire. Qu'est-il écrit dans le communiqué que les secteurs ont émis? On n'a plus aucune crédibilité envers cet homme. Il n'est pas capable de tenir parole. Il s'est fait désavouer par son premier ministre du Québec. Je pense que les gens de la CREPUQ ont complètement raison devant l'attitude du ministre de l'Éducation. Pensez-vous que je ne pourrais pas en dire pendant des heures du président du Conseil du trésor qui s'est fait reprendre à quatre reprises d'abord sur l'attitude, sa méconnaissance du dossier, sur le fait qu'il pensait que les négociations dans le secteur public, on pouvait les mener comme dans le privé et que cela irait au rythme du président du Conseil du trésor, pas au rythme de l'évolution d'une grande question qui touche 300 000 personnes au Québec, qui est toujours complexe, qui doit avoir une évolution normale. Cela n'a pas d'importance. Le président du Conseil du trésor actuel qui avait une bonne expérience dans le privé a dit: C'est moi qui vais décider du rythme. En juin, c'est assez les folies. On va fermer cela. Le premier ministre est obligé de le rappeler à l'ordre: Monsieur, ce n'est pas comme cela que ça se passe dans le secteur public, il va falloir que tu apprennes cela.

Mme la Présidente, cela commence à être des différends d'envergure. Ce sont des différends d'envergure sur des questions de fond. Quand le ministre de l'Éducation a senti le besoin de faire une sortie publique, c'était un signe avertisseur. C'était un signe

pour alerter d'autres clientèles, d'autres points de vue dans la société, contrairement encore là au député de Matapédia quand il dit: Vous nous blâmez d'avoir une nouvelle approche quant au rôle des sociétés d'État. On n'a jamais parlé de cela. Ce n'est pas votre approche qu'on n'aime pas. Ce qu'on n'aime pas, c'est que de temps en temps, c'est pour payer l'épicerie, de temps en temps, c'est pour un autre objectif. C'est éparpillé, sans vision, sans perspective. C'est à court terme, mais toujours dans la même ligne de pensée: en rapetissant le Québec le plus possible, en faisant de l'État du Québec, un tout petit État très minime, qui va avoir de moins en moins la capacité de jouer son rôle dans le domaine social, dans le domaine éducatif, dans le domaine de la justice.

Pensez-vous que c'est rentable, exercer la justice au niveau de la communauté crie? Pensez-vous que c'est payant pour l'État du Québec, selon les colonnes du président du Conseil du trésor, de donner une justice égalitaire aux communautés amérindiennes, aux gens du Nouveau-Québec ou aux gens qui sont situés dans l'arrière-pays? Bien non, cela coûte cher. C'est beaucoup plus dispendieux qu'ici. Est-ce qu'on va avoir trois, quatre niveaux de justice parce qu'il faut que les colonnes balancent? C'est cela qu'il faut dénoncer, Mme la Présidente.

De toute façon, ce qui est toujours beaucoup plus grave, ce n'est même pas si ces gens-là se contredisent ou pas. On en a mille preuves. Pour nous, il y a à peu près 25 discours dans cette gang-là et parmi les seniors, il y a deux tendances fortes: la tendance un peu plus ouverte, sociale et un peu plus responsable comme un État qui a un rôle à jouer. Mais après qu'on aurait réglé cela, on a un problème bien plus grave. Les divergences de fond, ce n'est pas de regarder si un éditorial dit que ce n'est pas trop grave ou que ce n'est pas assez grave, c'est de regarder leurs actions. Est-ce que dans leurs actions on n'est pas témoins constamment qu'il y a deux concepts, qu'il y a trois ou quatre tendances? Je voudrais juste vous en citer quelques exemples. Quand on dit - encore là M. Jean Vigneault, mais là, non pas sur les dires mais sur l'inaction de ce gouvernement où il dit: Ce gouvernement est en train de symboliser l'indécision chronique. On parle du premier ministre. Le premier ministre semble toujours affligé du même mal. Il attend que les événements se tassent, que les solutions apparaissent d'elles-mêmes ou soient imposées par les tribunaux. Là, il a donné trois cas majeurs, non pas des affaires mineures: la langue d'affichage, les frais de scolarité et les négociations dans le secteur public.

J'ai eu le temps d'en parler un peu en ce qui concerne les négociations, c'est-à-dire quelques mots. C'est la même chose en ce qui concerne les frais de scolarité, mais je

n'ai pas eu le temps en ce qui concerne la langue. Pensez-vous que ce gouvernement est cohérent en ce qui a trait à la langue? Pensez-vous qu'on est capable de déceler un poil de cohérence? C'est l'incohérence totale. Il y a un ministre de la Justice qui dit: Moi, je n'ai pas le temps de poursuivre. Je ne m'occupe pas de cela. J'attends un jugement. Et, pendant ce temps, on maximise énormément l'affichage bilingue. L'éditorialiste dit ici: Je ne pense pas que M. Bourassa, qui connaît cette question, devant les infractions évidentes à la loi sur l'affichage, M. Bourassa, au lieu de modifier la loi ou de la faire appliquer, par faiblesse, par manque de colonne vertébrale, attend un jugement de cour. L'opinion publique serait prête à accueillir des assouplissements. C'est toujours le journaliste qui écrit cela. Le bon sens commande de remplacer la rigidité par un accommodement à la réalité canadienne et nord-américaine, mais cela - écoutez la finale - ne convainc pas le chef du gouvernement - il n'en a pas assez lui pour prendre ses responsabilités - il agira après la décision du tribunal, comme s'il avait besoin d'être justifié par un autre niveau de pouvoir.

Ce qui m'étonne davantage, Mme la Présidente, sur les autres questions de la motion, pour montrer quelle était fondamentale, utile, requise, prenons, par exemple, le dossier de la privatisation de Quebecair. On a eu encore l'occasion de le voir cet après-midi. Le ministre délégué aux Mines et aux Affaires autochtones, très agressif, nerveux, tendu et inquiet parce qu'il pense toujours qu'on n'a pas le droit, nous de l'Opposition, de poser des questions sur la gestion gouvernementale. Il pense que cela s'adresse à lui. Il dit: Oui, vous mettez ma patience à l'épreuve. Pensez-vous que cela n'est pas de l'arrogance? Pis que cela, dans ce que je veux illustrer, toujours par le même personnage - c'est du jamais vu - à une question d'un journaliste en région sur les services offerts par Nordair Metro, écoutez sa réponse: "M. Savoie - c'est le journaliste qui le cite - a tenu à préciser qu'à son avis, les usagers n'ont jamais été aussi bien servis que depuis la privatisation de Quebecair." Cela prend du culot pour dire des énormités pareilles. Il a continué aujourd'hui, dans le dossier. À la question de mon collègue d'Ungava, quelle a été sa réponse? Fondamentalement, c'est: Je vous le dis, parce que je vous le dis, c'est cela, la vérité. Parce que M. le ministre délégué aux Affaires autochtones et aux Mines a dit que le service était meilleur, comme on ne l'avait jamais vu, c'est lui qui l'a dit, c'est vrai. C'est le genre de gouvernement qui, quand on lui demande: Avez-vous des études, avez-vous un dossier? ... Je reviens sur l'exemple que je viens de citer de Nordair Metro. Sa propre ville, la ville de Val-d'Or,

dit à son député: Vous êtes dans les patates là-dessus. Elle a émis un avis disant que le service est pourri, que cela ne vaut pas cinq cennes. Avez-vous compris? La ville de Val-d'Or, il est censé rester là. Quand on a la prétention d'avoir la vérité sur tout et qu'on dit à 19 intervenants régionaux: Vous êtes dans les patates de vous opposer à la privatisation qui est une liquidation de Quebecair parce que le service est complètement déficient, dangereux, qu'il y a des erreurs d'horaires, des bris d'appareils constamment répétés, etc.. Le ministre régional d'Abitibi-Témiscamingue, le ministre Savoie dit: Non, non, ne vous inquiétez pas de cela. Moi, je vous le dis: Jamais le service n'a été aussi bon que depuis la privatisation de Quebecair. Il faut être effronté.

C'est un peu ce qu'on voulait démontrer dans cette motion, que non seulement il y a autant de discours que de personnages mais que, sur des questions de fond, ce sont des choses que nous, on ne peut plus laisser perdurer. Il nous appartenait au moins de le signaler. Il nous appartenait de le signaler, de le dénoncer, surtout qu'entre-temps cela a été confirmé par deux semaines d'actions de ce gouvernement qui contredisent les propos du ministre de l'Éducation qui a envoyé l'avertissement qui n'a semblé avoir aucun effet parce que voyez comment on l'a traité, à partir du premier ministre, en le considérant comme étant un vulgaire paillason sur lequel il invitait les étudiants à venir s'essuyer les pieds. En ce sens, je pense que cette motion était utile, requise et nécessaire et nous, on va continuer à dénoncer autant d'incohérence. Merci.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député d'Abitibi-Ouest. Le débat étant clos sur la motion présentée par le député, nous allons donc passer à l'adoption de la motion. Compte tenu du fait que j'ai reçu un amendement, nous allons passer à l'adoption de l'amendement en vertu de l'article 201 de notre règlement, qui se lit comme suit: "Que la motion en discussion soit modifiée en remplaçant, dans la dernière ligne, le point par une virgule et en ajoutant ce qui suit: "la plupart et les plus importants ayant été mis en place entre 1960 et 1976." Est-ce que cet amendement est adopté?

M. Lefebvre: Adopté.

M. Gendron: L'amendement est adopté. Il n'y a pas de problème.

La Vice-Présidente: Adopté.

Est-ce que la motion amendée, qui se lit comme suit: "Que cette Assemblée demande au gouvernement de mettre fin au différend sur le rôle de l'État qui divise le

Conseil des ministres; qu'elle exige du gouvernement une définition claire du rôle de l'État québécois et qu'elle refuse la disparition des indispensables instruments collectifs dont s'est dotée la société québécoise depuis 25 ans, la plupart et les plus importants ayant été mis en place entre 1960 et 1976" est adoptée?

M. Gendron: On va demander un vote enregistré sur cette motion.

M. Lefebvre: Sur la motion de l'Opposition, je fais motion pour reporter le vote à demain, à la séance des affaires courantes.

La Vice-Présidente: Nous allons donc reporter le vote de la motion amendée à demain, aux affaires courantes.

Compte tenu de l'heure, nous allons ajourner nos travaux à demain, 14 heures.

(Fin de la séance à 18 h 3)